

# LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

EDITION QUOTIDIENNE	
CANADA (Sauf Montréal et la banlieue)	\$ 6.00
E.-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
EDITION HEBDOMADAIRE	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

## A propos d'immigration

Le rapport du "Board of Settlement" anglais — La question du chômage — Ce que l'on penserait à Ottawa — Coup d'oeil sur la situation anglaise — D'où viendra, vraisemblablement, la nouvelle poussée en faveur de l'immigration

Le rapport du bureau britannique dit Overseas Settlement Board, dont le Devoir donnait hier un résumé, remet d'actualité la question de l'immigration, et particulièrement celle de l'immigration britannique.

D'après une dépêche d'Ottawa à la Gazette de ce matin, l'idée d'une active politique d'immigration n'enthousiasmerait pas, dans les sphères fédérales, les pouvoirs compétents.

Cela se comprend. Le chômage entraîne d'effroyables dépenses, qui surchargent tous les budgets, fédéral, provinciaux et municipaux. Ces dépenses, quelle que soit leur origine immédiate, et quel que soit le pouvoir qui les ordonne, finissent toujours par tomber sur les mêmes contribuables. Elles gênent tous ceux qui conservent quelque capacité de payer, en même temps qu'elles hypothèquent l'avenir. L'idée d'amener ici de nouveaux immigrants, qui risqueraient d'ajouter au nombre des chômeurs qu'il faut aujourd'hui faire vivre, ne doit pas sourdre aux gouvernants.

Il ne semble pas que les Britanniques soient, tout au fond, convaincus qu'ils peuvent nous fournir beaucoup de sujets. L'Overseas Settlement Board se prononce même, en principe, contre l'aide à l'immigration par groupes.

En fait, nous l'avons dit cent fois et le Board le confirme indirectement, puisqu'il suggère même l'émigration de gens d'autres pays, l'Angleterre, même si elle le voulait, même si les Canadiens le voulaient, ne pourrait nous fournir, en quantité appréciable, des immigrants de valeur.

Au fond, c'est l'immigrant agricole qui pourrait valoir quelque chose. Or l'Angleterre s'est industrialisée à fond. Conséquence: elle a failli être accablée à la famine pendant la dernière guerre. La leçon lui a servi, et elle a depuis ce temps essayé d'augmenter sa valeur agricole. La récente entente anglo-irlandaise n'est sûrement pas étrangère non plus à cette politique. Certains Anglais ont cru qu'ils pourraient mettre à genoux les Irlandais. Ils n'y ont pas réussi. D'autres, plus réalistes, se sont aperçus que cette querelle ne les servait point et que le réservoir agricole qu'est l'Irlande leur était nécessaire. Cela, sûrement, a pesé dans la balance, au cours des négociations.

Quant à la population des villes, il faut noter que la reprise des affaires, déterminée dans une large mesure par

la politique de réarmement, est telle qu'elle provoque l'émigration en Angleterre de beaucoup de jeunes Irlandais. Cette question est même l'une de celles que l'on débat le plus vivement en Irlande.

De deux choses l'une: ou l'on manque vraiment d'ouvriers anglais, et alors il n'y en aurait pas pour nous; ou ceux qui pourraient travailler ne le veulent point, et qu'aurions-nous besoin de pareils individus?

Le rapport du Board note que les lois sociales ont créé en Angleterre un sentiment de sécurité qui n'incite pas l'Anglais à s'expatrier, et que cet état d'esprit ne pourrait être efficacement combattu que par l'existence dans les Dominions de lois analogues, dont l'effet s'appliquerait aux immigrants, les gens des Dominions pouvant de leur côté bénéficier des lois anglaises.

Comme les habitants des Dominions n'émigrent point, règle générale, en Angleterre, cette réciprocité serait, si l'on ose dire, à sens unique.

Au fond, il ne semble pas que, pour le moment, ce soit une campagne d'immigration massive que nous ayons à redouter. Peu de pays tiennent actuellement à se débarrasser de leurs habitants, surtout des agriculteurs.

Les immigrants possibles, et probables, seront d'abord des réfugiés politiques — et plus spécialement des Israélites — victimes des querelles européennes. Ceux-là cherchent partout où se loger. Les affaires d'Autriche, après celles d'Allemagne, ont augmenté leur nombre. Celles d'Espagne risquent d'y ajouter considérablement. En France, en Angleterre, on proteste contre leur venue. Non pas les gouvernements certes, mais beaucoup d'individus.

Tout récemment, nous avons vu une délégation juive surtout demander d'ouvrir les portes du Canada à ces réfugiés. On disait qu'il ne s'agissait pas, et nous ne voulons point en douter, des seuls Juifs; mais il est clair aussi qu'il s'agissait surtout des Juifs.

Le sort de certains de ces immigrants possibles est tragique: mais le Canada, avec ses centaines de mille chômeurs, est-il capable d'accueillir ces nouveaux éléments? C'est de ce côté, en tout cas, qu'a toute chance de se manifester la prochaine poussée d'immigration.

Omer HEROUX

## M. Stevens assistera au congrès conservateur d'Ottawa

(Voir en page 3)

### Bloc-notes

Il veut et ne veut pas

Il y a des semaines, M. Bennett s'en allait. Après quelques jours, il hésitait. Peu de temps après, il laissait dire que peut-être, si l'on avait besoin de lui... Enfin, on ne sait jamais. Ces jours-ci, M. Bennett était décidé. Hier encore, il s'en allait. Ce matin? Ce n'est plus certain. Il n'a que le désir de ne pas rester. Le désir... Après-demain, peut-être aura-t-il le désir de rester? Sait-on jamais, avec ce diable d'homme? Il veut et ne veut pas, part et ne part pas, ne reste pas et reste, s'en va et revient, démissionne et reprend sa démission, se retire à cause de sa santé, ne se retire pas parce que son parti tient à lui, désire s'en aller et ne se décide pas à s'en aller, change d'avis, tourne en rond, fait ses malles, les défait, prend sa retraite, sort de sa retraite, oscille, balance, tourne, hésite... Enfin, que veut-il? S'en aller? Qu'il le dise net. Rester? Qu'il l'avoue. Que son parti le prie d'être là jusqu'à la fin des temps? Qu'on le sache. Enfin, quoi? Pour que quel reste, son parti s'en ira, car il est déjà, de par sa faute, en langueur, et si cela le prolonge, ce parti cherchera tout seul dans la fosse que cette incision, ces tournolements, ces virevoltes, ces tête-à-queue ont incité le public à lui creuser, depuis 1930, lentement d'abord, puis plus vite. Qu'il reste ou qu'il parte, M. Lawson le remplace, et la fosse se fermera sur un parti qui fut grand, est aujourd'hui exsangue et demain, sera mort. Il y a, il restera certes des conservateurs en bon nombre. Mais, de par la faute de leurs chefs, de par la volonté d'un groupe de Toronto, d'une poignée de jaunes, on leur aura tué leur parti. M. Bennett se serait accusé, hier soir, de l'insuccès de celui-ci. L'insuccès passager, cela n'est pas grave, cela se répare. Ce qui est grave, c'est qu'un homme de talent, de dons remarquables, ait, par suite de ses défauts de caractère et de son absence d'ouverture d'esprit, quant à la compréhension de certains problèmes, — dont celui de la coexistence et de l'égalité de deux grandes races au Canada, — conduit son parti dans le désert et s'est mis à lui trancher la gorge, dans une période d'aberration politique.

### Pour les alarmistes

Ceux qui voient partout des fascistes et des communistes, au Canada, devront lire ce qui vient de dire à ce sujet M. Lapointe, ministre fédéral de la Justice. Fascistes et communistes recherchent surtout la publicité. Et il ne convient pas de leur donner toute celle qu'ils veulent obtenir, a noté, entre autres choses, M. Lapointe, catégorique quant à la surveillance que la police fédérale exerce sur ces deux groupements. Pour ce qui est des fascistes, M. Lapointe, après avoir dit qu'il y a quelque temps il pensa faire adopter une loi interdisant les défilés en uniforme, vient de déclarer: "J'ai abandonné ce projet parce que cela aurait donné trop d'importance à des gens auxquels il ne serait pas sage d'accorder trop de notoriété". De même, les accusations lancées au Canada, par des groupes à tendances nazistes — accusations portées par quelques balaoures, ou de gens d'esprit loufoque, — ne reposent sur rien du tout. Et voilà. Cela n'empêchera certes pas des magazines et des revues des Etats-Unis, ainsi que quelques feuilles du Canada, à l'effet de la sensation, de revenir sur l'existence au pays, surtout dans le Québec, d'une organisation fasciste considérable, qui mettrait en péril la sécurité du Canada et dont l'agitation pourrait aboutir à une quasi-révolution, d'ici 1941. Les gens d'esprit sensé et qui ne se croient pas tenus de prendre peur à tout propos savent déjà quelle part d'exagération il y a dans toutes ces rumeurs au sujet d'une armée fasciste qui aurait des dépôts d'armes de contrebande nombreux et dont les brigades feraient d'ici quelques mois la conquête politique du Canada. Nos gens, on l'a dit, il faut le répéter, ne sont pas tellement dépourvus de sens commun qu'ils aillent verser dans les théories de gouvernement les plus abracadabrantes, ou s'engrèmenter dans des mouvements que dirigent de braves garçons qui se donnent, ou auxquels on attribue, une importance exagérée.

### Que fera M. King?

Le Droit adopte le même point de vue que le Devoir, quant au respect de la tradition selon laquelle un greffier français doit succéder à un greffier anglais, et vice-versa, au Sénat comme aux Communes. On l'a écrit ici ces jours derniers, la prochaine retraite de M. Blouin, greffier du Sénat, pose la question de savoir qui va le remplacer. Il convient que ce soit un Canadien de langue française, donc bilingue, et dont la compétence s'impose. S'il n'y avait aucun candidat compétent, parmi les nôtres, assurément cela disposerait de l'affaire. Mais, à ce qu'on sait, à ce que M. King sait lui-même, à ce que ses ministres savent mieux que n'importe qui, il y a des candidats compétents, parmi les fonctionnaires de langue française. Cela devrait suffire à trancher la question. Ce qui paraît rendre le choix difficile,

## M. Bennett déclare définitivement ne pas vouloir se succéder

Le curieux dîner d'adieu que lui ont offert députés et sénateurs conservateurs, hier soir, à Ottawa — M. Meighen prononce, avec humour et ironie, un éloge spirituel de l'homme qui l'enterra et puis le ressuscita... au Sénat — M. Bennett bat sa coulpe et s'attribue l'insuccès de son parti — Emotions et paupières humides

### LE CAS TOUT A FAIT PATHETIQUE DE M. R.-B. BENNETT

OTTAWA, 30. — C'est enfin décidé: M. Bennett n'est pas et ne sera pas candidat à la direction du parti au congrès conservateur de la semaine prochaine. Il en a fait la déclaration définitive hier soir au banquet qui offrait les sénateurs et les députés conservateurs. L'autre jour, M. Bennett avait annoncé sa décision dans une conversation avec l'un de ses députés. Hier soir c'est à tout son groupe parlementaire qu'il a fait savoir qu'il n'a pas l'intention de poser sa candidature à la direction du parti. En d'autres termes M. Bennett n'ambitionne pas de se succéder... D'autre part, il a annoncé qu'il ne quittera pas immédiatement la politique active, qu'il restera à la Chambre des communes jusqu'à la fin du présent Parlement et qu'il aidera de toutes ses forces son parti et son nouveau chef.

### SPIRITUEL DISCOURS DE M. MEIGHEN

Etrange réunion de famille que ce banquet d'hier soir! Il était présidé par M. C.-H. Cahon, ancien secrétaire d'Etat, qui a été aussi laconique et froid que possible. M. Cahon n'a prononcé que quelques mots. Il a demandé à M. Arthur Meighen, ancien premier ministre du Canada lui aussi, de faire l'éloge de l'invité d'honneur du banquet. Tâche délicate. M. Bennett a succédé à M. Meighen dans les circonstances que l'on sait. Et depuis la nomination de M. Meighen au Sénat, on a vu les deux hommes ne se sont pas toujours entendus comme des frères. M. Meighen s'est tout de même tiré avec avantage de ce pas difficile. Il a prononcé l'un des discours les plus spirituels de sa carrière.

Ses auditeurs ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements. Il a parlé avec humour de sa propre carrière et des dernières années du parti conservateur. Il a donc surtout traité du régime de M. Bennett. Il l'a fait avec esprit, à-propos, mêlant adroitement l'ironie à la louange. Il a terminé son discours en parlant de M. Bennett. Il en fait un éloge sin-

cière. Il a rappelé les circonstances difficiles dans lesquelles M. Bennett a été appelé à diriger le parti et à gouverner le pays. M. Bennett, a dit M. Meighen, n'a jamais fui, il n'a jamais évité les responsabilités. Il n'a jamais tourné le dos à l'adversaire. L'historien ne manquera pas d'affirmer que M. Bennett a été l'un des plus grands hommes d'Etat canadiens.

### M. BENNETT S'ACCUSE...

M. Meighen a obtenu un grand succès. Son discours, à ce qu'on nous rapporte, a beaucoup affecté M. Bennett, non pas tant peut-être par ce que M. Meighen disait mais par la façon dont il le disait. Alors que M. Meighen avait été enjoué, léger, spirituel, M. Bennett a été sérieux. Il s'est attribué la cause de l'insuccès de son parti. Il a battu sa coulpe. Il a également mentionné les difficultés qu'il avait eu à vaincre de 1930 à 1935. Puis il a parlé de politique générale, de commerce, d'espionnage, etc., etc. Un discours plutôt lourd, à moitié moins goûté que celui de M. Meighen. Et quand il a repris son siège, il s'est essuyé les yeux...

Au banquet on a remarqué de nombreuses absences. Parmi les Canadiens français présents, on mentionne les noms de MM. les sénateurs Chapais, Paquet, Marcotte et Bourgeois, et celui de M. Wermerlinger, député de Verdun. On a voulu être gai. On a chanté. M. Wermerlinger s'est chargé de la partie française du programme.

En somme, banquet étrange. Et peut-être un peu triste. M. Bennett est un homme seul. Au temps de sa grandeur, la solitude lui était un refuge et une protection. Maintenant, elle prend l'aspect d'un abandon. Le cas de M. Bennett, si on y regarde de près, est plus pathétique que celui de M. Meighen, car celui-ci semble avoir reconquis l'admiration de tous les membres de son parti.

L. R.

### L'actualité

#### Blason populaire

Le savant conservateur des archives au Palais de Justice de Montréal, M. E.-Z. Massicotte, accumule depuis longtemps des notes relatives au blason populaire du comté de Champlain, d'où la famille de son père était originaire. Le blason populaire, qui est l'art ou la science des surnoms et des sobriquets tant géographiques que familiaux et individuels, est particulièrement riche dans le pays de Champlain. On y a par exemple inventé, voilà longtemps de cela, le surnom de Fancines pour désigner collectivement une bonne partie de la population.

Ce que M. Massicotte a commenté et continue de faire pour Champlain, le chef du service d'ethnographie et d'anthropologie au ministère fédéral de l'Intérieur, M. Marius Barbeau, l'a fait pour la Beauce, pays des Jarrets-Noirs, et de maints autres surnoms et sobriquets. Le travail de M. Barbeau sur le blason populaire beauceron a même, me semble-t-il, été publié.

Les recherches de ces deux savants fouilleurs et collectionneurs des choses de la petite histoire ne leur ont certes pas encore donné, dans les deux comtés de Champlain et de Beauce, la liste de ce qu'ils auraient trouvé en dirigeant leurs recherches du côté du Saguenay, qui paraît bien avoir été et qui reste encore la terre d'élection du blason populaire.

Dans la seule famille des Tremblay, originaires, avant 1838, du comté de Charlevoix, la Société Historique du Saguenay a pu retracer, sans chercher activement, en recueillant simplement ce qui se présentait, quatre-vingt-deux surnoms et sobriquets, la plupart collectifs. Le premier des Tremblay saguenéens, l'homme des chefs de la fameuse société des Vingt-et-Un, passe à l'histoire avec son surnom de Picolet.

Il y a toutefois des variétés innombrables de Tremblay qui ont attiré l'attention du blason populaire. En voici une liste partielle:

- Tremblay-Major
- Tremblay-Berliche
- Tremblay-Camille ou Cami
- Tremblay-Canette
- Tremblay-Cornette
- Tremblay-Renard
- Tremblay-Michaud
- Tremblay-Lagadelle
- Tremblay-Lacerville
- Tremblay-Leloup
- Tremblay-Petebin
- Tremblay-Picote
- Tremblay-Bégin
- Tremblay-Labroche
- Tremblay-Lacouchette
- Tremblay-Lachette
- Tremblay-Tournerre
- Tremblay-Terrine
- Tremblay-Grain-de-blé
- Tremblay-Beneuseigne
- Tremblay-Jean-Boise
- Tremblay-Temps couvert
- Tremblay-Baniste
- Tremblay-Pitout
- Tremblay-Lanlotte
- Tremblay-Beauvelour
- Tremblay-Renoche
- Tremblay-Pierliche
- Tremblay-Les Cannes
- Tremblay-Bouleau

Tremblay-Bailly  
Tremblay-Mathias  
Tremblay-Léo  
Tremblay-Alphée  
Tremblay-Ti-Flu (Roberval)  
Tremblay-Quénon (Beaupré)  
Tremblay-Renard (S.-Fulgence)  
Tremblay-Gabelus (Chicoutimi)  
Tremblay-Pisniqué (Chicoutimi)  
Tremblay-La Pomme (Péribonka, Jonquières)

Tremblay-Janvier (Sainte-Anne)  
Tremblay-Dégel (Alma)  
Tremblay-Boise (Chicoutimi)  
Tremblay-Rouillé (Saint-Jérôme)  
Tremblay-Salomé  
Tremblay-Gotte  
Tremblay-Claudiche  
Tremblay-Gigon  
Tremblay-Lapinoche  
Tremblay-La Bibou  
Tremblay-Jean-Urbain  
Tremblay-Cailloux  
Tremblay-Franchisse  
Tremblay-Lacomac  
Tremblay-Pouchon  
Tremblay-Lucon  
Tremblay-René  
Tremblay-Arné  
Tremblay-Raymond  
Tremblay-Beaufouet  
Tremblay-La Chatte  
Tremblay-Petit  
Tremblay-Catalagne  
Tremblay-Lagodne  
Tremblay-Mathias  
Tremblay-Fouet  
Tremblay-Romaine  
Tremblay-Canot  
Tremblay-Lachouette  
Tremblay-Lacourboute  
Tremblay-José-cul  
Tremblay-Chapelet  
Tremblay-Bédoche  
Tremblay-Pas de dépense (La Tuque)

Tremblay-La Crasse  
Tremblay-Busse (S.-André-S.-Jérôme)  
Tremblay-Pas de fesses (Desbiens)  
Tremblay-La Oucioque  
Tremblay-Goliat  
Tremblay-Le Gros du Du Gros (S.-Alexis)  
Tremblay-Le Mori (S.-Félicien)  
Tremblay-Punuche (Jonquières)

Le génie populaire, même quand il fait dans les champs du blason, ne cherche pas toujours à donner un sens précis à ses inventions, à ses trouvailles. Le fait se produit pourtant et c'est ainsi que des surnoms et des sobriquets de Tremblay saguenéens s'expliquent, se justifient presque. La première justification, ça aurait été la nécessité de différencier les multiples familles d'une gent innombrable. Mais il y a plus, tel surnom et puis tel autre n'ont pas été choisis arbitrairement mais pour des raisons que l'on peut maintenant retracer.

Les premiers Tremblay-Major ont été quatre frères, Ovide, Louis, David et Jules, dont le père était, major dans la milice à la Malbale. L'aîné des Tremblay-Canot exerça à la Bate Saint-Paul, avant la construction du pont, le métier de passeur sur la rivière du Gouffre. Les gens qui avaient besoin de ses services le hélèrent: Canotte! Canotte!

Les Bertiche descendent d'un fabricant de beurre qui avait la réputation de laisser ses enfants se passer occasionnellement la langue sur le produit de ses barattes. Les Lagadelle tiennent leur nom d'un beau champ de gadelles que leur ancêtre possédait à la Malbale. Petebin a une explication plus

curieuse. Le premier à porter le surnom avait l'habitude d'émailler constamment sa conversation de la même expression: Vous savez pourtant bien, M. Untel.

Le surnom Bégin, ajouté à Tremblay, est simplement la déformation du prénom Benjamin. Le premier Lachouette fabriqua précisément des couchettes à Chicoutimi et il allait les vendre de maison en maison; le premier Terrine était fabricant et colporteur de terrines, de nattes terrines, en terre, du temps où le métier de potier se pratiquait encore au pays de Saguenay. Certaines régions, dans le voisinage de Chicoutimi, fournissent des qualités plastiques. M. Marius Barbeau, de passage dans le pays, s'est porté acquéreur, pour le Musée National d'Ottawa, de quelques vieilles pièces de poterie saguenéenne, des terrines de diverses formes et joliment colorées. Il prétend que ces pièces sont parmi les plus intéressantes de la collection des poteries canadiennes. La poterie artistique serait à encourager au Saguenay. La Société Historique y pense.

Les Tremblay-Romaine doivent leur nom à une femme, Romaine Mercier, mariée à un Tremblay qu'elle sut si bien effacer que ses descendants adoptèrent son prénom pour nom. Un genre de matricat, comme l'on voit.

Les Tremblay-Renard? Probablement à cause du goût de l'ancêtre pour les ruses de Normand. M. Alexis Maltais, de Chicoutimi, qui a recueilli la plupart de ces notes sur le blason populaire du Saguenay, note que Joseph ou José Tremblay-Renard, le premier du surnom, était de la Bate Saint-Paul et qu'il avait cinq fils, qui tous s'établirent à l'Anse-aux-Foies: Protas, Auguste, Napoléon, François, Eusèbe. Le deuxième, Auguste, était un colosse, le père du leur connu, Eugène Tremblay, l'ancien, peut-être bien encore l'actuel champion du monde dans sa catégorie. Le fils d'Eusèbe, Joseph à Eusèbe, était, à ce que rapporte la chronique, le type même de l'indolent, sinon du paresseux. Il passa toute sa vie dans un campé mal couvert. Un voisin se réfugia chez lui pendant un orage, lui fit observer que son toit a besoin d'être refait. Eusèbe lui répondit: Vois-tu, quand il fait beau, ça dégonfle pas; et quand il mouille, c'est pas le temps d'aller courir.

Celui-là était certes Renard autant et même plus que Tremblay. E. B.

En page 2:  
Le procès des Templiers (1305-1312), par le R. P. Léon Pouliot, S.J.

### Pas de journal demain

Vendredi, 1er juillet, fête de la Confédération, le "Devoir" ne paraîtra pas. Nos bureaux et nos ateliers resteront fermés. Samedi, le "Devoir" paraîtra dans le cours de la matinée.

## On prévoit la fin de la session fédérale pour aujourd'hui

La Commission des pénitenciers existera dès ces semaines-ci — M. Bennett cesse son obstruction — La "loi du cadenas", M. Lapointe et M. Power — Le "cadenas" sur la presse — Les amendements à la loi électorale fédérale — Ce que M. Lapointe pense et dit des communistes et des fascistes au pays

Un fasciste a promis de déporter "le premier Juif du pays": Ernest Lapointe, dit en riant le ministre de la Justice

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 30. — De l'avis général, la session fédérale se terminera aujourd'hui. Il ne reste plus qu'un nombre limité de crédits à voter ainsi que quelques mesures d'ordre secondaire et les amendements que le Sénat a apportés au bill de la Commission des transports. On ne devrait pas rencontrer d'obstacles insurmontables. On ne prévoit aucune surprise. Sénateurs et députés s'entendent sur le but à atteindre. La Chambre a d'ailleurs fait du travail expéditif au cours des trois séances d'hier. On a passé d'importantes mesures, notamment le bill établissant une Commission des pénitenciers et le bill modifiant la loi électorale. De plus, on a voté près de \$30,000,000 de crédits aux ministres des Finances, de la Justice, des Mines et des

Ressources et au Secrétaire d'Etat. On avait l'impression que le gouvernement vidait ses tiroirs.

Le ministre de la Justice a dirigé les débats pendant la plus grande partie de la journée. On peut dire que ça été le jour de M. Lapointe.

### Les pénitenciers

Il n'a pas seulement fait adopter ses crédits, mais encore le projet de loi constituant la Commission des pénitenciers. Il a déclaré au chef de l'opposition, qui se préparait à recommencer un long débat là-dessus, qu'il était nécessaire de faire adopter le bill, attendu que le rapport de la Commission Archambault est maintenant publié. Le régime actuel est mauvais et dangereux. M. Bennett a alors dit que, si le ministre avait fait cette déclaration au début, personne n'aurait soulevé d'objection. Le bill pourvoit à la création d'une commission de trois membres nommés pour 10 ans. La commission aura le pouvoir d'établir les règlements qu'elle jugera à propos de mettre en vigueur, sujets à l'approbation du ministre. S'il est nécessaire, le gouvernement pourra nommer des commissaires-adjoints. Le gouvernement continuera de nommer les préfets des pénitenciers et leurs assistants, de même que les autres officiers et membres de l'administration. La Commission nommera les gardes, les instructeurs et les serveurs.

### M. Ebray et la politique belge

"Le Devoir", outre ses grandes rubriques ordinaires du samedi: études économiques et historiques, pages spéciales, revue de la presse européenne, chroniques des jeunes naturalistes, "les livres et leurs auteurs", etc., publiera samedi une lettre de son correspondant européen, M. Alcide Ebray, ancien ministre résident de France, sur la politique belge.

### La loi du cadenas

Au cours de l'étude des crédits de son ministère, M. Ernest Lapointe a dû répondre à une infinité de questions, notamment au sujet de la loi anticommuniste de Québec — la loi du cadenas — et des

(Suite à la page 2)

### Le carnet du grincheux

L'ouest votera dans l'ignorance officielle de la façon dont l'est aura voté. Mais quelle loi empêchera les rumeurs de circuler, les rumeurs plus nocives que la vérité?

M. Ernest Lapointe a pris, enfin, le meilleur moyen de combattre les émulés canadiens du Führer et du "duce" en les représentant comme des épouvantails... à moineaux.

Mais M. Damien Bouchard, et même M. Goudou, se trouvent à en prendre pour leur grade.

M. Aberhart approuve la campagne de M. Herridge, beau-frère de M. R. B. Bennett, contre les puissances d'argent. Le chef créditiste a l'air en cela de se mêler d'une chicane de famille autour du règlement d'une succession.

Le rapport Archambault contient des surprises. M. Léopold Richer rapportait hier que, selon M. Liguori Lacombe, le colonel Piuze, cité par le rapport Archambault, a déjà proposé bon nombre de recommandations faites dans ce rapport.

Me Charles-Auguste Bertrand a promis son "fanal" sur la situation politique. Il a découvert qu'il faudrait une nouvelle révolution de 1837 "parce que l'Union nationale bafoue nos droits acquis." Le Canada qui guillemette le texte prétend lui faire résumer comme suit la thèse de Papineau: "Nous souffrons que vous administriez seul les derniers placés à votre seule disponibilité". Le Canada n'aime pas M. Bertrand!

### Le Grincheux

— Le rapport Pouliot de l'enquête sur le fonctionnarisme fédéral (page 6);  
— Avec Roméo Vachon (page 8);  
— Le congrès eucharistique de Nice (page 12).

1305-1312

Le 3 avril 1312, dans la seconde session du concile oecuménique de Vienne, en Dauphiné, Clément V supprimait d'autorité l'Ordre des Templiers qui comptait près de deux siècles d'existence et qui avait rendu de réels services à l'Église. Dès le début, cet acte a été discuté, parfois avec passion, toujours avec intérêt. Hier encore, un Français distingué, de passage à Montréal, en faisait le sujet d'une conférence devant le Jeune Barreau. Dans le compte rendu de cette conférence, nous avons remarqué, à notre grande surprise, une tendance marquée à inculper les Templiers et à exonérer Philippe le Bel plus que de raison. (Le Devoir, 28 mars 1938, p. 10: Le procès des Templiers. M. le duc de Lévis-Mirepoix devant le Jeune Barreau.) Il n'est donc pas inutile de revenir sur le sujet.

Les Templiers

Au début du XIIe siècle, on voyait commencer, à Jérusalem, sur le site même du Temple, un nouvel Institut religieux. Aux trois vœux habituels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ces chevaliers en ajoutaient un autre: celui de protéger les pèlerins et de garder les routes de la Palestine. Le concile de Troyes (1128) approuva le duc d'Ordrre et lui donna une règle dure, guerrière, composée sous l'inspiration de saint Bernard.

Sans affirmer que tout était sans recherche chez les moines-soldats, il faut reconnaître qu'ils accomplirent à l'honneur de l'Église de véritables prouesses et que l'Ordre, dans son ensemble, ne se montra pas indigne du rôle qu'il s'était proposé. À la chute de Saint-Jean d'Acre, 1291, le Grand Maître Guillaume de Beaujeu périt sur les remparts avec cinq cents de ses chevaliers.

La fin du royaume chrétien d'Orient refoulait les Templiers en Europe où ils possédaient de grands biens. Situation étrange que la leur. "Éloignés de leur terrain d'action, ils se trouvaient désormais dans la situation d'une armée permanente recevant la notification de la paix universelle. Ils n'avaient plus de raisons d'être, sinon en s'en créant de nouvelles par un emploi différent, mais utile à la chrétienté, de leurs ressources. À moins de se réformer, l'Ordre n'avait plus qu'à se dissoudre. (Mollat, Les Papes d'Avignon, 231-232).

Les Templiers profitèrent du droit qu'ils avaient de vivre en donnant à leurs actions une nouvelle fin. Habiles financiers, administrateurs sages et pratiques, ils se firent banquiers. Tout de suite, on les préféra aux Lombards et aux Juifs qui avaient la réputation méritée d'être des usuriers. Les Papes, les Souverains, les Rois de France eux-mêmes, de Philippe-Auguste à Philippe le Bel, confièrent aux Templiers l'administration du trésor public. Nous verrons ce qu'il faut penser des accusations d'hérésie dont ils furent l'objet. Leur parfaite honnêteté dans les affaires ne semble, à l'époque, avoir été mise en doute par personne.

La suite des événements

Dans les premiers mois de 1305, il se produisit des dénonciations contre les Templiers. Un certain Esquier de Floyran, originaire de Béziers, raconte à Jayme II d'Aragon les choses horribles à la charge du Temple, qu'il a apprises, en prison, de la bouche même d'un membre de l'Ordre, détenu comme lui. Le roi d'Aragon reste indifférent à l'accusation, mais Philippe le Bel se laisse convaincre sans peine.

Mis au courant de ces choses à Vienne, avant et pendant les fêtes de son couronnement, Clément V n'y attache aucune importance. (Mollat, Les Papes d'Avignon, 231-232).

Philippe le Bel, au contraire, travailla dans le plus strict secret à réunir contre l'Ordre un dossier important: douze espions se glissent dans les rangs des Templiers, quelques transfuges, prisonniers du roi, se proposent comme délateurs. (Mollat, Les Papes d'Avignon, 236-237).

Deux ans plus tard, en 1307, le roi croit suffisantes les charges qu'il a recueillies. Et à l'entrevue de Poitiers, mai-avril, il demande au Pape la suppression de l'Ordre. Clément V ne se laisse pas ému: voir d'abord; mais harcelé par les lettres et les ambassadeurs de Philippe, pressé, d'autre part, par le Grand Maître, Jacques de Molay, qui veut établir l'innocence de son Ordre, il l'ordonne, le 24 août, une enquête suivant toutes les formes du droit.

Philippe savait que cette enquête serait longue, trop longue à son gré. Aussi, il résolut de frapper un grand coup. Le 13 octobre 1307, tous les Templiers de France étaient mis en état d'arrestation. Strictement parlant, l'acte était légal, puisque les Templiers, accusés d'hérésie, étaient arrêtés à la demande du Grand Inquisiteur. Mais quand, les 14 et 15 octobre, pour calmer l'opinion, le chancelier Guillaume de Nogaret affirmait, en des harangues ampoulées, que le Pape avait consenti au coup de force, il mentait purement et simplement. Écoutez la lettre que Clément V, informé de l'événement, lui par le roi ni par le Grand Inquisiteur, mais par le rumeur publique, adresse à Philippe, le 27 octobre: "Très cher fils, ce que nous disons avec douleur, au mépris de toute règle pendant que nous étions loin de vous, vous avez étendu la main sur les personnes et les biens des Templiers, vous avez été jusqu'à les mettre en prison, et ce qui est le comble de la douleur, vous ne les avez pas relâchés; même, à ce qu'on dit, allant plus loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre affliction de la torture par l'Église et pour nous, nous croyons à propos de passer actuellement sous silence... Nous avions signifié à votre Sérénité par nos lettres, que nous avions pris en main cette affaire et que nous voulions rechercher diligemment la vérité. Dans la même lettre, nous vous prions d'avoir soin de nous communiquer ce que vous aviez découvert à ce sujet, vous promettant de vous transmettre ce que nous découvririons nous-mêmes. Malgré cela, vous avez commis ces attentats sur la personne et les biens de gens qui sont soumis immédiatement à Nous et à l'Église romaine. Dans ce procédé précipité, nous remarquons, et non sans cause, un outrageant mépris de Nous et de l'Église romaine." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 238).

Normalement, les Templiers devaient être jugés par le tribunal de l'Inquisition. Les officiers royaux préviennent presque partout l'action de ce tribunal, et, par l'emploi de la torture, obtiennent des aveux écarasans. On sait, en effet, que les inculpés avaient à choisir entre ce aveu des crimes qu'on leur imputait et le supplice de la mort. Les chefs de l'Ordre eux-mêmes avouèrent.

Emu par cet état de choses, craignant que d'autres souverains n'usurpent, à l'exemple de Philippe le Bel, des pouvoirs qui lui appartenaient exclusivement, Clément V enjoint à tous les princes d'arrêter les Templiers dans leurs États. Philippe le Bel, content d'une mesure qui paraissait le justifier, s'adoucit un peu; il remet aux cardinaux Bérenger de Frédet et Etienne de Suisy la personne et le sort de la torture, obtenus de ce qu'il n'avait pas le droit de faire — l'administration des biens de l'Ordre. Et voilà que, mis en présence des agents du Saint-Siège qu'ils croient impartiaux, les Templiers s'empressent de rétracter leurs aveux d'hier. Circonstance nouvelle, dont Clément V doit tenir compte; en conséquence, il suspend la juridiction de l'Inquisition et se réserve la poursuite de toute l'affaire.

Philippe le Bel et son entourage sont inquiets. Comment triompher du Pape? Et c'est, en des pamphlets venimeux, une campagne de chantage, menée contre Clément V par le chancelier Nogaret et le publiciste Pierre Dubois. De plus, du 5 au 15 mai, une assemblée de nobles à Tours, assemblée bien organisée, qui nous fait penser, comme malgré nous, à certains plébiscites en pays de dictature, où l'on approuve sans réserve la conduite du roi et où on décrète que les Templiers sont dignes de mort. Fort de cette approbation, Philippe se rend à Poitiers; par lui-même comme par ses ministres, il tente de nouveau d'intimider le Pape: "Saint Père, Saint Père, dit Plaisians, faites vite. Autrement, le roi ne pourrait s'empêcher, et s'il le pouvait, ses barons ne pourraient pas s'empêcher, et si les barons le pouvaient, les seigneurs de ce glorieux royaume ne pourraient pas s'empêcher de venger eux-mêmes l'injure du Christ. Agissez donc, agissez. Autrement, il nous faudrait vous parler un autre langage." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 241).

"Le Pape ne cédant pas, Philippe change de tactique et acheminé sur Poitiers 72 Templiers: "Ce sont des chefs de maison, des frères servants, des transfuges, des gens de peu, soigneusement triés et dûment stylés par les acolytes de Guillaume de Nogaret." Le Pape ignorait peut-être la qualité de ces témoins. En tout cas, leurs dépositions, défavorables à l'Ordre, l'impressionnèrent si vivement que, par une série de graves mesures, il abandonna toutes ses oppositions." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 241-242).

Telles sont les nouvelles dispositions du Pape: 1° il rend leur juridiction aux tribunaux d'Inquisition qui instruisent, dans chaque diocèse, le cas des individus; 2° une Commission pontificale enquêtera sur l'Ordre lui-même, dont le sort sera réglé dans un concile oecuménique qui commencera à Vienne, le 1er octobre 1310. Clément V avait eu la faiblesse d'admettre dans la Commission pontificale des prélats dévoués aux intérêts de Philippe. Elle siège peu, mais entend pourtant des témoignages instructifs, tel celui du Frère Pon-

sard de Gisi: "Trois mois avant ma confession, on m'a lié les mains derrière le dos, si serré que le sang jaillissait des ongles, et on m'a mis dans une fosse attaché avec des cordes de pareilles tortures, je n'irai tout ce que je dis maintenant, je dirai ce qu'on voudra. Je suis prêt à subir des supplices pourvu qu'ils soient courts; qu'on me coupe la tête, qu'on me fasse bouillir pour l'honneur de l'Ordre, mais je ne puis pas supporter les supplices à petit feu comme ceux qui m'ont été infligés depuis près de deux ans en prison." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 243-244).

Au début de 1310, la cause des Templiers n'était pas encore perdue, loin de là. Ses défenseurs se faisaient plus nombreux; il ne restait guère comme accusateurs que quelques laïcs, produits par les gens du roi. Pour faire rebondir l'affaire, que faut-il? Un nouveau coup d'éclat. Philippe de Marigny, frère du ministre Enguerrand, récemment nommé archevêque de Sens et tout dévoué au roi, convoque un concile provincial à Paris. Cinquante-quatre Templiers qui avaient rétracté leurs aveux furent condamnés à la mort comme relaps. L'effet fut terrible. Le chevalier Aimery s'écriait: "J'ai avoué quelques articles à cause des tortures que m'ont infligées Guillaume de Marceilly et Hugues de la Celle, chevaliers du roi; mais tout est faux. Hier, quand j'ai vu cinquante-quatre de mes frères, dans les fourgons, en route pour le bûcher, parce qu'ils n'ont pas voulu avouer nos prétendues erreurs, j'ai pensé à la terre du feu. J'avouerais tout, je sens j'avouerais tout, si Dieu, si on le voulait." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 245). Désormais, en France, on ne recueillait guère que des aveux et le 5 juin 1311, la Commission pontificale mettait fin à ses travaux.

Quand le Concile oecuménique se réunit enfin à Vienne, le 16 octobre 1311, la Commission chargée de réviser le procès émet le vœu que les Templiers soient admis à se défendre. La chose ne plaît pas à Clément V qui, pour le bien de la paix, croit nécessaire la suppression de l'Ordre; elle plaît encore moins à Philippe le Bel, qui réunit les États à Lyon, et comme naguère à Tours, fait approuver sa conduite; de là, il se rend au Concile où le 3 avril, dans la seconde session, ils (les Pères du Concile) s'entendent imposer silence sous peine d'excommunication et durent écouter la lecture de la sentence pontificale. En vertu de l'autorité apostolique, par voie de provision et non de condamnation, Clément V abolit l'Ordre." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 248). Le 3 mai, le Pape accorde aux Hospitaliers les biens du Temple; le 6, il laisse les conciles provinciaux régler le sort des individus et se réserve le jugement des dignitaires.

Ce dernier jugement se fit attendre. Le 22 décembre 1313, trois cardinaux notifièrent à la foule de Paris, réunie sur le parvis de Notre-Dame, la sentence pontificale: l'Ordre sera supprimé. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les signes de la sincérité et de la vérité, les cardinaux restèrent interdits. Ils se contentèrent de remettre les inculpés au prévôt de Paris en renvoyant au lendemain leur sentence finale. Helas! de ce jour, la conduite avait été jusqu'à si étrange — avouant, se rétractant, puis avouant encore — Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay s'écrièrent: "Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos vies. L'Ordre est pur, il est saint; les accusations sont absurdes, les confessions menteuses." (Mollat, Les Papes d'Avignon, 250). Devant cette protestation qui à tous les

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER
Demain: VENDREDI, 1er juillet 1936
Président Saag de N.-S. Jean-C.

CHAUD, SUIVI D'ORAGES LOCAUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 65.

Wilkins à Montréal

L'exploration sous-marine de l'Arctique — La modification des systèmes de défense du Canada et des Etats-Unis

NEW-YORK, 30. (C.P.) — Le célèbre explorateur de l'Arctique, sir Hubert Wilkins, vient d'annoncer qu'il partira pour Montréal vendredi soir afin de rencontrer quelques Canadiens qui auraient manifesté l'intention de lui fournir des fonds pour faire une tournée d'exploration dans l'Arctique en sous-marin.

Sir Hubert Wilkins vient de conférer avec des explorateurs russes qui croient le projet réalisable. L'explorateur anglais considère que les résultats de l'exploration sous-marine de l'Arctique peuvent entraîner une modification des systèmes de défense du Canada et des Etats-Unis.

Un port neutre en Espagne rouge

LONDRES, 30. (S.P.C.-Havas) — L'agent de la Grande-Bretagne en Espagne blanche, sir Robert Hodgson, est en route pour Londres. On croit qu'il vient communiquer au gouvernement le projet que le généralissimo Franco a formé de neutraliser un port (de l'Espagne rouge), pour mettre les navires britanniques à l'abri des bombardements aériens.

Pluies torrentielles, tremblements de terre et éboulements au Japon

Un typhon s'avance vers le nord de la mer de Chine et peut ravager le sud du Japon

Tokyo, 30 (S.P.A.) — Des pluies torrentielles, des tremblements de terre et des éboulements ont fait de nombreuses victimes au Japon, ces deux derniers jours. Le nombre des morts vérifiées dépasse 100. On compte en outre 200 disparus. Et maintenant il y a lieu de craindre une nouvelle calamité. En effet, l'institut météorologique central annonce un typhon s'avance vers le nord de la mer de Chine et peut ravager le sud du Japon. Plusieurs océaniques ont ajourné leur départ d'Yokohama.

Le déplacement du cuirassé limité à 45,000 tonnes

Le traité naval de Londres de 1936

Londres, 30 (S.P.C.-Havas) — La Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis viennent d'adopter formellement l'article du traité naval de Londres 1936 qui leur permet de limiter à 45,000 tonnes le déplacement du cuirassé. D'autre part, la France et l'Allemagne ont fait subir à leur accord naval bilatéral la modification qu'impose le recours à l'article en question.

Bombardement à Barcelone

Dix avions du type allemand Junker ont lancé treize bombes

Barcelone, 30 (S.P.C.-Havas) — Des avions blancs ont bombardé la banlieue nord de Barcelone aujourd'hui. On annonce que le bombardement a fait 40 morts et 50 blessés chez les non-combattants. Ce sont 10 avions du type Junker qui ont exécuté le bombardement. Ils ont lancé 30 bombes, puis ont volé vers la base blanche de Palma de Majorque. Le "gouvernement" demande à Londres d'envoyer à Barcelone, pour qu'elle s'occupe de ce nouveau cas, la commission internationale qui sera chargée d'enquêter sur les bombardements aériens en Espagne.

Hendaye, 30 (SPA) — De fortes colonnes sous les ordres des généraux Miguel Aranda et Garcia Valino ont rompu à deux endroits de la chaîne d'Espadan la principale ligne du système de défense que les "gouvernementaux" ont établi au nord de Valence. Il y a maintenant des avant-gardes blanches à seulement 6 milles au nord de la route reliant Tétuel à la côte, et à moins de 30 milles au nord de l'ancienne capitale rouge. Ces avant-gardes sont sur les dernières hauteurs que l'armée blanche doit franchir pour atteindre son objectif. L'artillerie lourde de montagne des blancs suit de près l'infanterie. Le "gouvernement" reconnaît que les colonnes Aranda et Valino l'emportent sur les troupes du général Miaja.

La progression des colonnes Aranda et Valino impose une rectification du front blanc à l'ouest de ces colonnes. Aidées de nombreux avions, des troupes blanches ont entrepris cette rectification. Elles ont pour objectif immédiat Fanzarca. Les "gouvernementaux" annoncent qu'ils ont repoussé toutes les attaques que les troupes blanches ont exécutées dans le sud du pays.

Le F. Marie-Victorin en Californie

Plusieurs professeurs et membres de l'Institut de botanique de l'Université de Montréal poursuivront pendant les vacances des études botaniques.

Le directeur, le Frère Marie-Victorin, est en route vers la Californie où il cherchera le repos et le rétablissement de sa santé en même temps qu'il fera des observations scientifiques.

M. Jacques Rousseau, nouvellement nommé sous-directeur du Jardin botanique de Maisonneuve, passera l'été à Montréal, donnant son temps à ses fonctions nouvelles.

Mlle Marcelle Gauvreau partira le 6 juillet pour la côte Nord. Elle rayonnera dans le royaume de Mingan où le Frère Marie-Victorin a déjà fait des études remarquables et se retirera au Havre St-Pierre.

M. Jules Brunel procédera à l'inventaire des algues des lacs. Il travaillera dans le parc national des Laurentides et dans la région de Montréal.

Mlle Cécile Lanouette poursuit de son côté des recherches près du lac Jacques-Cartier.

M. Roger Gauthier a choisi la région des Laurentides, près de Montréal, pour ses travaux.

La tragédie de la rue St-André

Le cadavre de Mlle Germaine Rochon, 27 ans, abattue à bout portant, hier soir vers 6 heures, d'une balle de revolver tirée par son ami Frank-Arthur Wixler, 30 ans, a été identifiée ce matin par les parents de la victime. Le meurtre a été commis au no 1241 rue St-André. Wixler lui-même est mourant. Il a tenté de se suicider, après son acte, et on l'a transporté inconscient à l'hôpital St-Luc. L'enquête du coroner a été ajournée au 12 juillet prochain.

M. Stevens revient au parti conservateur

Le chef du groupe de la Restauration nationale accepte d'être délégué officiel de Maisonneuve-Rosemont au congrès conservateur d'Ottawa — L'organisation conservatrice du district de Montréal ratifie ce choix — S'il était écarté

DECLARATION DE M. STEVENS

Ottawa, 30. (D.N.C.) — M. H.-H. Stevens répudie son groupe de la Restauration nationale et accepte de revenir au parti conservateur en tant que membre orthodoxe. M. Stevens vient, en effet, d'accepter d'être le délégué officiel conservateur du comté Maisonneuve-Rosemont de Montréal au congrès du parti, la semaine prochaine. Il viendra au congrès à titre de conseiller privé appuyant le parti conservateur.

De cette façon, l'ancien ministre du Commerce du cabinet Bennett remplit les conditions requises pour assister officiellement au congrès. On avait en effet spécifié que seuls les membres du conseil privé appuyant actuellement le parti conservateur pouvaient assister au congrès.

Jusqu'à ce matin, M. Stevens n'avait pas répudié la Restauration et ne pouvait donc pas être considéré comme appuyant le parti conservateur. La nouvelle crée une sensation dans les milieux de la politique fédérale où elle vient d'être annoncée. Jusqu'à présent, il était entendu que M. Stevens ne pouvait pas participer au congrès. Sa rentrée dans le parti conservateur règle un point de discipline. La décision de M. Stevens peut être considérée comme la déclaration de M. Bennett, hier soir, à l'effet qu'il ne se porterait pas de nouveau candidat à la direction du parti. M. Bennett quittant la direction du parti, M. Stevens peut maintenant y revenir. Il est connu, en effet, que la cause de l'abandon du parti conservateur par M. Stevens a été l'attitude intransigente et dictatoriale de M. Bennett.

On sait aussi qu'entre les deux hommes les relations sont extrêmement tendues, pour employer un euphémisme convenable. On attribue à M. Bennett, à tort ou à raison, des déclarations malheureuses à l'effet que jamais il ne permettrait à M. Stevens de prendre la direction du parti.

M. Stevens n'a pas voulu dire ce matin, s'il poserait sa candidature à la succession de M. Bennett. La chose se décidera plus tard. Mais on peut être sûr que si M. Stevens pose sa candidature, la bataille sera excessivement dure. Il est improbable que les amis du chef actuel de l'opposition lui laissent la route libre. Le reste possible que M. Stevens opère un rapprochement stratégique avec M. R. J. Manion, et qu'il offre à ce dernier sa collaboration et son appui.

La déclaration de M. Stevens, disant qu'il accepte d'être délégué officiel du comté de Maisonneuve-Rosemont, changera complètement la physionomie et l'atmosphère du congrès conservateur.

La délégation du Québec, si solide de soit-elle en faveur de M. Manion, pourra en être ébranlée dans sa foi pendant quelque temps, à tout le moins. Il va sans dire qu'il est trop tôt pour prévoir toutes les conséquences du retour de M. Stevens au parti conservateur. Mais on voit tout de suite qu'il s'agit d'un événement important.

M. Stevens et le parti conservateur

Ottawa, 30 (C.P.) — Aux journalistes qui lui demandaient si sa présence au congrès conservateur comme délégué de Maisonneuve-Rosemont signifiait qu'il se considère conseiller privé appuyant le parti conservateur, M. H.-H. Stevens a répondu que "oui". On lui a ensuite demandé s'il entend amener au parti conservateur le parti de la Restauration dont il est le fondateur et s'il a consulté l'exécutif du parti qu'il dirigeait lors de la dernière élection fédérale. A cela M. Stevens a répondu que le parti n'a pas d'exécutif et que l'attitude qu'il prend actuellement est endossée par l'immense majorité des gens qui l'ont appuyé lors de la dernière élection. La Restauration ne fut jamais réellement un parti au sens strict du mot, dit-il, et qu'il plut à un mouvement économique et social pour répondre aux besoins économiques et sociaux du pays. M. Stevens se croit en droit de dire qu'il n'a jamais rompu avec le parti conservateur, mais il a eu et a encore des idées radicales sur la révision qu'il faut faire du programme conservateur pour l'adapter aux conditions économiques nouvelles.

"Il y a plusieurs années que je suis convaincu que la chose peut se faire sans trahir les grands principes du parti conservateur, continue M. Stevens, et d'après ce que j'en me rapporte de tous les coins du pays les délégués au congrès sont disposés à accepter un vaste programme de réformes qui puisse répondre aux besoins économiques et sociaux du pays. Je crois de plus qu'un parti conservateur rajeuni constitue le meilleur outil pour accomplir de sages réformes.

"J'ai travaillé à promouvoir la cause de l'unité canadienne et je ne crois pas pouvoir fournir de preuve plus concrète de mon dévouement à cette cause que de m'unir avec ceux qui m'ont fait confiance par tout le pays au grand parti conservateur. L'unité est absolument essentielle au Canada et pour ce qui me concerne les intérêts personnels doivent céder le pas aux intérêts supérieurs du pays".

Télégramme de M. Stevens

Voici maintenant le texte du télégramme adressé par M. Stevens à M. J.-B. Bellemare, président du Club ouvrier Maisonneuve, pour lui annoncer qu'il accepte de représenter Maisonneuve-Rosemont au congrès conservateur. "Profondément touché de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme délégué de la grande circonscription ouvrier Maisonneuve-Rosemont. Veuillez transmettre mes remerciements aux nombreux amis qui m'ont si gracieusement donné cette marque de confiance. "Les encouragements et les lettres que je reçois d'un grand nombre de conservateurs, délégués et autres, de toutes les provinces, me font un devoir de collaborer avec vous afin de presser le congrès national-conservateur d'adopter des idées et des principes qui soient conformes avec les saines traditions du parti conservateur et qui répondent en même temps aux besoins économiques et sociaux du moment. "C'est pourquoi j'accepte l'honneur d'être l'un des délégués de la circonscription de Maisonneuve au congrès national conservateur".

Ratification officielle

L'organisation nationale-conservatrice du district de Montréal dont le président est M. Georges Héon, député d'Argenteuil, et le secrétaire, M. Henri Crépeau, vient de décider de ratifier le choix de M. H.-H. Stevens comme délégué de la circonscription de Maisonneuve-Rosemont au congrès conservateur de la semaine prochaine. Après avoir vérifié l'authenticité de l'acceptation de M. Stevens, l'organisation a rempli la formule requise et l'a adressée au comité central du congrès conservateur sous la signature de M. Georges Héon pour demander l'émission d'une lettre de créance pour M. Stevens.

M. Stevens ayant été choisi comme délégué par les conservateurs

Pour annulation de mariage

M. le juge Forest, de la Cour supérieure, qui siège cette semaine en Cour de pratique, a pris en délibéré ce matin deux causes en annulation de mariage et entendre deux causes analogues cet après-midi. Ces poursuites viennent en Cour de pratique parce qu'elles ne sont pas contestées, les demandeurs procédant par défaut.

Les causes entendues ce matin sont les deux suivantes. Dame Juliette McKenzie demande l'annulation de son mariage avec M. Harold Alec. Bell, contracté à Montréal le 15 juillet 1932 dans la chambre no 762 de l'édifice Dominion Square devant un ministre protestant. Elle allègue qu'elle est catholique et que le défendeur avait promis que le mariage serait ensuite célébré devant l'Église catholique mais qu'il s'y est refusé. Au moment du mariage le défendeur était mineur et n'avait pas le consentement de ses parents.

M. Arthur Cholette demande l'annulation de son mariage avec Dame Margaret Yallowlay Jones, contracté le 24 juillet 1922. La défenderesse, qui avait épousé M. Walter Conalty, avait obtenu son divorce du parlement fédéral le 22 juin 1922.

Comme elle ne pouvait pas se remmarier dans la province de Québec, M. Cholette et elle sont allés aux Etats-Unis afin d'élever la loi de la province. Tous deux demeurent à Montréal. Ils ont obtenu une licence de mariage d'un greffier de la ville d'Ogdenberg, N.-Y., et se sont mariés devant un juge de paix à Henvellon, N.-Y. Le demandeur est catholique et la défenderesse anglicane.

Dans ces deux causes, M. l'abbé L.-P. Wieland, vice-chancelier de l'archevêché de Montréal, a témoigné comme représentant de l'archevêché sur la législation catholique en matière de mariage. Voici les deux causes que M. le juge Forest doit entendre cet après-midi. M. Albert Brunet demande l'annulation de son mariage avec Dame Medora-Loretta Hoy, alias Dorothée Crouch, contracté à Toronto le 5 avril 1932 devant un ministre anglican. Le demandeur est catholique. De plus, la défenderesse s'était présentée au demandeur comme veuve, et son premier mari, M. W. L. Crouch, vit encore à Vancouver. Le demandeur allègue en outre que la défenderesse a prétendu qu'elle avait 29 ans alors qu'elle en avait 37.

Dame Caroline Gurnity, alias Caroline Ketheleene Kennedy, demande l'annulation de son mariage avec M. H.-James Hummel, contracté le 26 avril 1927 devant un ministre protestant. Tous deux étaient et sont catholiques. La défenderesse allègue, outre le fait que le mariage a été contracté devant un ministre protestant, qu'il a été contracté clandestinement.

Les dépenses électorales

Ottawa, 30. (D.N.C.) — On ne procédera pas à cette session, avec le bill relatif aux dépenses électorales. On en reprendra l'étude à la prochaine session.

Au conseil municipal

\$500,000 aux commissions scolaires

Le conseil municipal a tenu une assemblée ce matin, sous la présidence de M. l'échevin Layton. Le conseil a adopté sans discussion un rapport du comité pour voter un emprunt de \$500,000 destiné aux commissions scolaires de Montréal. M. W. H. Biggar, président de la Commission scolaire protestante, a remercié la ville de Montréal, de son geste, et déclare que beaucoup d'ennuis vont disparaître de ce fait.

Le conseil a ensuite voté plusieurs rapports d'administration du comité exécutif, puis a discuté l'achat d'une carrière près de l'incinérateur de la rue de Fleurimont pour y jeter les déchets de l'incinérateur. Le comité exécutif favorise l'achat de la carrière Labelle, dont le coût d'évaluation est d'environ \$13,000. Par contre, d'autres échevins estiment que l'on devrait plutôt prendre la carrière Martineau. La discussion se continue.

Chez nos "fascistes"

Le congrès de Kingston

Election d'un chef national

Toronto, 30 (CP) — Une trentaine de chefs fascistes canadiens se réuniront demain en congrès à Kingston pour élire un chef national et constituer des comités d'organisation et de propagande. Le congrès se tiendra à huis clos et les préparatifs ont été faits si discrètement que les autorités municipales de Kingston ne savent pas encore dans quelle salle se tiendra le congrès.

En réponse au maire Stewart de Kingston qui a déclaré que les fascistes ne pourraient se servir des salles municipales et qu'ils n'obtiendraient pas de permis pour parler, M. Joseph Farr, chef du parti nationaliste canadien d'Ontario, et M. Adrien Areand, chef du parti national social chrétien de Québec, ont déclaré qu'ils n'avaient pas demandé à la ville de leur accorder de permis ou de leur faire bon accueil, mais que dans un an les gens de Kingston seront trop heureux de les accueillir à bras ouverts.

Il faudra se procurer un billet pour assister à la réunion publique au Massey-Hall de Toronto lundi soir prochain. On a distribué environ 2,500 billets. "Nous ne prévoyons pas de désordres à notre assemblée de Toronto, dit M. Farr, mais nous attendons les rouges de pied ferme, s'ils leur prenaient fantaisie de se montrer et nous aurons une centaine de légionnaires du parti présents dans la salle pour protéger les orateurs".

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Région de Montréal et d'Ottawa: partiellement nuageux et chaud avec orages locaux.

La vallée du bas St-Laurent: beau et chaud, probablement suivi d'orages locaux.

nord-ouest du Québec: partiellement nuageux et chaud, avec orages locaux.

lacs St-Jean: beau et chaud, probablement suivi d'orages locaux.

Québec, 30 (C.P.) — Lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, est parti de Québec pour la prorogation du parlement à Ottawa. Il reviendra à Québec vendredi et alors s'embarquera pour l'Angleterre à bord de l'Empress of Australia.

La loi du cadenas

Ottawa, 30. (D.N.C.) — M. M.-J. Coldwell, député C. F. de Rose-town-Biggar, a présenté ce matin, à la Chambre, une pétition demandant le désaveu de la loi anticadénaste, autrement dit la loi du cadenas, du Québec. La Chambre a fait un accueil indifférent, voire froid, à cette pétition.

La Politique

Le concordat agricole

La loi fédérale cesse d'être en vigueur le 31 décembre dans la province de Québec

Ottawa, 30 — L'impasse entre le Sénat et la Chambre des communes au sujet de la loi du concordat agricole s'est terminée hier à la suite d'une conférence des représentants des deux Chambres.

Ces représentants étaient, pour la Chambre haute: les sénateurs Raoul Dandurand, G.-P. Beaubien, J.-T. Haig et Arthur Meighen, et pour la Chambre basse: MM. Crerar, ministre des mines et ressources, W.-D. Euler, ministre du commerce et de l'industrie, J.-L. Isley, ministre du revenu national, et M. Malcolm McLean, député libéral de McEort.

On en est venu à l'entente suivante: la loi cessera d'être en vigueur le 31 décembre prochain dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. Dans les provinces de la Colombie canadienne et du Manitoba, aucune nouvelle proposition de concordat ne sera reçue après aujourd'hui. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, le gouverneur-en-conseil décidera par proclamation à quelle date cette loi ne sera plus en opération.

M. Meighen proteste

Ottawa, 30. — M. Arthur Meighen a protesté hier après-midi au Sénat contre le fait que certaines mesures étaient retardées à la Chambre des communes puis expédiées à la Chambre haute aux dernières heures de la session, sans que les sénateurs aient le temps de les étudier.

"Un grand nombre de ces projets de lois, dit-il, auraient pu être introduits ici. Pourquoi les a-t-on retardés aux Communes? Cela semble une tendance croissante de la part de certains membres du gouvernement de considérer le Sénat comme un organisme bon tout au plus à accorder son approbation à tout ce que fait la Chambre des Communes. Plus il agit rapidement, plus on est content. Ce qui arrive, c'est que le Sénat ne peut améliorer certains projets de lois comme il le pourrait."

Le sénateur Raoul Dandurand dit que M. Meighen, ayant longtemps siégé à la Chambre des Communes, devrait savoir la cause de ces délais. Il ne croit pas que la Chambre basse ait eu la moindre intention d'insulter le Sénat.

Le bill Howe

Ottawa, 30. — Le Sénat a approuvé hier le rapport du comité sénatorial au sujet du bill Howe créant une commission des transports. Cette mesure est revenue du comité considérablement modifiée. Bien que cette législation renferme encore les pouvoirs nécessaires à la formation d'une commission des transports qui aurait juridiction sur les chemins de fer, les avions et les vaisseaux des Grands Lacs, elle contient maintenant certaines exemptions. On a toutefois conservé l'article litigieux sur les taxes convenus.

La navigation intérieure entre le Pacifique et l'Atlantique par le canal du Panama ne relèvera pas de la Commission des Transports. Les taxes convenus ne s'appliqueront pas aux marchandises transportées en vrac sur les Grands Lacs.

M. Arthur Meighen passa en revue les changements apportés au bill. Il dit que le ministre des Transports agirait sagement en acceptant les changements apportés par le Sénat.

Pas de bill sur les juges

Ottawa, 30. (D.N.C.) — M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, avait inscrit la résolution suivante au feuillet de la Chambre: "Résolu, qu'il y a lieu de modifier la loi des juges pour prescrire que certaines pensions seront versées aux juges de la Cour suprême du Canada et des Cours supérieures, lorsqu'ils prendront leur retraite, et pour prescrire une diminution des traitements des juges de la Cour supérieure demeurant en fonctions après avoir atteint l'âge de soixante-quinze ans."

M. Lapointe a annoncé au début de la séance de ce matin qu'il ne présenterait pas de bill à cet effet. M. Bennett a félicité le ministre de sa décision.

Lord Tweedsmuir et la prorogation

Québec, 30 (C.P.) — Lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, est parti de Québec pour la prorogation du parlement à Ottawa. Il reviendra à Québec vendredi et alors s'embarquera pour l'Angleterre à bord de l'Empress of Australia.

Pensions de vieillesse

Québec, 30. — A la date du 30 juin, soit aujourd'hui, la commission des pensions de vieillesse de la province de Québec, dont M. J.-R. Forest est le président, émet pour les vieillards pensionnaires de l'Etat 47,096 chèques au montant total de \$17,078,651.89. C'est un total de \$17,078,651.89 depuis que la loi des pensions de vieillesse est appliquée, soit depuis le 30 novembre 1936.

Aujourd'hui également des chèques sont adressés à 996 aveugles pour un montant de \$29,601.32, soit un total de \$155,709.92 depuis le 30 octobre 1937.

Fin de l'année fiscale provinciale

Québec, 30. — Un peu après dix heures et demie, ce matin, M. Maurice Duplessis a commencé à présider la dernière séance du cabinet du présent exercice financier. Celui-ci prend fin, en effet, le trente juin de chaque année. Les livres de la province seront fermés le 5 juillet cette année. C'est plus tôt que d'habitude.

On ne connaît encore rien de très précis quant au résultat de cet exercice. Le trésorier a donné à entendre que la province enregistrerait un surplus de quelques millions.

Fin de l'année fiscale provinciale

Québec, 30. — A la date du 30 juin, soit aujourd'hui, la commission des pensions de vieillesse de la province de Québec, dont M. J.-R. Forest est le président, émet pour les vieillards pensionnaires de l'Etat 47,096 chèques au montant total de \$17,078,651.89. C'est un total de \$17,078,651.89 depuis que la loi des pensions de vieillesse est appliquée, soit depuis le 30 novembre 1936.

La loi du cadenas

Ottawa, 30. (D.N.C.) — M. M.-J. Coldwell, député C. F. de Rose-town-Biggar, a présenté ce matin, à la Chambre, une pétition demandant le désaveu de la loi anticadénaste, autrement dit la loi du cadenas, du Québec. La Chambre a fait un accueil indifférent, voire froid, à cette pétition.

M. Bennett et le parti conservateur

OTTAWA, 30 (C.P.) — M. R.-B. Bennett a déclaré aujourd'hui au représentant de la "Canadian Press" qu'il n'a pas l'intention de conserver la direction du parti conservateur ni de poser sa candidature au congrès de la semaine prochaine. M. Bennett a précisé qu'il n'a pas fait de déclaration formelle au diner des sénateurs et députés conservateurs hier soir, mais qu'il a laissé entendre qu'il ne désire pas être de nouveau choisi comme chef du parti conservateur. M. Bennett a également déclaré hier soir qu'il ne rompt pas les liens qui l'attachent au parti conservateur, qu'il terminera son terme d'office comme député et qu'il sera toujours prêt à donner son appui au chef qui sera choisi pour lui succéder.

La purge sanglante du 30 juin 1934

LONDRES, 30 (A.P.) — Une annonce de deux lignes publiée aujourd'hui dans le "Times" rappelle le quatrième anniversaire de la purge sanglante du 30 juin 1934 en Allemagne. Cette annonce, publiée sans signature dans la colonne "In Memoriam", se lit comme suit: "A la mémoire glorieuse et très chère d'Ernst Roehm, capitaine, 30 juin 1934". On sait que Roehm, qui fut l'un des lieutenants d'Hitler dès les débuts du mouvement naziste et le chef des troupes de choc, fut abattu en même temps que nombre d'autres nazistes en vue parce qu'il aurait comploté contre Hitler et se serait livré à des orgies sans nom.

La Banque du Canada

Ottawa, 30. — "Le gouvernement a soumis sa législation nationalisant la Banque du Canada dans le seul but de remporter l'élection de la Saskatchewan". Voilà l'opinion émise au Sénat par M. Arthur Meighen, leader conservateur. Le bill n'en subit pas moins sa troisième lecture malgré les observations de M. Meighen. "Toute l'affaire n'est qu'une farce colossale. On avait promis en 1935, dit le leader conservateur, d'émettre \$5,000,000 de capital pour prendre le contrôle de la Banque du Canada. Mais, avec le scrutin de la Saskatchewan à l'horizon, on a décidé une nouvelle politique pour faire échec aux crédistes."

Le sénateur A.-K. Hugessen, libéral de Montréal, compare M. Meighen à Jérémie. "Il ne sert de rien de se plaindre, commente-t-il, car c'est en Angleterre seulement que l'on trouve une banque nationale restée propriété privée."

Les "Documents constitutionnels"

Ottawa, 30. — Au cours de la discussion des crédits du secrétaire d'Etat, M. Vital Mallette, député libéral de Jacques-Cartier, demanda s'il ne serait pas possible de réimprimer la série intitulée: "Documents constitutionnels", publiée par les Archives.

"Cet ouvrage, dit-il, devrait être mis entre les mains de tous les éducateurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada". M. Mallette a tenté de s'en procurer des exemplaires pour les écoles de son comté, mais on lui a répondu que la quantité à distribuer n'était pas suffisante pour se rendre à son désir.

M. Fernand Rinfret répondit que l'ouvrage en question était assez coûteux, mais qu'il conférerait avec les fonctionnaires de son ministère et verrait ce qu'il pourrait faire pour se rendre à la demande du député de Jacques-Cartier.

Fin de l'année fiscale provinciale

Québec, 30. — Un peu après dix heures et demie, ce matin, M. Maurice Duplessis a commencé à présider la dernière séance du cabinet du présent exercice financier. Celui-ci prend fin, en effet, le trente juin de chaque année. Les livres de la province seront fermés le 5 juillet cette année. C'est plus tôt que d'habitude.

On ne connaît encore rien de très précis quant au résultat de cet exercice. Le trésorier a donné à entendre que la province enregistrerait un surplus de quelques millions.

Pensions de vieillesse

Québec, 30. — A la date du 30 juin, soit aujourd'hui, la commission des pensions de vieillesse de la province de Québec, dont M. J.-R. Forest est le président, émet pour les vieillards pensionnaires de l'Etat 47,096 chèques au montant total de \$17,078,651.89. C'est un total de \$17,078,651.89 depuis que la loi des pensions de vieillesse est appliquée, soit depuis le 30 novembre 1936.

Aujourd'hui également des chèques sont adressés à 996 aveugles pour un montant de \$29,601.32, soit un total de \$155,709.92 depuis le 30 octobre 1937.

On sait que le gouvernement fédéral verse 75 pour cent du coût de ces pensions et le provincial, 25 pour cent.





Directrice: Germaine BERNIER

L'utilisation de la lumière solaire

Si les peuples primitifs, menant une vie très simple, peuvent être sans danger se soumettre tout le long du jour aux irradiations solaires, il n'en est pas de même de l'homme évolué dont l'alimentation, le genre de vie, mettent constamment l'organisme en contact avec des substances plus ou moins complexes résultant du développement de nos industries chimiques: je veux parler des phénomènes de sensibilisation.

Ces phénomènes de sensibilisation ou plutôt de photo-sensibilisation peuvent causer des accidents graves par l'action combinée de la lumière et de certaines substances chimiques appliquées sur la peau ou introduites dans l'organisme. Ces substances ne paraissent pas augmenter l'action normale de la lumière, mais semblent rendre l'organisme sensible à une partie de la lumière solaire (rayons rouges) qui, normalement, n'a aucune action sur l'homme. Il s'agit donc de phénomènes qui, grossièrement, peuvent se rapprocher de la sensibilisation des plaques photographiques.

On sait que, régulièrement, ces plaques sont sensibles surtout à la lumière violette et ultra-violette. Imprégnées par certains produits chimiques, elles seront impressionnées par la lumière rouge qui est habituellement sans action sur l'émulsion photographique (c'est pourquoi on peut développer les photographies dans une pièce éclairée par la lumière rouge).

Les phénomènes de photo-sensibilisation furent d'abord mis en évidence sur l'animal (le cheval en particulier) par des vétérinaires allemands.

Ayant observé par hasard des chevaux nourris avec de l'orge teint en rouge à l'aide d'un produit chimique, l'éosine (uniquement dans le but de reconnaître l'orge destinée à l'alimentation animale), ils s'aperçurent que les chevaux ainsi nourris restaient sains à l'écurie et à l'ombre, mais présentaient des accidents toxiques graves, avec gonflement de la tête, dès qu'on les conduisait au pâturage ensoleillé.

En 1926, Richert attirait également l'attention sur des phénomènes identiques apparaissant chez des animaux ayant absorbé du millerhaute. Sains à l'écurie, ils présentaient des accidents graves dès qu'on les exposait au soleil. L'expérience est venue confirmer ces faits d'observation. Une grenouille ayant reçu une injection d'éosine n'est aucunement troublée par cette injection à l'obscurité, alors qu'elle meurt rapidement si on l'expose à la lumière solaire même diffuse.

Chez l'homme, on a observé des cas identiques d'intoxication plus ou moins graves avec éruptions au niveau des régions découvertes (face, cou, avant-bras) après absorption de certains médicaments: c'est le cas des "coups de soleil" intenses, observés même à la lumière diffuse, après des traitements par l'acridine, l'éosine, le bleu de méthylène.

D'autres produits médicamenteux, tels que le trional, le sulfonal, ne sont pas directement sensibilisants, mais peuvent produire dans l'organisme des corps actifs.

On a observé des lésions de la peau et de "coups de soleil" anormaux après application de certains pommades, après onction à l'huile de vaseline, à la suite du contact avec certains produits tels que le goudron.

C'est le cas également des lésions de la peau observées chez quelques femmes, par l'intervention combinée du soleil et de certains rouges à lèvres ou fards renfermant des substances chimiques colorantes qui peuvent pénétrer dans l'épiderme en le sensibilisant quand le corps gras vecteur a disparu. Je signalerai, enfin des cas d'intoxication avec éruption sur les parties découvertes du corps, provoquées par des chaussures ou des vêtements teints, des cas d'éruption après friction à l'eau de cologne et exposition au soleil, des cas bien connus encore de dermatites (éruptions) observées après les bains de soleil pris dans un pré, au contact de certaines herbes.

Voici des faits bien établis. Il s'agit dans la plupart des cas d'éruptions et rougeurs sur les parties découvertes mettant immédiatement en évidence l'influence de la lumière.

Or, nous avons vu que la lumière n'agit pas seulement sur la peau, mais agit également sur ce système nerveux sympathique qui régit le fonctionnement de nos organes.

Dans quelle mesure et dans quelles circonstances les phénomènes de photo-sensibilisation sont-ils susceptibles de troubler le fonctionnement de ces organes?

Combien de déséquilibrés du fonctionnement du cœur, des poumons, de l'estomac, de l'intestin, de la vésicule biliaire, seront dus à des actions lumineuses exagérées par l'introduction dans l'organisme ou le contact avec la peau?

Voici des questions dont la médecine commence seulement à entrevoir toute l'importance. Le doute régnait encore et ce doute seul suffirait à conseiller la prudence.

Que conclure de tout ceci, sinon qu'il serait peut-être bon de mettre un peu plus de mesure dans ces étalages de peaux nues (résultant beaucoup plus du snobisme que du véritable souci de l'hygiène)?

Si l'homme primitif, d'ailleurs probablement protégé par une toison qui a actuellement disparu; si l'homme noir, également protégé, pouvait et peut encore se permettre de vivre nus au soleil, c'est surtout parce que leur vie était ou est encore très simple.

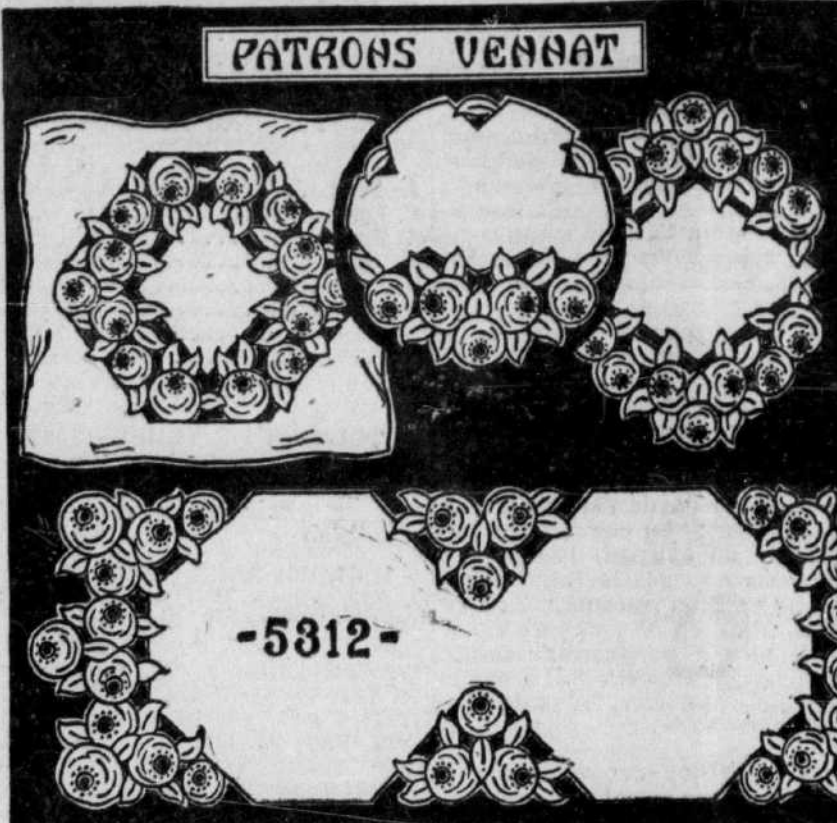
Il est loin d'en être de même pour nous. Notre vie est faite de contacts journaliers avec des objets où la synthèse chimique a remplacé le produit naturel.

Les femmes usent et abusent de fards et de parfums souvent bon marché. Tous nos abusons actuellement de médicaments parfois complexes plus ou moins adaptés à notre organisme et qu'on peut se procurer sans ordonnance, sans avis médical, non seulement dans les pharmacies, mais, d'une façon un peu détournée, même dans certaines épiceries.

Notre alimentation elle-même n'est-elle pas tributaire de l'industrie chimique? On oserait affirmer l'absence de tous produits sensibilisants dans les apéritifs modernes, alors qu'on n'est même plus très sûr de la pureté du vin consommé sur la table familiale.

Il ne s'ensuit pas, bien entendu, qu'il faille rejeter, et c'est impossible à l'heure actuelle, tout emploi de ces produits artificiels. Les faits précédemment décrits suffisent pourtant pour nous conseiller une très grande prudence dans l'utilisation de la lumière qui, appliquée

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



GARNITURE DE SALLE A MANGER ou de BOUDOIR — No 5312 PARURE DE BUFFET en 3 morceaux comprenant un ovale de 14 x 20 pcs et 2 ronds de 14 pcs. A tracer, 25c; perforé, 50c; au fer chaud, les 3 ensemble, 35c. Etampés sur bonne toile huître deux qualités, 75c ou \$1.05. Sur superbe toile écarlate, \$1.05. Coton à broder, 45c.

CHEMIN DE TABLE ou DESSUS DE BUFFET, 17 x 52 pcs. Patron à tracer, 20c; perforé, 50c; au fer chaud, 35c. Etampé sur toile huître, deux qualités, 75c ou \$1.05; sur toile écarlate, \$1.05. Coton à broder, 60c.

COUSSIN: patron à tracer, 20c; perforé, 50c; au fer chaud, 30c. Etampé dessus et dessous sur toile huître, 60c ou 80c, dessus seul, 45c ou 55c. Sur superbe toile écarlate, dessus seul, 55c, avec dessous, 80c. Coton à broder, 60c.

Employez de préférence le coton perlé, lustré Français, si facile à travailler, gardant son lustre au lavage. Ce modèle sera également joli, soit brodé de la même nuance que la toile, soit d'un ton plus foncé, soit encore d'une couleur vive assortie à l'ameublement.

Abonnez-vous à notre Revue mensuelle de Broderie et Musique seulement, 12c par an. Circulaire religieuse, 5c; circulaire de nappes, 5c; circulaire de baptême, 5c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

JEUDI, 30 JUIN 1938

CI-inclus.....pour patrons nos.....

Nom.....

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EATON MAGASIN FERME VENDREDI JOUR DE LA CONFEDERATION FERME SAMEDI TOUTE LA JOURNEE Voyez dans les journaux de samedi les annonces des Ventes de juillet, qui commencent lundi, chez EATON. T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Il était 9 heures du soir. Une dame s'approchait et remettait le billet de mille attendu. Ou bien on le trouvait dans le tronç de la chapelle. Ou encore il venait avec le dernier courrier. Et tout ceci se passait il y a deux ans à peine.

A l'Ecole d'Action Catholique d'Ottawa Médaille de mérite à Mme Aurélien Bélanger

L'Ecole d'action catholique de l'Université d'Ottawa a tenu, cette année, à rendre hommage aux dames apostoliques si chères au Saint-Père et à l'Eglise. La présentation de la première médaille de mérite à une femme a donné lieu, au grand salon du couvent Notre-Dame du Sacré-Coeur, rue Rideau, à une touchante manifestation de gratitude et de reconnaissance. La récipiendaire était Mme Aurélien Bélanger, femme du député de Prescott à la Législature et ancienne présidente nationale des anciennes des couvents catholiques du Canada français. Mme Bélanger est l'énergique présidente de la section féminine du comité diocésain d'action catholique.

En présence de ses collaboratrices, de Mgr J.-Hilaire Chartrand, P.A., V.G., directeur diocésain de l'action catholique et représentant de l'archevêque d'Ottawa, du T. R. P. recteur de l'Université d'Ottawa, du président Thomas Moncion, du comité diocésain; des RR. PP. Gustave Sauvé, O.M.L., directeur de l'Ecole, et Bédard, O.P.; de la R. Soeur Louis-Paul, S.G.S., supérieure de son Alma Maer; de son mari et de quelques membres de sa famille, Mme Bélanger a prononcé une allocution émouvante de sentiments nobles et délicats. Comme elle avait reçu une magnifique corbeille de fleurs et deux belles gerbes, elle a tenu à présenter une partie des fleurs à la dévouée vice-présidente, Mme Georges Terrien. Le couvent avait tenu à honorer Mme Bélanger en lui donnant un Missel d'action catholique, doré sur tranches et d'une reliure de choix.

Mme Terrien se fit l'interprète de l'auditoire distingué en s'exprimant à peu près en ces termes: "L'Ecole d'action catholique de l'Université d'Ottawa a créé des prix annuels d'action catholique qu'elle offre à la personne qui, dans le cours de la vie quotidienne, a fait preuve d'un dévouement constant aux principes et aux causes de l'action catholique. C'est bien.

"A cette pensée heureuse de vouloir honorer même sur la terre les efforts pour le bien, les chers Pères de l'Université on (et je crains bien que le R. P. Sauvé ne soit encore le grand coupable) l'exquisite délicatesse d'inviter les autorités du Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Coeur à organiser les cérémonies de la remise des récompenses à l'élément féminin. C'est bien aussi.

"Mais ce qui est mieux, ce qui est parfait, c'est qu'on ait choisi comme première diplômée féminine d'action catholique, dans le diocèse d'Ottawa, notre chère présidente générale, Mme Aurélien Bélanger. Et pour tout cela, mes RR. PP. et mes chères Soeurs, nous vous sommes reconnaissantes. Mme Bélanger, nous vous félicitons et nous sommes profondément heureuses de cet honneur universitaire qui vous échoit.

"Vous avez compris depuis long-

temps, Mme Bélanger, le noble devoir de l'apostolat, comment il s'exerce, la formation qu'il requiert, ses diverses applications et sa force d'organisation". Mme Terrien dit à sa compagne: "Pour vous, l'action catholique, c'est le grand devoir de l'heure, auquel personne ne peut et ne doit se soustraire". Collaboratrice de Mme Bélanger depuis bientôt neuf ans, elle ne lui cache pas sa vive admiration.

"Votre chaude parole a été mise sans compter au service de la "cause", mais vous savez d'expérience que les paroles, quelque puissantes qu'elles sont, ne suffisent pas à faire quelque chose de grand — vous y avez ajouté les angoisses, les incompréhensions, les douleurs qui semblent être la loi essentielle des choses, les enthousiasmes comprimés quand ils n'étaient pas, ces pauvres enthousiasmes, des enthousiasmes contre-courants... et qui vous faisait vous écrier, à certains moments: Mon Dieu, que votre oeuvre est difficile! Ces sacrifices, que j'ai vus, n'ont jamais, à ma connaissance, ralenti votre zèle. Au contraire, sachant que les oeuvres de Dieu se construisent sur elle les tranches, forte de vos convictions, vous m'affirmez que le devoir n'a jamais tort.

"Combien on a raison d'accorder aujourd'hui un prix d'action catholique à des apôtres tels que vous, qui font preuve dans le cours de la vie quotidienne d'un dévouement constant aux principes de l'action catholique". Du Droit, d'Ottawa, juin 1938.

Histoire macabre

Un médecin qui soignait un client pour une maladie de coeur avait averti l'entourage de lui éviter toute émotion. Or, le malade, qui avait pris un billet de loterie coloniale, gagne le gros lot. Sa femme, ne sachant comment lui apprendre cette nouvelle-là, va trouver le docteur, qui lui répond: "Laissez-moi faire, Madame". Et le bon médecin vient trouver son malade. — Te voilà, Jules, qu'é nouvelle, ho? — Ben! ça va tout doucement. — Tu n'a né co gagni à l'loterie? — No! coula n'est né pour nous. — Ayez! si taré gagni, queques tu fré? — Ben! d'ji vos é donne e mitan, da, docteur. Et voilà le médecin qui tombe mort d'émotion.

Nos bonnes recettes

PISSENLITS A L'ITALIENNE

Faites bouillir les pissenlits et hachez-les finement. Mélangez avec du fromage râpé dans la proportion de 4 c. à table pour une pinte de pissenlits, assaisonnez avec sel et paprika et humectez avec un oeuf battu pour chaque pinte de légumes. Transformez le mélange en croquettes plates, à peu près de la forme et de la dimension des croquettes de poisson. Roulez dans la chapelure, puis dans le blanc d'oeuf auquel vous aurez ajouté 2 c. à table d'eau froide, puis, de nouveau dans la chapelure, faites frire à grande friture ou dans la poêle. Déposez les croquettes sur un plat chaud et entourez-les d'une riche sauce à la crème, sur laquelle des oeufs durs, en riz, sont généralement saupoudrés. Si l'on désire un plat plus substantiel, on ajoute des oeufs durs, en tranches, à la sauce, ou encore, en garniture coupés en deux et farcis.

SALADES DE LEGUMES CRUS

1 pied de laitue pommée, 4 belles endives, Huile d'olive, Jus de citron, Persil, Sel. Laver la laitue, l'assécher, la couper en sections. Préparer les endives, les couper en quatre parties. Disposer joliment le tout dans un saladier plat. Assaisonner. Décorer de persil.

SALADE HOSPITALIERE

1 pied de laitue pommée, 1 concombre, 1 betterave, 4 branches de céleri, Vinaigre de vin, Huile d'olive, Sel. Disposer joliment la laitue et déposer sur elle les tranches de concombres, les betteraves découpées à l'emporte-pièce de fantaisie et le céleri frisé. Assaisonner de vinaigre, d'huile et de sel.

"Familia"

Revue d'éducation familiale, organe des amicales féminines du diocèse de Montréal. Sommaire du mois de juin: Le Congrès de la Société des Ecrivains: Ernestine Pineault-Léveillé; La jeunesse et l'enfant: Madeline Hanquet d'Andrimont; Le Congrès eucharistique de Québec: Alice-G. Roch. Réflexion sur l'autorité: Geneviève Duhamelot; Foyer Ste-Thérèse: J.-A. Gill, ptre curé; Les joies dédaignées: Eveline Le Maître; Pour l'assainissement du langage canadien: Germaine Bernier; La plus belle chose du monde: Janine Guérin. En vente au Service de Librairie du Devoir à 15c l'exemplaire.

Bons mots

DEVANT LE TRIBUNAL — ...Après avoir cambriolé, vous vous êtes restauré avec ce que vous avez trouvé dans la cuisine... — Oui, Monsieur le président, c'est ce que les aviateurs appellent le ravitaillement en plein vol!

Le dessert par excellence NOTRE Crème Glacée Livraison Rapide Toutes les essences Gallon ou demi-gallon Appelez CR. 1129 LAITERIE MILE-END 6336, rue St-Dominique

VOLAILLES, OEUFS, BEURRE P. Poulin & Cie Notre maison fait une spécialité de la volaille depuis 1865. Lanc. 4201

Pour avoir satisfaction, donnez à GATEHOUSE votre commande pour Demain et la fin de semaine. Filets de soles, Pétoncles, Flétan, Homards, Crevettes. NOUVEAUX LEGUMES CROQUANTS: Pois Fèves Carottes Betteraves Coeurs de céleri Champignons. SAUMON DE GASPE. Poulets à griller frais tués. PL. 8121 Téléphone de la rive du lac Zenith 55,000 (Pas de frais)

Feuilleton du "Devoir" ROSIE et l'AMOUR par Jacqueline Vincent. (Suite) — Pas du tout, appuie Brigitte; il ne restera rien. Un soupir, et Jacqueline commence à couper les longues tranches de pain. — Et personne ne t'aide, ma pauvre chérie, s'exclame Madame des Essarts qui survient apportant un nouveau plateau, un compotier plein d'abricots, une carafe de citronnade, des gobelets taillés. Allons, Rosie, laisse ton triot. Tu devais le plier pour venir chercher le goûter, mais tu fais tout avec passion, et pour le moment tu trico-

— Pour le moment, mère chérie, je roule mon ouvrage, je te présente le siège le mieux placé, je te prépare la tartine la mieux beurrée, l'abricot le plus juteux, le mieux garni de ces prometteuses petites taches brunes. Allons, assieds-toi, maman. — Je ne m'assieds pas, répond Jeannine des Essarts, et j'accepte seulement l'abricot avant de sortir. — Tiens, une course que tu ne prévoyais pas? — Oui, on est venu me demander de passer sans tarder chez les Mériot. — Oh!... rien de grave? — Non, mais tu sais bien que cette pauvre famille demande beaucoup de sollicitude. Allons, enfants, à tout à l'heure. Et Jeannine, avec un geste de la main, s'en est allée vers la maison. — Regardez-la, dit Rosie, les yeux chargés de tendresse, ne dirait-on pas ma soeur aînée? — Il ne faut pas user de complaisance pour lui donner raison. Ce n'est pas seulement par son allure que Madame des Essarts fait "jeune

— Mère André? raille Brigitte. Bien entendu, il a dû pontifier et faire l'arbitre. — Cela donne soit de juger les coups, assure, très à l'aise, celui qui a reçu les brocards de sa soeur. — On a oublié les verres, remarque Benoît. — Avec intention, mon ami. Maman a dit que vous iriez réclamer de la limonade à la cuisine. — Bon, alors, nous prenons notre pain et nos fruits et nous disparaissions, mesdames. Vous ne jouez pas au tennis? Non? Eh bien, au plaisir. Les quatre gaillards s'éloignent en bondissant, seul François garde quelque majesté parce qu'il emporte les vivres déjà allégés. — Bon voyage! crie Brigitte. Leur dînette finie, le napperon plié, les deux amies ont repris leur ouvrage. Jacqueline semble de plus en plus mélancolique, préoccupée, soucieuse des allées et venues de la maison. Elle roule et déroule le ruban de sa ceinture, fixe les yeux sur les dessins rouges et noirs de

sa robe de voile blanc, mais elle ne doit pas les voir. — Cafard, aujourd'hui? interroge Brigitte, levant son nez matin et immobilisant un instant le triot jaune qui tombe de ses aiguilles en galalith. — Pourquoi? riposte Jacqueline en redressant un menton obstiné et agressif... Parce que je me tourne les pouces? J'ai bien le droit de me reposer, je suis en vacances. Mais, péchère, comme on dirait en Avignon, êtes-vous aux pièces, Rosie et vous? L'une avec des aiguilles longues comme des rames à pois qu'elle serre sous les bras, l'autre avec des bâtonnets qui font clic-clic au bout de ses doigts, vous êtes à peindre, ma parole. Donnez ces trucs-là à des Chinois pour manger leur riz, Brigitte, et n'éreintez pas cette boule de laine en la forçant à se tremousser sans arrêt, par grâce. J'en suis fatiguée pour elle. — Ayant dit, la jeune fille leva les bras, et se croisa les mains sur sa chevelure, tout en glissant sous les

longs cils arqués un nouveau regard vers la maison. Brigitte fit une moue, puis éclata de rire: — Vous avez pitié de mon peloton, cour tendre... Décidément, rien ne va plus. — Mais l'intéressée perd dans les nuages ses yeux immenses qui charrient de la lassitude et ne paraît même pas entendre. — Penchée sur ses longues aiguilles, Rosie compte ses points pour un motif de dentelle qu'elle commence. — Quelle heure? demande Jacqueline en se dressant. Tiens, les garçons retournent au tennis. — Six heures moins le quart. On va bientôt aller chercher Claudie et Bernadette chez leurs petits amis. (A suivre)

Ce journal est imprimé au no 420 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), adrienne-proprétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.



# Le deuxième centenaire de la Pointe-du-Lac

## Le centenaire du couvent des Soeurs Grises — Célébrations le 31 juillet

Les Trois-Rivières, 30 (D.N.C.) — La paroisse de la Pointe-du-Lac célébrera le 31 juillet prochain le deuxième centenaire de sa fondation. Le territoire original de cette paroisse appartient d'abord à la célèbre famille trifluvienne Godfrey de Tonnancourt qui y bâtit un moulin occupé aujourd'hui par le presbytère. Des personnages célèbres ont succédé aux de Tonnancourt, par exemple, Nicolas Montour et Ogden, tous deux élus plus tard députés du comté de Saint-Maurice. Nicolas Montour connut une carrière très mouvementée. Après avoir débuté comme engagé pour la Compagnie du Nord-Ouest, il devint l'un des barons de la fourrure, l'un des découvreurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Quand il abandonna cette carrière, il acheta la seigneurie de la Pointe-du-Lac et construisit le magnifique moulin en pierre solide qui se dresse encore aujourd'hui au bord de la route nationale près de l'église de la paroisse.

En même temps que le deuxième centenaire de sa fondation, la paroisse de Pointe-du-Lac célébrera le centenaire du couvent des Soeurs Grises, grâce à la générosité du seigneur Tonnancourt. Les paroissiens fêteront aussi leur curé, M. l'abbé J.-Edmond Poisson qui terminera cet été ses vingt ans de service à la Pointe-du-Lac.

Toutes ces célébrations auront lieu le dimanche, 31 juillet, une messe sera célébrée le matin dans la vieille église paroissiale par M. l'abbé Poisson, assisté de prêtres de la Pointe-du-Lac. M. l'abbé Henri Garceau, lui-même originaire de cette paroisse, prononcera le sermon. Un banquet aura lieu le soir et l'après-midi sera consacré à un pèlerinage historique au premier manoir, au moulin banal et au second manoir occupé aujourd'hui par les frères de l'Instruction chrétienne.

D'autres fêtes publiques cloront la journée.

### Les textiles

## Réponse de M. Albert Côté

A la "Dominion Textile"

M. Albert Côté, président de la Fédération nationale catholique du textile, nous communique la réponse suivante à la déclaration de la Dominion Textile, que nous avons publiée hier :

Dans une déclaration faite hier soir aux journaux, la Dominion Textile a annoncé la formation de ses "conseils du travail" dans tous ses moulins à Montréal et dans la province. Elle a tenu à préciser que ces conseils que nos membres ont qualifiés, avec tout d'abord, de "conseils de Judas". En effet, la Dominion Textile, dans son communiqué officiel, insinue que la majorité des employés ont accueilli favorablement ses fameux organismes avec lesquels elle cherchera à détruire les syndicats catholiques.

La mise au point suivante s'impose donc à la suite d'une telle prétention.

Lorsque la Dominion Textile affirme que le vote a été pris "selon le plan soumis aux employés pour leur considération, de bonne heure le printemps dernier", elle ment délibérément, car la clause 16 des règlements desdits "conseils du travail" se lit comme suit: "Ce plan entrera en vigueur à compter du moment que les employés en auront pris connaissance".

De même, la compagnie ne dit pas la vérité lorsqu'elle prétend "que les conseils du travail... ont été régulièrement constitués dans les filatures...". A la lecture de ceci, on serait porté à croire que les ouvriers désiraient de ces conseils, puisqu'il y eut des représentants de nommés. Sachons, pourtant, qu'un seul vote dans un département de deux ou trois cents ouvriers, était suffisant à la compagnie pour que cette élection soit réglementaire et qu'elle puisse proclamer que "régulièrement" étaient "régulièrement constitués". Quel succès dans un cas semblable!

Puis elle ajoute qu'à l'exception de Saint-Gregoire de Montmorency, où les ouvriers ont préféré voter pour Tino Rossi, Lucienne Boyer et Joe Louis, "dans toutes les autres filatures, la majorité des employés leur ont accordé leur appui et témoigné leur intérêt, pendant que la minorité seule s'abstint de voter, vola mal ou pour des personnes non qualifiées".

Nous affirmerons que malgré l'intimidation exercée par certains contremaîtres, pour qu'un grand nombre d'ouvriers votent, seulement 25 à 30 pour cent du nombre total des employés ont déposé dans la boîte leurs bulletins en bonne et due forme. Si la compagnie prend ses ouvriers pour des imbéciles, elle se trompe. Ces derniers, dont la majorité sont de nos membres, sauront toujours à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de la Dominion Textile. Et la Fédération est déterminée à lui enlever son masque d'hypocrisie chaque fois que ce sera nécessaire. Pour ce faire, elle compte, comme aussi les ouvriers, sur la sympathie du public qui ne lui a, d'ailleurs, jamais fait défaut.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

## Collection "Présences"

Sous la direction de DANIEL-ROPS

- METIER D'HOMME, par Raoul Dautry. (Volume de 330 pages).
- PROBLEMES DE LA SEXUALITE, par J. de Lacretelle, le R. P. Lavard, Maurice Zundel, Dr René Biot, P.-H. Simon, André Berge, Peter Wust. (Volume de 320 pages).
- LES JUIFS, par Paul Claudel, R. P. Bonsirven, André Spire, R. Montagne, René Schwob, G. Cattai, Lnt-Cnel E. Mayer, D. de Rougemont, R. Dupuis, R. Postal, Simon Lando, Jacques Maritain. (Volume de 330 pages).
- UNE SAINTE PARMi NOUS, par Edouard Estauinié, Dr Laignel, Lavastine, S. Fumet, G. Thibon, R. Schwob, Claude Silve, J. Madaule, J. Malégué, Ribeiro Couto. (Volume de 270 pages).
- L'AME DU MEDECIN, par René Duménil. (Volume de 240 pages).
- LE CORPS ET L'AME, par le Dr René Biot. (Volume de 250 pages).
- L'HOMME ET LE PECHE, par François Mauriac, Eugenio d'Ors, R. P. Ducaillon, R. P. Maydiou, André Thérive, P.-H. Simon, René Schwob, Pierre Gardère, Jacques Madaule, Noël Mathieu, Prof. E. de Greeff, E. Borne, W. Weidél, Christian Ducasse, Jacques Chevalier. (Volume de 318 pages).

Chaque volume se vend maintenant .75s franco.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

430 Notre-Dame est, Montréal

### Le réseau complet

Le réseau complet de Radio-Canada comprend sept mille milles de circuits. Il nécessite en plus un réseau téléphonique ordinaire de quatre mille milles de longueur, pour le contrôle. Un personnel de quatre-vingts techniciens s'occupe à chaque instant du fonctionnement des postes et des lignes. Si l'on tient compte des techniciens des studios et du fait qu'il doit y avoir deux ou trois relèveurs par jour, l'on constate qu'un personnel total d'environ six cents personnes assure le bon fonctionnement technique du réseau de radiodiffusion de Radio-Canada à travers le pays.

### Programmes publicitaires

M. Frigon explique pourquoi Radio-Canada s'occupe de diffuser des programmes publicitaires. Les revenus que la Société en tire sont consacrés en entier à la production de plus nombreux et meilleurs programmes. Mais d'autres raisons, à elles seules, la forceraient à "faire du commercial" même si la question financière n'intervenait pas. Voici l'une d'entre elles: l'on exige avec raison que Radio-Canada diffuse les bons programmes des grands réseaux américains. Ces programmes comptent, ne l'oublions pas, parmi les plus beaux du monde et, faute d'argent, il nous serait absolument impossible d'en produire d'aussi importants au Canada. Pour que la Société Radio-Canada atteigne au plus haut niveau artistique, il faut donc qu'elle radiodiffuse les programmes, non publicitaires, des grands réseaux américains. Ceci est particulièrement important pour les régions éloignées des grands centres car ces beaux programmes sont inaccessibles à une très forte proportion de notre population, à moins qu'ils ne soient diffusés par des postes locaux, après avoir été transportés sur le réseau téléphonique que seul réellement Radio-Canada puisse maintenir. Mais, si nous demandons aux grands réseaux américains de nous permettre de radiodiffuser ces programmes, nous comprenons bien que ces messieurs veulent que nous diffusions aussi leurs programmes commerciaux, c'est-à-dire, ceux qui leur rapportent des profits. Nous voilà donc forcés de transporter sur notre réseau national un certain nombre de programmes commerciaux américains. Ceci est le prix exigé pour nous permettre par ailleurs de vous donner les programmes non commerciaux venant de même source. Mais alors, les industriels canadiens se trouveraient dans une condition d'infériorité dans leur propre pays, si nous leur interdisions l'usage de nos moyens pour fins commerciales, notre réseau doit donc forcément transporter des programmes commerciaux, tant américains que canadiens. De là à permettre à nos postes de radio de diffuser des programmes commerciaux d'intérêt local, il n'y a qu'un pas que nous avons franchi sans hésitation, croyant agir dans l'intérêt du Canada.

Enfin, M. Frigon donne des détails sur les conférences de La Havane et du Caire, détails que nous avons publiés lors du retour d'Afrique de M. Frigon.

Quant au futur poste à ondes courtes, il servira aussi, précise M. Frigon, à émettre en direction de l'Ouest canadien les programmes de langue française.

### A Radio-Canada

## Un poste à ondes courtes

M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société, annonce cette importante nouvelle, à Québec — Programmes diffusés particulièrement en France et en Angleterre

Québec, 30 — Au cours d'une causerie prononcée devant le Rotary Club dont il était l'hôte d'honneur, au Château Frontenac, M. Augustin Frigon, directeur général adjoint de la Société Radio-Canada, a annoncé une très importante nouvelle, à savoir que la Société Radio-Canada espère pouvoir construire, dans un avenir rapproché, un poste puissant à ondes courtes en vue de la diffusion à destination d'Europe de programmes d'expression canadienne, programmes européens, en Angleterre et en France tout spécialement.

M. Frigon a aussi parlé, au cours de sa causerie, des travaux accomplis par la Conférence de La Havane et par celle du Caire, où il représentait la Société Radio-Canada. Ces deux conférences, dit-il, ont permis à la Société Radio-Canada de prendre définitivement et fermement sa place dans le domaine international. En terminant, M. Frigon a affirmé que c'était le désir de tout le personnel technique et artistique de Radio-Canada de donner à l'auditoire canadien de beaux et intéressants programmes.

Quant au futur poste à ondes courtes, il servira aussi, précise M. Frigon, à émettre en direction de l'Ouest canadien les programmes de langue française.

### Les postes émetteurs

La Société Radio-Canada dispose, dit M. Frigon, pour son usage exclusif, de huit postes émetteurs; un poste en Colombie canadienne, trois en Ontario et quatre dans le Québec. Ajoutons à cela un poste à ondes courtes à Ottawa.

De plus, Radio-Canada utilise couramment, dans des conditions particulières, 49 postes appartenant à des entreprises privées. Vingt-sept de ces postes "privés" plus les huit de Radio-Canada, soit 57 en tout forment ce que nous appelons notre "réseau de base". Tous ces postes diffusent les programmes de la Société pendant au moins deux heures par jour.

### Le poste CBF

Le poste CBF est, à tous points de vue, ce qu'il y a de plus perfectionné au monde. Sa puissance d'antenne est de 50,000 watts, mais la puissance totale requise pour son fonctionnement et celui de ses auxiliaires est de 300 h.p. CBF a coûté plus de \$300,000 et son entretien coûte près de \$100,000 par année. Les chiffres sont très modestes comparés à d'autres et ils sont bien admissibles lorsqu'il faut tout un personnel d'experts et que certaines pièces qu'il faut, hélas! renouveler assez fréquemment, coûtent \$3,000 chacune.

M. Frigon donne ensuite des explications sur le choix du site à Verchères, site qui répond aux conditions techniques imposées.

## En Cour d'appel

Les arrêts rendus hier

La Cour d'appel a rendu hier 15 arrêts; nous en avons rapporté deux dans le journal d'hier, ceux de l'Etat de New-York contre les héritiers de John M. Phillips, et de l'écrivain A.-E. Guyette contre Georges Godin. Voici les décisions rendues dans les treize autres causes:

Provencher contre Lalumière. La motion de l'intimé pour rejet d'appel a été rejetée avec dépens. M. le juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Houle et Houle occupaient pour l'appelant. La Cour d'appel décide là que, lorsqu'un jugement contient deux dispositions distinctes, l'une favorable et l'autre défavorable au demandeur, la signification du jugement par ce dernier, même sans réserve, ne constitue pas un acquiescement de sa part à la totalité du jugement. En principe, il y a acquiescement tacite au jugement lorsqu'il est signifié sans réserve. Cet acquiescement n'existe pas, cependant, quand le jugement contient des dispositions qui sont distinctes les unes des autres, surtout lorsqu'elles concernent des défendeurs différents.

Richler contre le Roi. Appel rejeté. M. le juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement de M. le juge Caron Pratte, de la Cour supérieure, siègeant comme juge ad hoc, est dissident. Me Jacques Fournier représentait la Couronne intimée. Henry Richler, dont l'appel est ici rejeté, avait été trouvé coupable sur l'accusation d'avoir "recu, reçu et gardé en sa possession environ mille supports métalliques d'une valeur totale d'environ huit mille dollars, obtenus par le vol, les sachant ainsi obtenus et étant la propriété de la compagnie "Concrete Column Clamps Limited".

Ramsay contre Daigle et Paul. Appel rejeté avec dépens. M. le juge Caron Pratte a donné lecture du jugement où M. le juge Hall est dissident. Me Roger Brossard, de l'étude juridique de Mes David et Perrier, occupait pour l'intimé. La question en litige était celle de savoir si le créancier d'un failli non libéré peut poursuivre en recouvrement de sa créance contre le failli, après la libération du syndic, sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du tribunal de faillite. La Cour supérieure avait résolu la question dans le sens affirmatif et elle a accueilli les prétentions de la demande. Ce jugement est maintenu.

Atlas Thrift Company contre Grobstein. Appel maintenu avec dépens. M. le juge Bernier a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Weinfield et Rudenko occupaient pour l'appelant. Il s'agissait ici de savoir si l'hypothèque consentie sur ses immeubles par la compagnie Maple Leaf Brewery en faillite constituait une reconnaissance préférentielle de créance en faveur d'un M. Fleming ou plutôt un prêt de bonne foi. La Cour supérieure avait décidé que c'était une reconnaissance préférentielle et avait annulé l'hypothèque. La Cour d'appel, décidant le contraire, rétablit l'hypothèque.

Rocque contre le Roi. Appel rejeté. M. le juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Il s'agissait ici d'une condamnation pour offense contre les moeurs.

La Banque de Montréal contre Amireault. Appel maintenu avec dépens. M. le juge Barclay a donné lecture du jugement de la Cour, où M. le juge Hall est dissident. Mes Taschereau, Parent, Taschereau et Cannon occupaient pour l'appelant. La Cour d'appel décide ici que le détenteur régulier d'un billet promissoire, même détaché de fraude, peut s'en faire payer par le souscripteur, surtout si ce souscripteur n'invoque — pour refuser de payer — que sa propre négligence, à savoir le fait qu'il a signé sans savoir.

Arnold contre Smith. Appel rejeté avec dépens. M. le juge Bond a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me James-E. Mitchell, de l'étude Hackett, Mulvena et cie, occupait pour l'intimé. Arnold, un éleveur de chevaux d'Ontario, avait vendu à Carl Smith, un cultivateur des Provinces maritimes, un cheval, qui n'était pas celui qu'il avait promis par sa correspondance. Smith poursuivit Arnold pour être remboursé de son argent. La Cour supérieure condamna le vendeur à remettre et la Cour d'appel maintient ce jugement.

Pauzé contre Pauzé. Appel maintenu avec dépens. M. le juge Hall a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me G.-A. Bertrand C.R., occupait pour l'appelant. Il s'agissait ici de l'annulation d'un testament pour cause de folie. La Cour supérieure avait annulé le testament. La Cour d'appel décide que c'est à tort, maintient l'appel, rejette l'action et valide et rétablit le testament d'abord annulé. Il s'agissait d'une simple question de fait.

Pinsonnault contre Courville. Appel maintenu avec dépens. M. le juge Bernier a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Il s'agissait ici d'une affaire de concordat entre cultivateur et créanciers. Me Georges Fortin, C.R., de St-Jean d'Iberville, occupait pour l'appelant.

Beaulieu et Lauzon contre le Roi. L'appel est rejeté à l'unanimité dans le cas de Lauzon, et avec dissidences de MM. les juges Bond et Verret, de la Cour supérieure, siègeant en appel comme juge ad hoc, dans le cas de Beaulieu. M. le juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement de la Cour. Me Olier Renaud occupait comme représentant de la Couronne intimée. Les deux appelants avaient été trouvés coupables de vol à l'hôtel de ville de Greenfield Park.

Champagne contre Lalumière. Appel rejeté avec dépens. M. le juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Charles Champoux, C.R., occupait pour l'intimé. Il s'agissait ici de l'obligation d'un gardien d'effets saisis de remettre les effets à un autre gardien sur l'ordre de la Cour.

Union des débardeurs contre Duchaine. Appel maintenu avec dépens et condamnation diminuée à \$113. M. le juge Bond a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Ubald Boisvert occupait

pour l'appelant. Il s'agit dans cette affaire du cas d'un débardeur, M. L.-P. Duchaine, qui avait été irrégulièrement expulsé de son travail sur un navire sous le prétexte qu'il n'appartenait pas à l'Union. Il avait été expulsé par deux policiers à la demande d'un officier de l'Union, qui est condamné. Originellement condamnée à payer \$368.40, elle a appelé du jugement. La condamnation est maintenue, mais l'indemnité est diminuée aux dommages réellement prouvés, soit \$113. Le principe appliqué par la Cour supérieure est maintenu, seul le montant de l'indemnité est diminué.

### Faits divers

## Un meurtre, rue St-André

Wixler était jaloux de Germaine Rochon

Un meurtre a été commis vers 6 h. hier après-midi, rue St-André. La victime est Mlle Germaine Rochon, 27 ans, demeurant au no 1696 rue St-Hubert, et qui vivait avec son agresseur au moment du crime, à 1241 rue St-André. Le nom du meurtrier est Frank Arthur Wixler dit Phillips, 30 ans. Ce dernier se tira une balle de revolver dans la région du coeur après avoir tué sa compagne. Le mobile du crime serait attribué à une noire jalousie. Wixler est hospitalisé à l'hôpital St-Luc et, aux dernières nouvelles, il n'était pas en danger. Le cadavre de la victime a été transporté à la morgue où une enquête aura lieu sous peu.

### Dix ans de pénitencier

James Walsh, 22 ans, et James R. Reid, 25 ans, ont été condamnés par le juge Maurice Tétréau à chacun dix ans de pénitencier pour avoir commis une série de vols à main armée dans la région de Montréal et la banlieue. Deux complices, Abraham Freedman et Samuel Goldberg, sont aussi impliqués dans l'affaire, le premier qui a plaidé culpabilité sera sentiencé le 4 juillet tandis que le 6, l'autre, ayant plaidé innocence, subira son enquête préliminaire.

### Les armes à feu

Québec, 30 (D.N.C.) — M. Pluze a déclaré qu'il y a présentement un total de 2,500 permis d'armes à feu dans la province.

### Un religieux et un élève se noient

Québec, 30 (D.N.C.) — Un pique-nique de l'Institut Saint-Jean-Bosco, qui avait lieu à la ferme St-Joseph au Cap Rouge, sur le bord du fleuve, s'est terminé dramatiquement hier, lorsqu'un religieux s'est noyé en voulant sauver un élève de l'institution qui appelait au secours. Les victimes sont le Frère Rosaire, des Ecoles chrétiennes, et Roger Chamberland, élève de l'Institut don Bosco, âgé de 14 ans.

## Tournoi de boxe du Montcalm

Le prochain grand tournoi de boxe amateur à Montréal aura lieu lundi prochain, le 4 juillet, au stade Exchange, sous les auspices du club Montcalm. Henri Lapointe, l'organisateur du club, est à préparer les rencontres où l'honneur des meilleurs boxeurs locaux qui prirent part au récent tournoi des Golden Gloves.

Les trois rencontres principales de 5 rondes opposeront des adversaires qui ont fait leurs preuves dans les grands tournois.

Dans l'une de celles-ci, Paul Stuart, de Iverly C.C., et le fameux petit boxeur italien Carl Liberatore, se feront face.

E. Daignault, du Champêtre, rencontrera le champion de la ville à

112 lbs., Roger Bourret, du Montcalm.

Gaston Deschamps, Montcalm, sera opposé au champion des Golden Gloves, dans la classe des poids-léger, Paul Lacroix, du Crescent.

Johnny Twist, le moulin à vent du 20th Century A.C., fera face à un autre dur-à-cuire en René Viau, du Montcalm. Cette rencontre promet des sensations car elle opposera deux batailleurs de première force.

Jean-Paul Green, le sensationnel poids mi-moyen de S.-Hyacinthe, et champion des Golden Gloves aura l'occasion de reprendre sa revanche contre Dave Viau, du Montcalm. Viau est le seul boxeur à détenir une décision sur Green et le gars de S.-Hyacinthe veut effacer cette seule défaite qui entache son record. Une autre rencontre fort intéressante est celle qui alignera le dur cogneur du Montcalm, Tony Morin, contre Norman Scofield, du St. Willbrod. Le programme complet de lundi prochain comprendra 12 combats, 4 rencontres de 5 rondes et 8 de 3 rondes.

## Le conseil de Sorel et la convention "libre"

Mise au point

Dans un article publié dernièrement dans un journal, relativement au congrès de M. Paul Gouin à Sorel, on disait que des collègues de M. Gouin avaient participé à l'élection municipale de Sorel.

Or, il ne faudrait pas croire que la tenue de la convention de M. Gouin, à Sorel, engage le conseil municipal en aucune façon. Le conseil de ville voit ce geste d'un bon oeil tout simplement parce qu'il est désireux d'attirer le plus d'étrangers possible, et partant, de faire connaître davantage Sorel.

A l'hôtel de ville, les membres du conseil n'ont que le souci de régler les problèmes dans le meilleur intérêt et au plus grand avantage de la population. En dehors de l'hôtel de ville, les échevins et le maire ont le droit de penser comme ils le veulent. Il est possible que des collègues de M. Gouin aient pris part à la lutte municipale de janvier dernier, tout comme il est possible que des partisans de tous les partis politiques aient pris part à cette lutte. Le conseil de ville l'actuel fut élu par la grande majorité de la population qui s'est unie pour porter au pouvoir un conseil qui lui permette de respirer dans Sorel.

Il est vrai que le maire et les échevins sont favorables à un parti politique, comme tout autre citoyen d'ailleurs; il ne faut cependant pas mêler ce droit qu'ont les échevins d'avoir leurs opinions en matière politique, en tant que citoyen avec les obligations du conseil en session.

Nous avons tenu à faire la présente mise au point sachant qu'un groupe de citoyens ne cessent de faire de la critique dans le seul but de détruire ce que fait le conseil municipal.

Le conseil de ville de Sorel, Par A. BOURRET, maire.

## "Le communisme, dilemme des chrétiens"

par DANIEL-ROPS

"Tout en observant, à l'égard des dissidents les réserves nécessaires, il faut que nous soyons aux écoutes de leurs âmes, sans cesse préoccupés de les comprendre toujours mieux; que nous les approchions avec des dispositions de respect et d'amitié; que nous évitions de les qualifier trop précipitamment de perverses, et sans être des dupes, que nous les traitions avec la condescendance que le Christ montra toujours aux brebis égarées qu'il reconstruisait sur sa route."

"Vous convertirez ceux qui sont séduits par les doctrines communistes dans la mesure où vous leur montrerez que la foi au Christ et l'amour du Christ sont inspirateurs de dévouement et de bienfaisance, dans la mesure où vous leur montrerez que nulle part ailleurs on ne trouvera pareille source de charité." (Pie XI, discours de Noël, aux évêques de France).

Tel est le sens de la critique pertinente de Daniel-Rops. Critique qui se veut impartiale, sans laisser d'être implacable. Car un grand souffle de charité anime ces pages, et "la charité c'est le grand besoin de l'heure présente".

Brochure de 32 pages au prix de cinq sous l'exemplaire; Service de Librairie du Devoir.

## PRIX SPECIAUX A L'OCCASION DE LA CONFEDERATION CHEZ Duval Motors

3930 STE-CATHERINE EST - FR. 2110 COIN ORLEANS

37 Chevrolet Sedan	\$743.
28 Studebaker Sedan	43.
36 Buick 44 Sedan	823.
29 Chevrolet Coach	83.
35 Dodge Spécial Sedan	593.
30 Chevrolet Sedan	463.
34 Plymouth 7 places	483.
31 Chevrolet Sedan	163.
33 Plymouth Sedan	393.
32 Chevrolet Coach	283.

SUCCESSORS OF THE NORD 529 JARRY, COIN LAJEUNESSE Dup. 5757

## Regards catholiques sur le monde

tournés vers l'avenir — Dominique Auvergne

Les écrivains dont les noms suivent ont confié à DOMINIQUE AUVERGNE, les témoignages suivants:—

- PAUL CLAUDEL — Toute la terre
- STANISLAS FUMET — Mission de la France
- JACQUES MARITAIN — Progrès de l'esprit humain
- RENE SCHWOB — Intelligence de Rome
- GABRIEL MARCEL — Pensée catholique
- EDOUARD LE ROY — Science et religion
- JACQUES MADAULE — Vie quotidienne
- EMMANUEL MOUNIER — Action temporelle des catholiques
- FRANÇOIS MAURICAC — Catholiques et action politique
- HENRI GEON — Théâtre chrétien
- R. P. FORESTIER — Scouts et Routiers
- CHANOINE CARDIEN — Jeunesse ouvrière chrétienne
- ROBERT GARRIC — Esprit "Equipes"
- PAUL DONCOEUR — Retour en chrétienté.

Chaque article est accompagné d'un beau portrait de l'auteur.

Le volume se vend .90s franco à la LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

**GIN De Kuiper**

10 onces 85¢  
26 onces \$1.90  
40 onces \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

MAISON FONDÉE EN 1695

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

AVEC ROMEO VACHON

# Le "Laurentide Air Service"

### Le projet d'une compagnie canadienne-française d'aviation — Si le gouvernement n'avait pas changé il y a dix-sept ans

### Découverte d'un ermite qui vivait dans une petite cabane depuis quarante ans

N'eût été le changement de gouvernement à Ottawa il y a 17 ans, l'aviation canadienne, du moins dans l'est du pays, serait une entreprise totalement canadienne-française. Les Canadiens français auraient été les pionniers du service de transport aérien sur la côte Nord et dans une bonne partie du reste du Canada. Cette idée a hanté l'esprit de nos premiers aviateurs commerciaux, Romeo Vachon, qui ne s'est pas, mais son frère Irénée et quelques autres. Ils ont fait des démarches auprès de ministres canadiens-français bien placés pour leur obtenir les fonds nécessaires. Mais le gouvernement a changé sur les entrefaites et l'affaire a finalement tombé à l'eau. C'est dommage, car avec Romeo Vachon et ses camarades intrépides comme lui, l'entreprise, solidement mise sur pied, n'eût pu que réussir et faire honneur aux Canadiens français. Mais qu'est-ce que la politique ne gâte pas? Et dans le cas de Vachon, il ne pouvait s'empêcher de remarquer aux ministres dispensateurs des contrats postaux, sur lesquels il leur fallait absolument compter.

Du printemps de 1921 à l'année 1924, Romeo Vachon est au lac à la Tortue, berceau de l'aviation commerciale au Canada. Il y fait ses premières armes. Laissons-le raconter lui-même ses faits et gestes. On sait qu'Elwood Wilson s'est fait le pionnier de la protection de la forêt à l'aide du nouveau moyen de transport et de surveillance qu'est l'avion.

— En quoi consistait exactement la surveillance de la forêt?

— Il y avait quelques postes d'observation ici et là. Nous transportions en avion des pompes, des boyaux, des pics, des pelles, des tentes, des provisions, etc. En route, nous observions les bois pour voir s'il n'y avait pas quelque part des commencentements d'incendie.

— Quand le feu de forêt du lac Clair est survenu, étiez-vous au lac à la Tortue?

— Si je m'en souviens! Un incendie qui a détruit 700 milles carrés de beau bois, à 60 milles au nord de Grand-Mère. Il a fallu recruter des centaines et des centaines d'hommes aux environs pour combattre les flammes. Les avions de la Laurentide n'ont pas chômé pendant ces jours-là.

— Vous devez avoir la tête bourrée d'incidents tragiques, pittoresques ou amusants?

faire savoir qu'il n'était plus au lac à la Tortue. Finis les bouillottes plantureuses, les jarreux. Ils l'ont battu, roué, pelé. Les ours "senior" mangeaient les premiers; Teddy ne pouvait se mettre sous la dent que les restes. Malheureux Teddy! Quelques jours après son arrivée au zoo, il avait perdu son poil et son dos amaigri et meurtri luisait pitoyablement.

— Teddy vit-il encore?

— Je ne sais pas, mais son éducation doit être finie. Ce doit être lui maintenant qui dresse les jeunes avec sa double expérience de petit barbare et de prisonnier.

### "Pointe-à-la-Mort"

— Quand avez-vous fait connaissance avec la côte Nord?

— Pendant deux étés, on m'a envoyé surveiller cette vaste région sauvage et abrupte: en 1922 et en 1923. Je me suis rendu jusqu'à la pointe Amour. (En passant, cette appellation est une corruption de Pointe-à-la-Mort. Les Anglais n'ont jamais pu arriver à prononcer cela autrement que pointe Amour, et les colons de langue française ont répété le mot machinalement, comme ils l'entendaient.) Depuis l'hiver 1923 j'étais moi-même pilote et j'ai eu l'occasion de m'exercer à mon aise entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson.

— Et la compagnie Laurentide était satisfaite du nouveau service aérien?

— En 1923, elle a commis une grave erreur. Elle avait une boucle d'or dans les mains et elle ne s'en doutait pas. Sa situation financière était excellente à cette date-là. Elle avait fait preuve de prévoyance en inaugurant un service de protection de la forêt à l'aide de l'avion; elle a fait preuve d'imprévoyance en abandonnant, sous prétexte qu'il lui coûtait \$12,000 par année et que c'était une dépense trop considérable. En somme, elle décidait de passer la main à d'autres en matière d'aviation commerciale. Elle cédait, sans plat de lentilles en retour, une idée de génie qu'elle se refusait d'exploiter.

— Et qui la recueillit?

### La "Laurentide Air Service"

— Nous, je veux dire un petit groupe d'aviateurs: Maxwell, Wilshire, mon frère Irénée et moi-même. Nous avons formé la Laurentide Air Service à la fin de l'année 1923. En deux ans, notre société est devenue la plus grande entreprise d'aviation commerciale de l'Amérique du Nord. Nous avons reçu en une seule fois seize wagons d'avions, d'anciens avions, de guerre des Etats-Unis. Nous nous sommes engagés par contrat à surveiller les forêts des compagnies suivantes: Laurentide — à qui cela a coûté deux fois plus cher que si elle avait maintenu son propre service —, St. Maurice, Price Brothers. Nous avons également passé un contrat avec le gouvernement d'Ontario.

— Mais quand avez-vous songé à former une compagnie canadienne-française d'aviation?

— C'était bien avant cela, c'était tout au début de l'inauguration du service de la Laurentide Paper. Mais avant la formation de la compagnie Laurentide Air Service, nous y avons pensé de nouveau. Cependant, nos efforts n'ont pas eu de succès. Il y avait les ministres à gagner à notre cause; d'autre part, ceux qui étaient prêts à fournir l'argent ne voulaient pas reconnaître de la valeur à notre idée et nous laisser la direction de l'entreprise. Ils voulaient faire de nous de simples employés. Enfin, pour toutes sortes de raisons, l'affaire n'a pas marché. C'est bien dommage. Nous allions avec cela prendre les devants en matière d'aviation et conserver une bonne place en ce domaine. Le service côte Nord-Iles-de-la-Madeleine serait notre...

Le Laurentide Air Service a-t-elle eu une longue vie?

— Ontario n'a pas aimé se faire servir longtemps par Québec, du moins ouvertement. Dès 1924, le ministre des Terres et Forêts a acheté la L. A. S. Pendant quatre ans, j'ai pris part à la surveillance des forêts ontariennes. Il faut dire que ce qui avait poussé le gouvernement de Toronto à faire l'acquisition de la L. A. S., c'était l'excellence du service que lui avait donné notre compagnie pendant l'été de 1924.

— Quelle besogne vous a-t-on confiée?

— La surveillance du parc Quetico, à l'ouest de Fort-William, entre le lac Supérieur et le lac des

Bois, la plus grande réserve de pin blanc du Canada: trois millions d'acres. Il y a là des pins de 5 pieds de diamètre et de 175 pieds de hauteur. Sur le sol, un véritable matelas d'aiguilles de pite avec nous un sous amusé à circuler en Ford à 20 milles à l'heure entre les grands pins près du lac Lacroix.

— Pendant cette période, vous avez dû être témoin de faits étranges, rares ou comiques?

— Aujourd'hui, religieux et religieuses voyagent par avion assez souvent, mais il y a une douzaine d'années la chose n'était pas encore fréquente. Je me souviens que j'ai transporté un religieux Oblat vers la civilisation en quelques heures. Habituellement, il mettait deux mois à faire son voyage. Il en était tellement content qu'il a voulu m'embarasser.

— Dans le nord de l'Ontario, poursuit M. Vachon, il y a des sauvages. Ceux-là n'avaient jamais vu d'avion. Imaginez leur surprise et leur étonnement quand ils ont entendu vrombir les moteurs dans le ciel. L'hydravion posé sur l'eau, les sauvages ont commencé à en faire en canot le tour, se tenant à la distance respectueuse d'un arpent. Petit à petit, ils faisaient le tour plus petit. Les chefs se sont hasardés à toucher l'aile d'une main craintive. Autre exemple pour ces bons sauvages, nous avions transporté deux mois à un gorret et ils n'avaient jamais vu non plus cet animal.

— N'est-ce pas vers la même époque, Romeo, que tu as découvert un ermite? interroge Mme Vachon.

— Ah oui, l'ermite! Près de l'une des trois rivières Abitibi, Missinai-bi ou Mattagami, je ne sais plus laquelle, reprend M. Vachon, nous avons aperçu un bon jour près de notre poste d'amersillage un ermite. Il habitait une petite cabane, cultivait un étroit jardin, était en haillons. Des pattes d'ours lui servaient de chaussures. En hiver, il devait se couvrir de fourrures. Nous avons pu apprendre qu'il vivait là depuis quarante ans. A remarquer qu'il semblait très instruit.

— Un original pour de bon. Si c'était un Diogène déçu, en vous voyant il pouvait crier victoire: il avait trouvé un homme, et un homme capable de le transporter... au ciel.

Alfred AYOTTE

### M. Massey parlera à la radio

#### De Londres, le jour de la Confédération — Relais d'un concert symphonique de la B.B.C.

Le vendredi, 1er juillet, fête de la Confédération, M. Vincent Massey, haut commissaire du Canada à Londres, donnera une causerie qui sera relayée par les postes de T.S.F. du réseau national. L'émission commencera à 7 h. 20.

Cette causerie sera suivie d'un concert de l'Orchestre symphonique de la British Broadcasting Corporation, sous la direction d'Arthur Collingwood.

Le poste CBM relayera ce concert de 7 h. 30 à 8 h. 30; le poste CBF en fera le relais à partir de 8 h.

### "Notre problème politique"

Par Léopold RICHER

M. Léopold Richer, notre correspondant à Ottawa, peut compter parmi ceux d'entre les Canadiens français les plus au courant de la politique fédérale. Observateur intelligent, témoin objectif, M. Richer suit avec une attention toujours soutenue une toute ouïe noire avenir national est constamment engagé. Il nous rend, sur ce terrain, des services précieux.

A l'époque de la commission Rowell, le livre de M. Richer, *Notre problème politique*, paraît à point nommé. Au lieu d'un simple débat d'ordre juridique, M. Richer montre, derrière les formules légales, tout ce qui s'agit, et se combat, et se camoufle, de réalités sociales, économiques et culturelles.

L'auteur défend la thèse autonomiste, qui lui semble l'attitude historique, l'attitude fondamentale du Canada français. Il ne se fait aucune illusion sur les données du problème: "Notre avenir politique, écrit-il, la réalité politique le déterminera dans une très forte mesure. Nous voulons dire par là que les Canadiens français devront prendre des décisions sur des principes et des faits qu'ils n'auront pas posés. Mais si l'on veut absolument du séparatisme, les centralisateurs n'ont qu'à mettre leurs projets à exécution. Nous plaçons notre surveillance nationale bien au-dessus d'une forme de gouvernement, d'un régime ou de partis politiques."

*Notre problème politique* est le livre d'un réaliste, qui n'aime pas à se payer de mots. Aussi, a-t-il tenu à ne pas livrer à la publication un livre bourré de notes, mais à étudier les données essentielles. La table des matières en donnera une bonne idée: Positions; La réforme de la constitution; Les tendances séparatistes; Les griefs des Canadiens français; La course à la réforme; La souveraineté du Canada; Contrat, institution ou entente; Conclusions.

*Notre problème politique*, de M. Léopold Richer, en vente à la Librairie du Devoir, au prix de 8.075 l'unité.

### Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour les pays au tarif des compagnies de paquebots, barmans de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones BELAIR 3361.

### L'histoire de l'île-aux-Grues

Peintures et dessins de coutumes anciennes — "Ce Lochon est peut-être un Louis Hémon sans succès"

Chez Mme Georges Lachaine

A Québec, rue Saint-Jean, une bonne vieille de chez nous est en train d'écrire l'histoire de l'île-aux-Grues et d'illustrer certaines coutumes anciennes pour en perpétuer le souvenir chez ses enfants et petits-enfants. Occupation fructueuse et rare. Quel est le nom et l'âge de cette brave et active Québécoise? Mme Georges Lachaine, âgée de quatre-vingts ans bien sonnées.

Si Mme Lachaine entend un peu dur, elle est demeurée alerte. Elle a même une tournure d'esprit très originale. Sa conversation ne manque pas de piquant. Malgré son âge, elle tient maison, fait seule toute sa besogne, a bien soin de son mari, octogénaire comme elle, qui est conservé lui aussi, puisqu'il va à la pêche au lac au Saumon, dans la vallée de la Matapédia. Ce n'est pas à la porte. Bref, ce ménage qui reçoit cet été la visite de la quatrième génération, se débrouille seul sans difficulté, mieux que bien des jeunes.

Madame Lachaine est à sa petite table de travail, occupée à peindre un coussin. Aux murs, des peintures et des peintures qu'elle a faites dans ses moments de loisir.

— A mon âge, dit-elle, on en a des loisirs. On se couche de bonne heure le soir, on se lève tôt pour aller à la messe. Il n'est pas tard l'avant-midi que les soins du ménage sont terminés. Il reste plusieurs heures devant soi pour les arts d'agrément.

— Alors vous faites de la peinture?

— Ou simplement du dessin en couleurs, comme ceci. J'ai voulu illustrer pour mes enfants la scène du pain bénit, telle que je l'ai vue à l'île-aux-Grues quand j'avais dix ans. Il y a donc soixante-dix ans maintenant, nous avions à la fête des saints Innocents le petit pain bénit des enfants. Mon dessin idiomatique le costume, le rite de la cérémonie, la disposition des personnages, etc. Tout cela, pour mes enfants!

Mme Lachaine a une manière de prononcer le mot "enfants" qui laisse penser que, pour elle, enfants et petits-enfants sont la grande consolation de sa verte vieillesse.

— J'ai trois fils à Québec et une fille à Ottawa. Je viens de recevoir un portrait du bébé, qui constitue la quatrième génération. Ils vont m'amener la petite.

La petite, c'est la quatrième génération.

— A part la peinture et le dessin, vous écrivez souvent à vos enfants, sans doute?

— J'entretiens une correspondance suivie avec eux. Je suis une ancienne maîtresse de manier la plume. Mais j'écris autre chose. Je trouve que l'île-aux-Grues, où je suis née, est mal connue. Il existe bien quelques études sur cette île, mais elles sont froides. Je voudrais, dans la mesure de mes forces, jeter sur le papier tout ce que j'en sais par d'autres et surtout tout ce que j'en sais par moi-même. Ça servirait peut-être plus tard à quelqu'un qui voudrait faire une étude pénétrente de cette île de caractère bien particulier. C'est une petite île qui a conservé d'anciennes coutumes savoureuses.

— Etait-il Français?

— On pouvait le deviner, mais il nous l'a dit d'ailleurs. Il est arrivé à l'école l'anglais sonnant. Ma soeur et moi partions manger à quelques pas de l'école dans une famille amie. Avant de partir, après lui avoir donné du papier et une plume, je lui ai offert un verre de lait et des biscuits, pensant qu'il devait avoir faim. Il a accepté et s'est mis à écrire, écrire, écrire. Au retour à l'école, il avait écrit nombre de feuilles. Il m'a raconté qu'il s'en allait à pied au Saguenay, qu'il cherchait du neuf, qu'en France tout était exploité et qu'il était venu au Canada "se faire des ailes". Il a parlé de sa mère et de sa soeur qu'il aimait bien et à qui il voulait rendre la vie plus facile.

### Un Louis Hémon sans succès

— Cette histoire rappelle un peu celle de Louis Hémon?

— L'autre jour en rangeant des papiers, j'ai retrouvé la lettre que M. Emile Lochon a laissée sur la table de l'école pour nous remercier de notre hospitalité. J'ai mal lu son nom d'abord et comme je confondais facilement les dates, cette idée que ce pouvait être Louis Hémon m'est passée par la tête. Cependant, à la réflexion, ce ne pouvait être cela. Hémon n'est venu au Canada, n'est-ce pas, qu'à la veille de la guerre, tandis que Lochon a dû y venir il y a plus de cinquante ans. Ce Lochon est peut-être un Louis Hémon sans succès. Il n'a pas découvert son Périlbonka.

— Avez-vous sous la main cette lettre d'Emile Lochon?

— Un instant, je la retrouve.

Ce passage de Lochon, la visite de Louis Hémon, cela fait se demander combien de Français sont venus au Canada pour chercher la matière d'un beau roman. Hémon, en quelques mots, trouve la matière d'un chef-d'oeuvre. Combien d'autres ont peut-être déployé les mêmes efforts, mais doués d'un moindre talent d'observateur et de conteur, sont demeurés inconnus? Lochon a-t-il séjourné longtemps au Canada? A-t-il écrit un ouvrage ou de simples chroniques sur notre pays? Bien difficile de le savoir aujourd'hui. Le temps efface vite des traces aussi passagères. L'abbé Armand Von, de l'Oratoire, qui s'occupe de relever tous les écrits des Français sur le Canada, n'a pas rencontré le nom de Lochon dans son travail.

Voici Mme Lachaine, lettre de Lochon à la main. C'est une courte lettre, un billet de remerciements.

Mesdemoiselles,

Ne voulant pas vous déranger pendant vos heures d'études, je me permets, au moyen de cette lettre, de vous présenter l'expression de mes vifs remerciements et de ma sincère gratitude; croyez que j'ai su apprécier pendant ces quelques instants votre mérite et votre bienveillance. L'emporte avec moi de bons et de doux souvenirs que le temps même ne saurait effacer (sic). Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

Emile LOCHON.

— Vous avez bien fait, madame Lachaine, de conserver cette lettre. Elle a acquis une valeur historique. Vous rappelez-vous autre chose que M. Lochon vous aurait dit?

— Je me souviens qu'il a parlé des paysans de France et de son désir de mieux connaître nos cultivateurs. Il aimait beaucoup les paysages canadiens. Pour lui, notre pays était merveilleux.

— Il avait bien raison de le dire. Et il a dû l'écrire à sa mère et à sa soeur, comme le faisait Louis Hémon. C'est une heure perdue avec vous, madame Lachaine, n'est-ce pas une heure perdue.

A. A.

### A l'Oratoire Saint-Joseph

PROCESSION AUX FLAMBEAUX, DEMAIN SOIR

Vendredi soir, le 1er juillet, à 8 h. 30, l'Oratoire Saint-Joseph fera le Sacré Coeur. A cet effet, il y aura une procession aux flambeaux dans les jardins de l'Oratoire. Le Saint Sacrement sera porté par M. l'abbé G. Sanche, curé de Notre-Dame-des-Neiges. La procession fera halte aux deux repositoires suivants: le premier, en face du monument de saint Joseph et le deuxième, à la chapelle historique de l'Oratoire.

— J'ai enseigné pendant sept ans avec ma soeur à St-Joachim, quand j'étais jeune fille, avant de me marier. Ces années-là sont déjà loin puisque mon mari et moi nous avons été nos noces d'or il y a quelque temps.

— Vous aviez beaucoup d'élèves?

— 135 élèves au temps du "catéchisme". Nous enseignions au village. Aujourd'hui, un couvent a succédé à notre école modèle.

— N'avez-vous pas reçu une visite assez étrange à votre école du village un bon jour?

— La visite d'Emile Lochon

— Vous avez de bons informateurs à Montréal. Je vais vous raconter ça. J'ai commencé à enseigner en 1880. Je ne sais pas laquelle des années — je perds mon âge, je suis âgé de 80 ans, on peut le perdre son âge — un jeune homme s'est présenté à l'école et a demandé à se reposer et à écrire. Il pa-

### Cinquante évêques Oblats

Au cours d'un siècle

Rome, (Par courrier) — De l'annonce romaine des Oblats — La nomination récente de Mgr Masson au siège archiepiscopal de Colomby porte à cinquante le chiffre des évêques donnés par les Oblats à l'Eglise catholique. Le premier évêque Oblat fut le fondateur lui-même, Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod. Seize ans après la fondation, le Pape Grégoire XVI le fit venir à Rome pour lui conférer la dignité épiscopale le 14 octobre 1832. En 1837, il fut nommé évêque de Marseille et l'administrateur de cette Eglise pendant 24 ans, jusqu'à sa mort. De son vivant, il vit six de ses fils élevés à la même dignité. Sauf Mgr Guigues, ils ont été tous consacrés par le fondateur lui-même.

Donnons ici les dignitaires de la Congrégation des O. M. I. Pour plus de commodité nous suivons l'ordre alphabétique.

- Evêques vivants**
- 32. Cardinal Villeneuve, A.E.V. Québec.
  - 33. Mgr Masson, A.E.V. Colombo.
  - 34. Mgr Bonhomme, Basutoland.
  - 35. Mgr Breyat, Mackenzie.
  - 36. Mgr Buno, Yukon.
  - 37. Mgr Genez, Basutoland.
  - 38. Mgr Clabaut, coadj. B. d'Hudson.
  - 39. Mgr Coudert, J., coadj. Yukon.
  - 40. Mgr Delalle, Natal.
  - 41. Mgr Fallaize, coadj. Mackenzie.
  - 42. Mgr Gotthardt, Windhoek.
  - 43. Mgr Guy, Gravelbourg.
  - 44. Mgr Guyomard, Jaffna.
  - 45. Mgr Lajeunesse, Kewatin.
  - 46. Mgr Langlois, Grouard.
  - 47. Mgr Meysing, Kimberley.
  - 48. Mgr O'Leary, Transvaal.
  - 49. Mgr Rhéaume, Haileybury.
  - 50. Mgr Turquetil, B. d'Hudson.

- Evêques défunts**
- 1. Mgr Charles J. E. de Mazenod, fondateur des O. M. I.
  - 2. Cardinal Guibert, A.E.V. Paris.
  - 3. Mgr Allard, A.E.V. tit. Taron.
  - 4. Mgr Balain, A.E.V. Auch.
  - 5. Mgr Bonjean, A.E.V. Colombo.
  - 6. Mgr Coudert, A., A.E.V. Colombo.
  - 7. Mgr Döntenwill, A.E.V. Ptolemais.
  - 8. Mgr Grouard, A.E.V. tit. Eglise.
  - 9. Mgr Langevin, A.E.V. St-Boniface.
  - 10. Mgr Legal, A.E.V. Edmonton.
  - 11. Mgr Marquet, A.E.V. Colombo.
  - 12. Mgr Mélan, A.E.V. Colombo.
  - 13. Mgr Taché, A.E.V. St-Boniface.

**Evêques**

- 14. Mgr Brault, Jaffna.
- 15. Mgr Charlebois, Kewatin.
- 16. Mgr Clut, coadj. Mackenzie.
- 17. Mgr Cox, Transvaal.
- 18. Mgr d'Hernomez, Colombie Brit.
- 19. Mgr Durieu, Colombie Brit.
- 20. Mgr Fallon, London (Ontario).
- 21. Mgr Faraut, Athabaska-Mack.
- 22. Mgr Gaughren, Anthon, Kimberley.

### Les leçons de la guerre d'Espagne

PAR LE GENERAL DUVAE

Préface du général Weygand

Table des matières:

La genèse de la guerre civile; Comment se sont formées les armées opposées; Comment s'est établie la frontière entre les deux parties; Bilbao; Madrid; Santander; Conclusion.

Volume de 245 pages, 4 cartes hors texte, 7 gravures, 90s franco. Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

### VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES

### Ville de la Pointe-aux-Trembles

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère en l'Hôtel de Ville de la ville de la Pointe-aux-Trembles, VENDREDI, le QUINZIEME jour du mois de JUILLET, 1938, à DIX heures de l'avant-midi (heure solaire) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêt, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

La Commission Municipale de Québec par décision en date du 12 mai 1938, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi des Cités et Villes, article 550, tel qu'amendé par 24 Geo. V, chapitre 33, section 3.

Propriétaires de biens-fonds	Numéro de cadastre
Armand, Antoine et Jos.	211-226 & 428 incl.
Beauv, Fred. & uxors	173-188, 189
Barreau, Alfred	109-105 & 111 incl.
Bourgeois, Joseph	121-125
Beaudette, Victor, Mme	121-1082 & 1065 incl., 1049 & 1051.
Beaudette, J.-E.	109-947, 948, 121-1048 avec 106-949
	175-44, 139
Brossard, Ephrem, Mme Vve	191-2-6 avec 1-5
Brunet, Cléophas, Succ.	184-286
Charlebois, L. Mme	180-79
Champagne, Moïse	181-142
Chevalier, Rodolphe & al	180-111 & 113 incl.
Coutlée, Jos.-Michel	206-330
Chaput, Philomène	206-429
Chaput, Marie	206-428
Dery, R.-C.	211-472, 1049, 1051, 1056 & 1071 incl., 1084 & 1085
	182-156, 157
Desrosiers, Léopold	182-156, 157
Durof, Joseph	181-272
Drazick, John	184-357
Durancieux, J.-A.-Oscar	181-208
Fréret, alias Lafrenière, Héloïse	182-94, 95
Fillon et Langelier, J.-Donat	181-757, 758
Fortin, Anthyme	181-208 & 207 incl.
Falgaud, Adolphe, Succ.	227-185 & 188 incl., 230 & 234 incl., 236
Gaudin, Arthur	189-1 & 8 incl.
Gagnon, Séverin	182-528 & 530 incl.
Généreux, Georges	177-156, 168 & 171 incl.
Gervais, Napoléon, Mme	182-349
Giovanni Butтино	182-349
Guilbault, Vénus	182-349
Guay, Michel, Mme	93-441, 442
Hamelin, Ephrem, Mme Vve	109-944
Hamelin, J.-Octave, Mme, Succ.	121-1082 & 1065 incl.
Hatchow, Adolphe	205-901, 902
Kirschner, Anton & al	181-140, 141
Kagan, Abraham	206-91, 92
Kryzanski, Wladislaw	180-79, 208
Lafrance, J.-Eugène	189-33, 34, 40, 41
Lafrance, J.-Eugène	93-379
Lafrance, J.-Eugène	101-87, 90
Lajeunesse, Ernest	109-352, 353
Labrecque, H.-Z.	199-736
Labrecque, H.-Z.	206-874
Labrecque, H.-Z.	206-874
Leclair Automobile Supply Co.	222-89 & 94 incl.
Levesque, Joseph	177-112
Marc, Doris	121-130, 131
Martin, Thomas, Mme Vve	182-672, 671 avec 181-124
Martin, Théodore	182-670 avec 181-788
Martin, J.-Alfred	181-143
Mystic Stephen	93-282, 283
Nemay, Salem, Mme	184-250
Normandin, Gaston	109-249, 250, 184-323
Norkus, Peter	184-246, 247
Ouellette, Orléas	206-523
Paquin, Joseph	109-37, 38
Papineau, Eugène	211-717
Provost, Albert	93-208
Pyria, Joseph	182-291, 299
Rapin, Edouard	181-208
Rivet, Alphonse	206-253, 257
Rocheleau, Félix	121-351
Rodier, Adolphe & Langelier, J.-Donat	181-366
Roy, Louis-C.	109-325 avec 106-176, 109-326 avec 106-177, 106-182 avec 101-296, 106-153 avec 101-297
St-Pierre, Charles, Mme Vve	180-251, 252
Shreindorfer, John	181-362
Sinnett, W. J. & uxors	181-303
Simkus, John	181-303
Smith, William, Mme	181-303 avec 182-261
Sodasky, Léontine, Mme	206-244 & 246 incl.
Sweeney, Barthélémy	175-89
Tailion, Joseph	28-187 avec 27-36, 28-188 avec 27-37
Tessier, Wilfrid	211-418, 417, 1007, 1008
Tessier, Wilfrid	100-85
Valade, Honoré	209-362, 363, 208-376, 377
Valade, Hector	185-4 & 32 incl.

Comet Oil Refineries Limited:

Une liste de terrain faisant partie du lot No "Cent" au plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles, mesurant quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise par toute la largeur du lot numéro "100" et bornée comme suit:—

Dans sa ligne nord-est par le lot no neuf cent huit (900) (ruelle) de la subdivision du lot numéro "Cent" au plan et livre de renvoi officiels, dans sa ligne nord-ouest par les lots numéros "un et quatre cent vingt-six" de la subdivision du lot numéro "quarante-cinq" et par partie du lot numéro "quarante-cinq" auxdits plans et livre de renvoi officiels, dans sa ligne sud-ouest par partie du lot numéro "quarante-cinq" auxdits plans et livre de renvoi officiels et dans sa ligne sud-est par les lots numéros "huit cent soixante-quinze" et "huit cent soixante-seize" (de Avenue) neuf cent huit, neuf cent neuf (ruelle), neuf cent trente et un, neuf cent trente-deux, (de Avenue) et neuf cent cinquante-sept (ruelle) de la subdivision dudit lot numéro "100" auxdits plans et livre de renvoi officiels.

A distance de la sudite partie de terrain, une ligne de quatre-vingt-trois pieds et quatre-dixième de pied, mesure anglaise, cédée par Comet Oil Refineries Limited à la Ville de la Pointe-aux-Trembles pour le prolongement de la 3e Avenue suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro "367407".

### TARIF des annonces classifiées "DEVOIR"

du Téléphone: BELAIR 3361

1 cent le mot, 25c minimum comptant.

ANNONCES classifiées. SERVICES ANNIVERSAIRES. GRANDS MESSAGES REMERCIEMENTS POUR SYMPTÔMES ET AUTRES. Se par mot minimum de 50c. FIANÇAILLES. PROCHAINS MARIAGES. \$1.00 par insertion.

### FINANCE SUR AUTOMOBILES

Argent refiné sur automobiles — Finance — Refinancement — Votre chèque dans 10 minutes. Crédit Moderne Ltée. 4527 St-Jacques, MARQUETTE 3656.

Les immeubles susdits sont tous au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, et situés dans la ville de la Pointe-aux-Trembles.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné en la ville de la Pointe-aux-Trembles, ce quinzième jour de juin 1938.

Le secrétaire-trésorier,  
J.-C.-V. ROY



# La convention "libre" de Sorel

Tous les "bien-pensants", hommes et femmes, peuvent être délégués — Le congrès sera vraiment libre et largement ouvert — Ce n'est pas l'A. L. N. qui choisira les délégués — Tous peuvent participer à l'organisation du congrès — Ceux qui désirent être délégués devront en exprimer le désir avant le 5 juillet

Précisions données par Me Philippe Ferland, à Radio-Canada

Voici un résumé de la causerie prononcée, ces jours derniers, à Radio-Canada, par Me Philippe Ferland, de l'A.L.N., en marge de la prochaine convention annoncée par M. Paul Gouin, pour les 23 et 24 juillet prochains à Sorel, et à laquelle sont invités tous les groupes oppositionnistes indépendants:

Les organisateurs du congrès de Sorel, ont divisé la province en deux districts. Le district de Québec comprend les comités suivants: Bonaventure, Beauce, Bellechasse, Champlain, Chicoutimi, Charlevoix-Saguenay, Dorchester, Frontenac, Gaspé-Sud, Gasp-Nord, Îles de la Madeleine, Kamouraska, L'Islet, Lévesque, Lotbinière, Lavolette, Lac Ste-François, Matapédia, Matane, Mégantic, Montmorency, Montserrat, Portneuf, Québec-Comté, Québec-Ouest, Québec-Centre, Québec-Est, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Saint-Sauveur, Témiscouata. Tous les autres comités entrent dans le district de Montréal. Tous ceux qui désirent assister au Congrès de Sorel, des 23 et 24 juillet, quel que groupe ou parti qu'ils appartiennent, exception faite de la vieille et de la jeune gang, tous ceux qui désirent assister au congrès comme délégués et qui peuvent payer leurs dépenses, tous ceux également qui peuvent participer activement à l'organisation de la délégation de leur comté sont priés d'écrire immédiatement à M. Horace Philippon, 335, boulevard Charest, si leur comté est du district de Québec et à M. Jean Martineau, 438, rue Saint-François-Xavier, si leur comté est du district de Montréal.

Cette invitation s'adresse aux femmes que l'A.L.N. place dans le domaine politique sur un pied de parfaite égalité avec les hommes et elle s'adresse non seulement aux partisans de l'A.L.N., mais à tous les libéraux et conservateurs bien pensants, à tous les partisans du parti national et à tous les indépendants et à tous les vrais nationaux.

### Lettres de convocation

Toutes les personnes qui auront écrit ainsi pour exprimer leur désir de participer au congrès comme délégués ou pour prendre part à l'organisation de leur délégation seront convoquées par une lettre du comité central de Québec ou de Montréal se réunissant au chef-lieu de leur comté, à une date et à un endroit qui leur seront indiqués dans ladite lettre, pour choisir, parmi elles, les délégués qui représenteront leur comté. Cette lettre mentionnera le nombre de délégués qui devront être choisis et elle contiendra une liste des personnes qui auront écrit au comité central de

Québec et de Montréal pour offrir leurs services comme délégués ou participer à l'organisation de leur délégation de comté.

Toute personne qui, après avoir écrit, n'aura pas reçu par inadvertance ou par erreur cléricale, cette lettre de convocation n'aura qu'à se présenter au chef-lieu de comté et sur preuve de sa bonne foi, elle sera admise par les autres personnes présentes à l'assemblée chargée d'écrire les délégués de comté. Cette formule d'organisation s'applique à toute la province, aussi bien pour les comités de villes que pour ceux des campagnes.

### Congrès vraiment libre

Les raisons qui ont motivé le choix de cette formule s'inspirent de la volonté des organisateurs de faire du congrès de Sorel un congrès vraiment libre et le plus largement ouvert. Ces organisateurs veulent permettre au plus grand nombre de personnes possible d'y assister et par conséquent, avant de fixer le nombre de délégués par comté, ils aimeraient connaître les noms des personnes qui veulent y assister, afin d'admettre le plus de monde possible, tout en tenant compte des facilités d'accommodation de Sorel. C'est dire qu'il attendront, pour fixer le nombre des délégués de chaque comté, d'avoir reçu les réponses à leur invitation.

Si l'A.L.N. avait voulu faire comme les autres partis, elle aurait choisi elle-même ses délégués et elle aurait organisé un véritable congrès fermé, "une convention pactée". Le congrès des forces oppositionnistes bien pensants est et sera libre: ce n'est pas l'A.L.N. qui choisira les délégués. Elle se contentera de convoquer les personnes qui lui auront écrit, soit pour offrir leurs services comme délégués de comté, soit pour participer activement à l'organisation de la délégation de comté. Ces personnes seront invitées à se réunir à telle date et à tel endroit du chef-lieu pour choisir elles-mêmes, parmi ces différentes personnes, celles qui, de définitive, représenteront le comté au congrès.

Cette formule offre un autre avantage non moins appréciable: elle fournit l'occasion de faire un recensement de tous ceux qui peuvent s'occuper activement d'organisation dans leur comté et c'est ainsi que ces comités d'organisation du congrès deviendront, après les 23 et 24 juillet, des comités permanents, ce qui permettra de renouveler les cadres des indépendants.

Le congrès de Sorel ainsi fait sera vraiment libre. Il ne sera pas l'expression d'une petite clique, mais l'oeuvre libre de toutes les personnes, à quelque groupe qu'elles appartiennent, qu'elles soient les partisans de l'A.L.N. ou non, qui veulent en finir avec la vieille "gang" du parti libéral et la jeune "gang" de la soi-disant union nationale. Le congrès de Sorel ne sera pas fermé. Son recrutement s'exercera avec la plus grande indépendance d'action et en cela il s'opposera diamétralement à toutes les autres réunions de ce genre. Ailleurs l'on pratique de savantes et d'habiles combinaisons. Trop souvent les organisateurs professionnels des vieux partis convoquent en cachette une réunion et là ils choisissent eux-mêmes, comme délégués de paroisse ou de comté, des amis sûrs, tout dévoués à leurs intérêts. L'A.L.N. ne procédera pas en cachette, mais en plein jour. Son invitation est publique et elle est faite par la voie publicitaire la plus large et la plus susceptible d'atteindre le plus de monde: la radio. Elle s'adresse à tous les citoyens bien pensants de quelque groupe qu'ils soient, désireux de pourvoir la province d'une politique profondément constructive. Aux femmes, comme aux hommes.

Il y a dans cette formule une telle liberté d'accès qu'une personne qui, après avoir accepté par écrit l'invitation, ne serait pas convoquée à la réunion du chef-lieu et qui, s'étant présentée à cette réunion, n'en serait pas admise, pourrait dénoncer cette attitude au comité central de Québec ou de Montréal et, au besoin, au public en général.

Le congrès de Sorel sera à ce point ouvert qu'aucune personne de bonne foi, qu'aucune paroisse ne saurait reprocher à l'A.L.N. plus tard de l'avoir éliminée de l'organisation de la délégation de son comté.

Le congrès des forces oppositionnistes sera vraiment libre. A leur arrivée, les délégués n'y trouveront pas un nombre imposant de délégués créés de toute pièce pour les besoins des combinaisons et des majorités. Il n'y aura pas de ces voies commandées d'avance par la nomination de délégués ex officio ou spéciaux. Au Congrès de Sorel, il n'y aura ni délégués spéciaux ni délégués ex officio nommés par les comités d'organisation. Il appartiendra aux délégués de comté, s'ils le jugent à propos, de décider, à l'ouverture du Congrès, s'ils doivent accorder à d'autres personnes le privilège d'avoir voix délibérative au cours des délibérations.

Tous ceux qui désirent assister au Congrès comme délégués et qui peuvent payer leurs dépenses, tous ceux et celles également qui peuvent participer activement à l'organisation de la délégation de comté doivent en manifester le désir en écrivant immédiatement à M. Philippon, ou à M. Martineau, car il sera impossible aux organisateurs, malgré la meilleure volonté du monde, pour des raisons de délai, de considérer les demandes qui parviendront après mardi, le 5 juillet.

## Cinéma et Télévision

Nouvelles et commentaires

### ette lutte

Présumant avec une singulière insolence que la loi qui interdit aux moins de seize ans l'entrée dans les cinémas publics sera rapetée ou amendée en leur faveur, de trop nombreux directeurs de salles, un peu partout dans la province, admettent les enfants dans leur théâtre. La loi n'a pourtant subi à date aucune modification, nous le savons. Cela promet pour plus tard. Mais ce changement tant rêvé par les financiers du spectacle ne devra pas se faire. Le Devoir a commencé à ce sujet une campagne qui est susceptible d'empêcher la victoire du box-office sur l'éducation. Déjà plusieurs organisations catholiques et nationales se sont émues de la situation et ont avisé par lettres et pétitions respectives qui ont charge de faire respecter l'ordre et les lois. Il faut à tout prix que les enfants demeurent en dehors des cinémas publics. Comme nous le disions dans des articles précédents, le cinéma pour les moins de seize ans, c'est l'affaire des éducateurs. Eux seuls devront décider avec les législateurs si ces derniers veulent absolument amender la loi actuelle, où, quand, et comment il convient de donner des représentations cinématographiques aux enfants.

Voici en résumé ce que nous préconisons pour ce qui regarde cette question de cinéma pour enfants. Si on désire donner au cinéma aux enfants, que ce soit dans les écoles. Que les films soient choisis par un comité spécial composé d'éducateurs. Enfin, que l'on exige aucun prix d'admission — et cela est important — pour ces représentations.

Si le cinéma pour enfants doit être avant tout affaire d'éducation, il appartient aux commissions scolaires de défrayer à même leur budget les frais de ce nouveau mode d'enseignement. Nous reviendrons à l'occasion plus en détail sur ces divers points. Pour l'instant nous ajoutons à ces notes la protestation des Chevaliers de Colomb du Conseil 1001 des Trois-Rivières, contre l'entrée des enfants dans les salles publiques et nous en profitons pour féliciter ces messieurs de leur attitude nette dans cette affaire, à d'avance maintenant à suivre leur exemple et de venir renforcer les rangs.

M. H.

Voici ce texte en question:

Trois-Rivières, 30 juin. (D.N.C.) — Les Chevaliers de Colomb du Conseil 1001 de notre ville sont opposés à l'admission des enfants aux cinémas. Ils ont adopté une résolution adressée au Premier Ministre, l'Honorable M. L. Duplessis, s'opposant à tout amendement à la Loi du cinéma pouvant favoriser l'admission des enfants dans les salles.

La résolution déclare que les éducateurs et non pas les industriels doivent juger des services que le film peut rendre dans le domaine de l'éducation. Les Chevaliers de Colomb recommandent que les films éducatifs soient montrés aux enfants dans les écoles ou dans des salles spéciales et sous le contrôle des éducateurs.

Au C.P.R.

## MM. Raoul Bourgeois et L.-M. Morin

Deux autres Canadiens français promus

La nomination de M. Raoul Bourgeois au poste d'agent général du service des postes et bagages au Pacifique Canadien a été annoncée hier par M. W. E. Allison, gérant de ce service à Montréal. M. Bourgeois succède à M. J. Anderson, qui vient de prendre sa retraite.

M. Bourgeois entra à l'emploi du Pacifique Canadien en 1904, comme commis au service des bagages à Montréal. Il devint chef de bureau en 1916 et continua à remplir ces fonctions jusqu'en 1930, date de sa promotion comme agent général adjoint au service des postes et bagages.

M. Patterson, qui remplace M. Bourgeois, entra au C.P.R. en 1918, à Calgary, dans le service des bagages; il devint chef de bureau en 1924, situation qu'il occupa jusqu'à aujourd'hui. M. Patterson aura désormais ses bureaux à Montréal.

M. L.-M. Morin

M. R. W. Scott, surintendant des terminaux au Pacifique Canadien, à Montréal, vient d'annoncer la nomination de M. L.-M. Morin au poste d'agent du service des marchandises de cette compagnie à St-Henri de Montréal.

M. Morin est originaire de St-Pierre-et-Miquelon. Il entra au service du Pacifique Canadien en 1908, comme messager à l'atelier des locomotives d'Hochelega. En 1910, il était transféré au service de l'exploitation du C.P.R., où il servit comme chef de bureau, agent des cours et directeur adjoint des cours, jusqu'en 1935, date de son entrée dans les bureaux de M. R. W. Scott, surintendant des terminaux à Montréal.

M. Morin est un fervent du sport. Il était à la tête de l'équipe de baseball des Terminus de Montréal quand cette dernière, pendant deux années consécutives, gagna le trophée Beatty. C'est aussi un enthousiaste du hockey; il était un des administrateurs de l'équipe de hockey LaFontaine et, il y a deux ans, il remplit les fonctions de président de la Ligue de hockey Montréal-Royal. M. Morin espère dans sa nouvelle situation pouvoir accorder encore plus de temps aux sports.

## Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et textes enregistrés — Tous droits réservés, Ottawa 1937)

### Premières

"Capitol"

YELLOW JACK — Film médico-militaire. Interprètes: Robert Montgomery, Virginia Bruce, Lewis Stone, Andy Devine. Pour tous.

"HOLD THAT KISS — Comédie. Interprètes: Maureen O'Sullivan, Dennis O'Keefe, Jesse Ralph, George Barbier. Pour tous.

### "Cinéma de Paris"

REGAIN — Drame social. Réalisation de Marcel Pagnol. Interprètes: Gracie Dumelle, Fernande, Marguerite Moreno, Gabriel Gabrio, Henri Poupon, Milly Mathis. Le village d'Aubusson est en ruines. Il y demeure plus d'un jeune homme et une vieille femme: la Manèche. Le jeune homme Gédéon a recueilli Ursule, une fille dont les hommes s'amusent. Mais Gédéon ne voit en elle qu'une auxiliaire économique pour tirer sa charrette. Ursule rencontre Pantouf et elle comprend qu'elle sera sa meilleure amie. Elle s'installe à Aubusson et lentement le village va revivre. Pour adultes.

Horaire: 11 h. 15, 1 h. 30, 4 h. 12, 6 h. 45, 8 h. 20.

"Orpheum"

STELLA DALLAS — Histoire sentimentale. "Une jeune fille pauvre qui se marie à un homme d'un rang social plus élevé, lequel vient vite fatigué des manières un peu frustes de sa femme et se tourne vers d'autres amours plus en rapport avec sa condition. Ici entre la manifestation de l'amour de la mère pour sa pauvre fille. Mélodrame qui peut intéresser les adultes. United Artists. Interprètes: Barbara Stanwick, John Bois, Anne Shirley, Alan Hale, Marjorie Main et autres. Pour adultes.

GOLD DIGGERS IN PARIS — Comédie musicale. Interprètes: Rudy Vallee, Hugo Haas, Rosemary Lane, Fred Astaire, Gloria Dickson. Pour adultes.

"Palace"

SINNERS IN PARADISE — Film d'aventure. Interprètes: Robert Taylor, Jean Dixon, Alice Brady, Guy Kibbee. Pour adultes.

"Saint-Denis"

FEMMES — Drame. Une ouvrière d'usine vit malheureuse et pauvre. Un jeune inséparable, mari d'une avocate célèbre, la séduit. Elle retourne avec lui et attend le nom de Jean. Il ne revient pas. Elle attend un enfant. Chassée de partout elle décide de mourir et pense que le monde aura plus pitié de son bébé que d'elle-même. Un geste malencontreux fait tomber dans l'eau le bébé. Un tribunal le condamne à mort. Mais la femme de Jean réussit à faire acquiescer l'ouvrière. Jean reconnaît l'enfant et se marie avec elle. Elle se trouve en présence de son séducteur. Pour ne pas briser leur bonheur elle s'enfuit. Interprètes: Jeanette MacDonald, Edward G. Robinson, Jeanette MacDonald, Jeanette MacDonald, Jeanette MacDonald. Pour adultes.

"L'Épave de la mer" — Comédie dramatique. Le marquis de Bernval et un peintre, Raphaël Roux, sont assassinés près de Rouen. Des empreintes d'épave ont été relevées sur le corps du marquis, les soupçons des enquêteurs se portent sur le forain Soriano, plus pauvre que le neveu de la victime, Pierre de Bernval. Celui-ci veut épouser la fille de Soriano et avait eu à ce sujet une violente discussion avec son oncle. La déposition d'un simple témoin révèle que Soriano est un vrai coupable: ce sont de faux navigateurs et Raphaël Roux faisait partie d'une bande. Découvert par les policiers, Soriano est tué par le marquis. Interprètes: Maurice Lagrenée, Collette Darfeuil, André Berley. Pour adultes.

"Amherst"

POOLS FOR SCANDALS — Comédie sentimentale. Vedettes: Carole Lombard, Fernand Grévy. Pour adultes.

"Arcade"

L'HOMME DE NOUS PART — Drame de Luigi Pirandello. Mathis Pascal épouse Romilda. Il subit le mauvais caractère de sa femme. Elle se tue. Il découvre qu'elle a disparu pour quelques jours. Un étranger fait croire à son suicide et on envoie un message à son père. Il se tue. Interprètes: General Production. Interprètes: Pierre Blanche, Gloriamor, Miranda, Le Vigan, Alcover. Pour public averti.

"Belmont"

OF HUMAN HEARTS — Mélodrame d'une bonne tenue, dont l'intrigue se déroule au cours de la guerre civile américaine au milieu du dix-neuvième siècle. C'est l'histoire d'un prédicateur ambulancier et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Cartier"

LOOK OUT FOR LOVE — Comédie. Interprètes: Anna Neagle, Tullio Carminati. Pour adultes.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau"

L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

## Un thé pour tous les goûts

THE "SALADA" 5057

"Riello" — Même programme que le "Papineau".

"Rivoli" — HE COULDN'T SAY NO — Comédie. Interprètes: Frank McHugh, Cora Witherspoon. Pour tous.

"Rosemount" — WHEN THIEF LIETS THIEF — Film de banditisme. Interprètes: Douglas Fairbanks Jr., Valerie Hobson. Pour public averti.

"Trader Horn" — Roman d'aventures dans la jungle. Vedette: Edwina Booth. Pour adultes.

"Orleans" — Même programme que le "Mount-Royal".

"Savoy" — IN OLD CHICAGO — Film sur le Chicago de 1870. Interprètes: Don Ameche, Alice Faye, Tyrone Power, Alice Brady, Andy Devine. Pour tous.

"Seville" — Même programme que le "Granada".

"Snowdon" — SALLY, IRENE AND MARY — Comédie musicale. Interprètes: Alice Faye, Fred Allen, Tony Martin. CHARLIE CHAN AT MONTE-CARLO — Quand les américains lartent sur un air ils le chantent longtemps. On promène Charlie Chan partout, le voit parmi les joueurs de Monte-Carlo. Un autre film. Vedette: Warner Oland. Pour tous.

"Westmount" — Même programme que le "Regent".

"Corona" — C'EST LUI QUE JE VEUX — Comédie. Simon a pour père un brave épicier qui tend à faire apprendre son métier et tenir la boutique. Mais Simon ne rêve que de motocyçlette et de sport. Il fait la rencontre de Simone, la nièce du propriétaire de l'épicerie, très riche héritière, dont le sport est l'occupation favorite. Simone et Simon s'apprêtent à se marier. Mais le père de Simone, le propriétaire de l'épicerie, ne veut pas que son fils se marie avec une fille qui n'a pas de fortune. Il prendra du service dans l'épicerie. Jusqu'à ce qu'il découvre que Simone et Simon se marient, les parents consentiront au mariage. Interprètes: Bette Davis, Richard Dix, Harriet, Berthe Charnel. Pour tous.

"Snow White and the Seven Dwarfs" — Premier film important de Walt Disney. Le prince et la princesse s'embrassent d'après un conte des frères Grimm. Ce film marque une étape dans le développement de la technique de l'art cinématographique au cinéma. En bref c'est l'histoire d'une belle princesse qui doit fuir les méchancetés de sa belle-mère jalouse. Pour tous.

"Dominion" — SAILING ALONG — Comédie musicale. Interprètes: Jesse Matthews. Roi a d'Young, Jack Whiting. Pour adultes.

"Empress" — MÈME PROGRAMME QUE LE "CORONA".

"Français" — MÈME PROGRAMME QUE LE "CORONA".

"Palace" — GOLD DIGGERS IN PARIS — Comédie musicale. Interprètes: Rudy Vallee, Hugo Haas, Rosemary Lane, Fred Astaire, Gloria Dickson. Pour adultes.

"Princess" — SINNERS IN PARADISE — Film d'aventure. Interprètes: Robert Taylor, Jean Dixon, Alice Brady, Guy Kibbee. Pour adultes.

"Saint-Denis" — FEMMES — Drame. Une ouvrière d'usine vit malheureuse et pauvre. Un jeune inséparable, mari d'une avocate célèbre, la séduit. Elle retourne avec lui et attend le nom de Jean. Il ne revient pas. Elle attend un enfant. Chassée de partout elle décide de mourir et pense que le monde aura plus pitié de son bébé que d'elle-même. Un geste malencontreux fait tomber dans l'eau le bébé. Un tribunal le condamne à mort. Mais la femme de Jean réussit à faire acquiescer l'ouvrière. Jean reconnaît l'enfant et se marie avec elle. Elle se trouve en présence de son séducteur. Pour ne pas briser leur bonheur elle s'enfuit. Interprètes: Jeanette MacDonald, Edward G. Robinson, Jeanette MacDonald, Jeanette MacDonald, Jeanette MacDonald. Pour adultes.

"L'Épave de la mer" — Comédie dramatique. Le marquis de Bernval et un peintre, Raphaël Roux, sont assassinés près de Rouen. Des empreintes d'épave ont été relevées sur le corps du marquis, les soupçons des enquêteurs se portent sur le forain Soriano, plus pauvre que le neveu de la victime, Pierre de Bernval. Celui-ci veut épouser la fille de Soriano et avait eu à ce sujet une violente discussion avec son oncle. La déposition d'un simple témoin révèle que Soriano est un vrai coupable: ce sont de faux navigateurs et Raphaël Roux faisait partie d'une bande. Découvert par les policiers, Soriano est tué par le marquis. Interprètes: Maurice Lagrenée, Collette Darfeuil, André Berley. Pour adultes.

"Amherst" — POOLS FOR SCANDALS — Comédie sentimentale. Vedettes: Carole Lombard, Fernand Grévy. Pour adultes.

"Arcade" — L'HOMME DE NOUS PART — Drame de Luigi Pirandello. Mathis Pascal épouse Romilda. Il subit le mauvais caractère de sa femme. Elle se tue. Il découvre qu'elle a disparu pour quelques jours. Un étranger fait croire à son suicide et on envoie un message à son père. Il se tue. Interprètes: General Production. Interprètes: Pierre Blanche, Gloriamor, Miranda, Le Vigan, Alcover. Pour public averti.

"Belmont" — OF HUMAN HEARTS — Mélodrame d'une bonne tenue, dont l'intrigue se déroule au cours de la guerre civile américaine au milieu du dix-neuvième siècle. C'est l'histoire d'un prédicateur ambulancier et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Cartier" — LOOK OUT FOR LOVE — Comédie. Interprètes: Anna Neagle, Tullio Carminati. Pour adultes.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégrer la demeure paternelle. Interprètes: Walter Huston, Beulah Bondi, James Stewart, John Carradine. Pour tous.

"Chateau" — L'APPÊL DE LA VIE — Comédie dramatique. Le Dr Roujon a pour assistante le Dr Lenoir et l'épouse Jacqueline Bouvier. Lenoir aime Jacqueline et se décide pas à déclarer ses sentiments. C'est l'histoire d'un mariage qui se fait et de ses tribulations. Un mariage, au mot ses traverses. Ce prédicant a un fils qui se révolte contre lui et va étudier la médecine. À la mort de son père, des demandes incessantes d'argent forcent la mère à recourir au président Lincoln qui annonce le jeune homme et lui ordonne de réintégr

# COMMERCES ET FINANCE

## Les obligations

## Bourse de New-York

## Congé

## Marché des fruits et légumes

### Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

**Rollin Frères**, 779 Ave de l'Eglise, Verdun, Adrien Rollin.  
**Variety Embroidery Works Reg'd**, Charles Glick, Peter Sauchuk.  
**Gaby Manufacturing Co.**, Edifice Universality Tower, Jack Saul Gabriel.  
**Les Religieuses Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal**, 109 ouest, Ave. des Pins.  
**Voque Garment Mfg.**, Manny Finkenstein.  
**Montreal Tourist and Convention Bureau Inc.**, 1010 ouest, rue Ste-Catherine, C. C. Bonter, président.  
**Arbour & Dupont Limitée**, 429 est, rue LaGauchetière, Pierre-A. Arbour.  
**Trudy's Sandwich Shop**, Mlle Emma Beaudry.  
**Advan Printing Reg'd**, de Bella Herschon épouse de Nathan Kalifon, mariée et séparée de biens par contrat de mariage.

### La Bourse

(P.A. et P.C.) — Dès le début de la séance, les cours se sont élancés à la hausse à Wall Street, quand les gains de trois points et plus étaient nombreux. L'activité était telle qu'on était en retard sur les commandes.

La première heure a été une des plus intéressantes depuis au delà d'un an. Les ventes de prises de profits ont diminué presque tous les gains initiaux, quand elles ne les changeaient pas en légers reculs. Cependant, vers midi, cette vague semblait vouloir prendre fin, tandis que le marché de nouveau accusait une tendance à la hausse. Le marché des obligations et celui des denrées étaient aussi à la hausse.

Suivant l'exemple de Wall Street et de Londres, la Bourse de Montréal était nettement à la hausse au début de la séance. Cette tendance a été de courte durée, car, vers midi, le marché s'est replié. Les papiers ont été les seuls à conserver leur fermeté au début et à s'orienter vers la hausse. Comme question de fait plusieurs stocks de cette catégorie ont touché de nouveaux hauts pour l'année (Price, Howard Smith et St. Lawrence Corp. privilégié). Les métaux offraient peu d'intérêt, tandis que les utilités étaient irrégulières.

Sur le Curb de Montréal, le marché a évolué peu fleché vers midi, après avoir été à la hausse au début. Les papiers étaient surtout en demande. Lake St. John a touché un nouveau haut avec un gain de 4 points à 34. La section des mines était plus ferme avec une tendance à la hausse, si quelques valeurs ont légèrement glissé.

Les rendements

**Actions ordinaires**  
Agnew Surpass 60 10 6.00  
Assoc. Brew 10 14 5.71  
Belding Corticell 4.00 107 4.74  
Bell Tel. 182 182 4.22  
B.C. Power A 2.00 30 5.64  
B.C. Power B 2.00 30 5.64  
Can. & D. Sugar 1.90 71 3.33  
Can. Mail 1.50 39 4.62  
Can. Nor. Pow. 1.20 19 4.19  
Can. Pac. 1.20 19 4.19  
Can. S. Pac. 1.50 40 4.74  
Can. Cottons 4.00 67 5.97  
Can. Dredge 2.00 27 4.74  
Can. Foreign Inv. 1.80 121 13.20  
Can. Gen. Elect. 6.00 209 3.00  
Can. Indus. 7.50 189 3.96  
Can. W. 3.00 32 4.22  
Crown Cork 1.00 18 3.33  
Dom. Bridge 1.20 32 3.89  
Dom. Glass 3.00 100 3.89  
Dom. Textile 5.00 85 7.19  
Electrolux 1.00 14 3.11  
Ford of Can. A 1.00 14 3.11  
Ford of Can. B 1.00 14 3.11  
Imp. Tobacco 4.00 13 2.67  
Indus. Accept. A 2.00 26 3.53  
Indus. Accept. B 2.00 26 3.53  
Int. Nickel 1.50 30 3.28  
Int. Pete 1.20 26 3.77  
Jamaica Pub. Serv. 1.75 33 5.30  
Kawala L. 6.00 60 5.00  
Montreal Power 1.50 33 5.00  
Mont. Tram. 2.00 40 4.74  
Niagara Falls 2.00 26 3.53  
Niagara Wire 2.00 26 3.53  
Ogilvie 1.00 30 3.33  
Ogiva L. 6.00 60 5.00  
Page Hersey 4.00 90 4.74  
Pennam 3.00 40 4.74  
Royal 1.00 14 3.11  
St. Law. Flour 1.00 14 3.11  
Shawinigan 2.00 26 3.53  
Steel of Canada 1.75 37 2.81  
Walk Good 4.00 39 10.26  
Western 1.00 30 3.33

**Actions privilégiées**  
Agnew Surpass 7.00 105 6.17  
Assoc. Breweries 7.00 109 6.21  
Belding Corticell 4.00 107 4.74  
Bell Tel. 182 182 4.22  
B.C. Power A 2.00 30 5.64  
B.C. Power B 2.00 30 5.64  
Can. & D. Sugar 1.90 71 3.33  
Can. Mail 1.50 39 4.62  
Can. Nor. Pow. 1.20 19 4.19  
Can. Pac. 1.20 19 4.19  
Can. S. Pac. 1.50 40 4.74  
Can. Cottons 4.00 67 5.97  
Can. Dredge 2.00 27 4.74  
Can. Foreign Inv. 1.80 121 13.20  
Can. Gen. Elect. 6.00 209 3.00  
Can. Indus. 7.50 189 3.96  
Can. W. 3.00 32 4.22  
Crown Cork 1.00 18 3.33  
Dom. Bridge 1.20 32 3.89  
Dom. Glass 3.00 100 3.89  
Dom. Textile 5.00 85 7.19  
Electrolux 1.00 14 3.11  
Ford of Can. A 1.00 14 3.11  
Ford of Can. B 1.00 14 3.11  
Imp. Tobacco 4.00 13 2.67  
Indus. Accept. A 2.00 26 3.53  
Indus. Accept. B 2.00 26 3.53  
Int. Nickel 1.50 30 3.28  
Int. Pete 1.20 26 3.77  
Jamaica Pub. Serv. 1.75 33 5.30  
Kawala L. 6.00 60 5.00  
Montreal Power 1.50 33 5.00  
Mont. Tram. 2.00 40 4.74  
Niagara Falls 2.00 26 3.53  
Niagara Wire 2.00 26 3.53  
Ogilvie 1.00 30 3.33  
Ogiva L. 6.00 60 5.00  
Page Hersey 4.00 90 4.74  
Pennam 3.00 40 4.74  
Royal 1.00 14 3.11  
St. Law. Flour 1.00 14 3.11  
Shawinigan 2.00 26 3.53  
Steel of Canada 1.75 37 2.81  
Walk Good 4.00 39 10.26  
Western 1.00 30 3.33

**Actions de banques**  
Canadienne Nationale 8.00 161 4.97  
Commerce 8.00 167 4.79  
Dominion 8.00 175 5.83  
Montreal 8.00 218 3.07  
Nouv. Ecosse 8.00 296 4.00  
Western 8.00 190 4.21

**Actions privilégiées**  
Agnew Surpass 7.00 105 6.17  
Assoc. Breweries 7.00 109 6.21  
Belding Corticell 4.00 107 4.74  
Bell Tel. 182 182 4.22  
B.C. Power A 2.00 30 5.64  
B.C. Power B 2.00 30 5.64  
Can. & D. Sugar 1.90 71 3.33  
Can. Mail 1.50 39 4.62  
Can. Nor. Pow. 1.20 19 4.19  
Can. Pac. 1.20 19 4.19  
Can. S. Pac. 1.50 40 4.74  
Can. Cottons 4.00 67 5.97  
Can. Dredge 2.00 27 4.74  
Can. Foreign Inv. 1.80 121 13.20  
Can. Gen. Elect. 6.00 209 3.00  
Can. Indus. 7.50 189 3.96  
Can. W. 3.00 32 4.22  
Crown Cork 1.00 18 3.33  
Dom. Bridge 1.20 32 3.89  
Dom. Glass 3.00 100 3.89  
Dom. Textile 5.00 85 7.19  
Electrolux 1.00 14 3.11  
Ford of Can. A 1.00 14 3.11  
Ford of Can. B 1.00 14 3.11  
Imp. Tobacco 4.00 13 2.67  
Indus. Accept. A 2.00 26 3.53  
Indus. Accept. B 2.00 26 3.53  
Int. Nickel 1.50 30 3.28  
Int. Pete 1.20 26 3.77  
Jamaica Pub. Serv. 1.75 33 5.30  
Kawala L. 6.00 60 5.00  
Montreal Power 1.50 33 5.00  
Mont. Tram. 2.00 40 4.74  
Niagara Falls 2.00 26 3.53  
Niagara Wire 2.00 26 3.53  
Ogilvie 1.00 30 3.33  
Ogiva L. 6.00 60 5.00  
Page Hersey 4.00 90 4.74  
Pennam 3.00 40 4.74  
Royal 1.00 14 3.11  
St. Law. Flour 1.00 14 3.11  
Shawinigan 2.00 26 3.53  
Steel of Canada 1.75 37 2.81  
Walk Good 4.00 39 10.26  
Western 1.00 30 3.33

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.268 25/15  
Danemark, cour. 0.268 25/15  
États-Unis, dollar 81 — 1-3/2 p. 81.25  
Allemagne, R.M. 0.2382 40/69

**Marché des changes**  
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:  
Angleterre, L.S. 84.86 2-3 85.00-05  
France, franc 80.8392 0.2818 3/4  
Belgique, belga 0.1390 17/15  
Italie, lire 0.0526 0.532  
Suisse, franc 0.193 23/16  
Hollande, florin 0.142 53/100  
Espagne, peseta 0.268 25/80  
Suède, cour. 0.268 25/15  
Norvège, cour. 0.26

# LA VIE SPORTIVE

## Slavonia gagne le handicap de l'Hôtel Windsor

J. B. Miller, turfman local, a pu enregistrer sa première victoire de la saison locale, hier après-midi, lorsque Slavonia a remporté les honneurs du premier argent dans la principale épreuve à l'affiche à la piste de King's Park, le handicap de l'Hôtel Windsor.

Les autres épreuves furent aussi très intéressantes et les fins ont été fort contestées avec les résultats suivants:

**PREMIERE COURSE** — Six furlongs, 3 ans et plus, Division Canadienne. A réclamer.

Foresight, W. Halliburton.  
 Freestone, T. Barker.  
 Evening Judge, M. Chevalier.  
 Linesman, Fair.  
 Highcroft, G. Horn.  
 Guyanna, M. Sullovey.  
 Primswapp, G. Watson.  
 Dowling, J. Wood.  
 Départ à 3.02 1/2 hres. Temps 1.23. Piste rapide.

\$2.00 au mutuel rapportent sur Foresight \$4.05, \$2.40, \$2.20; sur Freestone \$2.65, \$2.40; sur Evening Judge \$2.60.

**DEUXIEME COURSE** — Six furlongs, 3 ans et plus, A réclamer.

Crème de Menthe, T. Barker.  
 Crucial, E. Delphino.  
 Hero Olga, E. Fator.  
 Fly Wing, J. Wilson.  
 Caryidon, G. Horn.  
 Mina S., R. Moore.  
 Altshab, W. Halliburton.  
 Sweeping In, M. Chevalier.  
 Départ à 3.30 hres. Temps 1.15. Piste rapide.

\$2.00 au mutuel rapportent sur Crème de Menthe \$5.90, \$3.40, \$2.20; sur Crucial, \$2.85, \$2.15; sur Hero Olga \$2.15.

Le pari-double, Foresight et Crème de Menthe a rapporté \$24.25.

**TROISIEME COURSE** Quatre furlongs, 2 ans, A réclamer.

Hastada, B. Marshio.  
 Rose Marine, J. Wilson.  
 Bonnie Night, A. Harris.  
 Marshall A., E. Gross.  
 Umassa, E. Fator.  
 Roman Whistler, R. Feeney.  
 Sea Mark, R. Durgan.  
 Départ à 4h. 03. Temps 49 1-5.  
 \$2.00 sur Hastada: \$3.60, \$2.70, \$2.50; sur Rose Marine: \$3.05, \$2.70; sur Bonnie Night: \$3.05.

**QUATRIEME COURSE** Un mille, 3 ans et plus, A réclamer.

Charles J., W. Page.  
 Nedport, E. Gross.  
 Nahallac, E. Fator.  
 Sping Bell, T. Barker.  
 Lyons Night, H. Chinn.  
 Dechstick, J. Wood.  
 Depressin Chink, L. Wilson.  
 Mild Joe, H. Danford.  
 Départ à 4h. 32 1-2. Temps 1.42.  
 \$2.00 sur Charles J.: \$3.20, \$2.70, \$2.20; sur Nedport: \$3.35, \$2.35; sur Nahallac: \$2.30.

**GINQUIEME COURSE** Six furlongs et demi, Handicap Hôtel Windsor, 3 ans et plus.

Mervin B., E. Fator.  
 Bobby's Son, M. Butcher.  
 Grand Reina, G. Horn.  
 Bull Market, C. Martinez.  
 Leo D., J. Harilos.  
 Eleonor O., H. Chinn.  
 Rafter, B. Marshio.  
 Départ à 5h. 04. Temps: 1.21 4-5.  
 \$2.00 sur Slavonia: \$3.25, \$3.10, \$2.55; sur Mervin B.: \$4.15, \$2.70; sur Bobby's Son: \$2.95.

**SIXIEME COURSE** Six furlongs, 3 ans et plus, A réclamer.

Lady Kulina, W. Halliburton.  
 Cyrano, H. Gibson.  
 Dorothy Dey, G. Watson.  
 Marcom, J. Wilson.  
 Butterly, H. Peden.  
 Mueller, E. Fator.  
 Chisel, H. Chinn.  
 Nagatha, J. Wood.  
 Départ à 5h. 37. Temps 1.15 2-5.  
 \$2.00 sur Lady Kulina: \$6.40, \$3.05, \$3.40; sur Cyrano: \$4.20, \$3.05; sur Dorothy Dey, \$4.75.

**SEPTIEME COURSE** Un mille un huitième, 4 ans et plus, A réclamer.

Black Stockings, R. Fair.  
 Molasses Bill, W. Halliburton.  
 Sassa, T. Barker.  
 The Corner, C. W. Smith.  
 St-Omer, G. Horn.  
 Last Harvest, E. Delphino.  
 Crystal Beach, H. Peden.  
 Barbette, G. Gunn.  
 Départ à 6h. 11. Temps 1.57.  
 \$2.00 sur Black Stockings: \$6.95, \$3.15, \$2.40; sur Molasses Bill: \$2.75, \$2.30; sur Sassa: \$2.60.

La Quinella rapporte \$124.5.

**Si vous voyagez...**

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, ainsi hôtels, assurances bagages et accidents, chéques de voyages, passeports etc. Téléphonex: 8Elar 3361

**BASEBALL AU STADE**  
 CE SOIR, A 9.15  
**Buffalo vs Royals**  
 Soirée des dames.

**Corby's**  
 LONDON DRY GIN  
 DISTILLÉ ET EMBOUILLÉ AU CANADA  
 25 oz. 11.80 - 40 oz. \$2.70

## Le Rochester est déclassé par Montréal

Les Royaux de Montréal ont pu enregistrer une éclatante victoire sur les Altes Rouges de Rochester hier après-midi au Stade local, lorsque le lanceur Del Wetherell a blanché ses rivaux par un résultat de 5 à 0 en leur accordant que quatre coups réussis après avoir retiré cinq joueurs au bâton.

Wetherell n'a pas seulement brillé dans la boîte, mais il fut aussi responsable du point victorieux en frappant un simple à la cinquième manche pour permettre à Kies de compter le point décisif de la joute.

Al Sherer brilla également au monticule pour les vaincus. Il n'accorda aucun coup aux Royaux dans les quatre premières manches. I fut retiré de la partie à la huitième en faveur d'un frappeur d'urgence et il fut chargé de la défaite.

Les Royaux commencent une nouvelle série avec les Bisons de Buffalo alors que la première partie aura lieu ce soir au Stade de la rue Delorimier.

Résultat détaillé de la joute:

ROCHESTER					
	AB	P	CS	R	A
Morehouse, 2b	4	0	0	2	2
Hopp, cg	4	0	0	0	0
Juelich, 3b	4	0	0	1	0
Vezelich, cd	4	0	1	2	0
Crabtree, ce	3	0	1	4	0
Cobb, 1b	3	0	0	5	1
Ogrodowski, r	3	0	1	8	0
Marion, ac	2	0	1	1	3
x Narron	1	0	0	0	0
Baugh, ac	0	0	0	0	0
Sherer, 1	2	0	0	1	0
xx Judd	1	0	0	0	0
Kleinke, 1	0	0	0	0	0
Raffensberger, 1	0	0	0	0	0
Total	31	0	4	24	6

Résultat détaillé de la joute:

MONTREAL					
	AB	P	CS	R	A
Sankey, ac	3	1	0	1	3
Bell, 2b	3	1	0	1	3
Wright, cd	3	1	0	0	0
Hooks, 1b	3	1	0	17	0
Moser, cg	4	0	0	1	0
Benning, 3b	2	0	0	0	6
z Schuster, 3b	3	1	2	5	0
Kies, r	4	0	2	2	0
Oliver, ce	4	0	1	0	2
Wetherell, 1	4	0	1	0	2
Total	30	5	6	27	14

**Sommaire** — Erreurs: Cobb, Kleinke. Points produits par Wetherell, Kies, Oliver. 2 Deux-butts: Marion, Vezelich. Sacrifice: Bell. Double-jeu: Marion à Cobb. Laissez sur les buts: Rochester 4, Montréal 7. Buts sur balles de Sherer 3, Kleinke 1. Raffensberger 1. Retirés au bâton, par Wetherell 5, Sherer 6, Raffensberger 2. Coups sûrs sur balles de Sherer, 5 en 7 manches; Kleinke, 0 en 1-3 manche; Raffensberger, 1 en 2-3 manche. Lanceur pendant: Sherer. Arbitres: Kelly et Donnelly. Temps 1.44.

**AUTRES PARTIES**

Baltimore	000201000	3	9	1
Newark	000290220x	15	18	1
Malone, Anderson et Crouse; Donald et Rosar, Holm.				
2e partie:				
Baltimore	00001201	4	6	1
Newark	20010000	3	8	1
Fischer et Spencer; Fallon, Page et Rosar.				
Jersey City	0000001000	1	8	1
Syracuse	0010000000	2	10	0
Gabler et Padden; Kleinhans et Moore.				
2e partie:				
Jersey City	000200020	4	8	2
Syracuse	00021021x	6	16	0
Vandenbergh, Joiner et Redmond, Padden; Gee et Richards.				
Buffalo	011100110	5	12	2
Toronto	100000002	3	9	4
Kowalik et Phillips; Sullivan, Berly et Reiber.				

**Association américaine**

HIER					
	G.	P.	P.C.		
Milwaukee	300002020	7	9	2	
Minneapolis	50003370x	18	22	0	
Heving, Johnson, Sullivan et Just; Henry et Grace.					
Milwaukee	100000000	1	2	2	
Minneapolis	21101110x	7	11	1	
Reis et Just; Poindexter et Grace.					
Kansas City	200090000000	2	11	0	
St-Paul	100001000001	3	10	2	
Piechota, Gay et Hartie; Herring, Brown et Pasek; Silvestri.					
Kansas City	0013162	13	17	0	
St-Paul	0000001	1	3	1	
LaRocca, Washburn et Hartje; Chelini, Schoenker, Frasier et Silvestri.					
Indianapolis	100000000	1	8	1	
Toledo	10013900x	5	8	0	
Niggeling et Baker; Harris et Hinkle.					
Columbus	020020000	4	6	1	
Louisville	000010000	1	6	1	
Martynski et Grilk; Willis, Terry et Madjeski.					

**Nos Royaux au bâton et au monticule**

	P.	Ab.	Cs.	R.	CS.	R.	P.C.
Schuster	53	188	66	10	2	4	26
Smythe	25	40	13	2	0	0	8
Campbell	27	107	34	1	1	7	312
Sankey	53	176	54	5	1	0	21
Kies	48	129	39	7	0	4	24
Hooks	64	265	77	4	2	0	16
Benning	48	139	36	4	2	0	16
Bell	66	262	71	8	1	6	25
Dunlap	54	174	45	5	3	1	26
Moser	62	227	37	6	2	9	58
Oliver	17	61	10	0	0	0	4
Chapman	23	35	7	0	0	0	290
Porter	17	31	6	1	0	0	194
Duke	19	3	1	0	0	0	3
Wetherell	18	34	5	1	0	0	3
Wright	6	21	3	0	0	0	1
Heintzelman	5	8	1	0	0	0	1
Schwartz	21	18	2	0	0	0	1
Jorgens	1	0	0	0	0	0	0

**LES LANCEURS**

	P.	M.	cs.	P.	bb	tab	P.	P.C.
Porter	17	91	65	47	22	27	3	625
Chapman	22	90	88	47	59	40	5	4
Duke	12	47	52	20	14	2	2	500
Smythe	18	63	112	47	31	36	7	809
Wetherell	15	67	86	44	21	18	5	435
Swigart	21	80	72	40	33	28	2	4
Heintzelman	5	23	20	11	12	10	0	2
Jorgens	1	0	0	0	0	0	0	0

## Les Indiens perdent à la huitième manche

Cleveland, 30 — Les meneurs de la Ligue Américaine ont essuyé un échec hier aux mains des Titans de Détroit alors que les amateurs locaux croyaient que leurs favoris allaient décrocher les honneurs de l'avant-dernière partie de la série car jusqu'à la fin de la septième manche le club local menait par 3 à 0 mais un ralliement des visiteurs à la manche suivante a valu 4 points et la victoire par 4 à 3, grâce à des coups de circuit de Rogell et Greenberg.

Résultat détaillé de la joute:

Résultat détaillé de la joute:

DEROIT					
	a.b.	p.	cs.	r.	a.
Rogell, a.c.	5	1	3	1	2
Walker, c.g.	5	0	1	5	0
White, c.g.	0	0	0	0	0
Gehring, 2b.	4	1	1	2	2
York, r.	4	1	2	2	0
Greenberg, 1b.	4	1	1	8	0
Fox, c.d.	3	0	0	2	0
Laabs, c.c.	4	0	1	4	0
Ross, 3b.	3	0	0	3	2
Auker, l.	4	0	0	0	2
Total	36	4	9	27	8

Résultat détaillé de la joute:

CLEVELAND					
	a.b.	p.	cs.	r.	a.
Lary, a.c.	3	1	2	0	0
Campbell, c.d.	5	1	2	0	0
Hale, 2b.	4	0	0	3	4
Heath, c.g.	5	0	1	4	0
Averill, c.c.	5	0	1	1	0
Trosky, 1b.	5	0	1	1	0
Keltner, 3b.	4	0	0	1	2
Pytlak, r.	4	0	2	7	0
Hamer, l.	3	1	1	0	1
z Weatherly	1	0	0	0	0
Humphries, l.	0	0	0	0	0
Total	39	3	12	27	13

**Sommaire** — Erreurs: Gehring. Trois points produits par Averill, Heath, Lary, Rogell, Greenberg. 3 Deux-butts: Averill, York, Harder. Lary. Trois-butts: Averill. Circuits: Rogell, Greenberg. Buts volés: Gehring, Pytlak 2. Sacrifice: Hale. Double-jeu: Lary à Hale à Trosky. Laissez sur les buts: Détroit 7; Cleveland 12. Buts sur balles de Auker 2; Harder 1. Retirés au bâton par Auker 2; Harder 6; Humphries 1 en 1 manche. Frappé par le lanceur, par Harder (Fox). Lanceur pendant: Harder. Arbitres: Moriarty, Rommel et Basil. Temps: 2.25.

**AUTRES JOUTES**

Philadelphie	000000000	0	4	2
New-York	04020013x	10	14	1
Coster, E. Smith et Brucker; Gomez et Dickey.				
Deuxième partie:				
Philadelphie	010000000	1	4	1
New-York	00213340x	13	13	2
Nelson, D. Smith, Williams et Hayes; Hadley et Dickey.				
Chicago	000000261	9	12	0
Saint-Louis	000220001	5	8	0
Stratton et Rensa; Hildebrand, Cole et Sullivan.				
Washington	010200100	4	10	2
Boston	21003000x	6	11	1
Leonard, Appleton et R. Ferrell; Marcum et Peacock.				

**Le Baseball**

NATIONALE		
Hier:		
New-York 9, Philadelphie 1.		
New-York 6, Philadelphie 2.		
Pittsburgh 5, Cincinnati 4.		
St-Louis 10, Chicago 5.		
Boston 7, Brooklyn 6.		
LE CLASSEMENT		
	G.	P.
New-York	39	24
Cincinnati	35	26
Pittsburgh	32	25
Chicago	35	29
Boston	28	27
St-Louis	28	31
Brooklyn	25	36
Philadelphie	16	40

**INTERNATIONALE**

Hier:		
Montréal 5, Rochester 0.		
Newark 15, Baltimore 3.		
Baltimore 4, Newark 3.		
Syracuse 2, Jersey City 1 (11.m.)		
Syracuse 6, Jersey City 4.		
Buffalo 5, Toronto 3.		
LE CLASSEMENT		
	G.	P.
Newark	46	18
Buffalo	34	28
Syracuse	32	31
Rochester	34	35
Jersey City	32	38
Montréal	29	27
Baltimore	27	35
Toronto	26	38

Le prochain congrès eucharistique international aura lieu à Nice en 1940

Du 4 au 9 septembre — Deux processions — Celle qui se déroulera la nuit comprendra un immense cortège nautique qui partira de Cannes et ira jusqu'à Menton, après avoir longé toute la côte féeriquement illuminée

Paris, 30. (P.C. Havas). — Nice se prépare déjà pour le Congrès eucharistique de 1940. La date est fixée en principe du 4 au 9 septembre. La principale journée sera le dimanche 8, fête de la nativité de la Sainte Vierge. Dans la capitale méditerranéenne un comité est en voie de formation qui s'emploiera à faire de Nice — selon l'expression de Mgr Remond — "Le salon, ou mieux, le sanctuaire où la France recevra la chrétienté".

abris et leurs passagers pourront rester à bord. Le problème des transports est plus difficile à résoudre: il est probable qu'une seconde grande route sera percée pour faciliter la sortie de Nice; il est possible aussi qu'un nouveau pont soit construit sur le Var.

Anges à la bénédiction de la foie massée sur les quais. L'autre, en pleine nuit: un immense cortège nautique formé d'une multitude d'embarcations partira de Cannes et ira jusqu'à Menton, après avoir longé toute la côte féeriquement illuminée.

Mgr Bruchési et le congrès eucharistique

Dans une lettre à Son Eminence, l'archevêque de Montréal se réjouit du Congrès eucharistique national et évoque le Congrès de 1910 — "Dans sa peine immense, c'est du Canada que le coeur du Souverain Pontife sera consolé"

Voici le texte d'une lettre écrite par S. S. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, à S. Em. le cardinal-évêque, en réponse à l'invitation qui lui avait été faite d'assister au premier Congrès eucharistique national canadien.

Aprenant tout dernièrement que par la grâce du bon Dieu j'avais pu quitter mes appartements et faire quelques promenades au dehors, vous m'avez adressé votre invitation et vous me dites que vous éprouveriez à me recevoir, si la Faculté me permettait le voyage, un peu long pour moi.

La Faculté, hélas! ne me donne pas la permission désirée, et me dit de remettre à plus tard le bonheur de revoir la chère ville de Québec, où j'ai passé jadis quatre belles années, et où je possède encore de bons amis que je n'ai pas oubliés.

Le coeur du Souverain Pontife, notre grand pape Pie XI, sera consolé, lui qui depuis quelque temps, a connu de si cruelles douleurs. Oui, dans sa peine immense, c'est du Canada, des grands jours de 1910 à Montréal, que je pleurerai encore d'émotion comme j'ai souvent pleuré alors.

CROISIÈRES à NEW-YORK

à bord de la "Duchess of Atholl" Voyage de 7 jours avec la chorale

ST-LOUIS de FRANCE

De Montréal et Québec 16 juillet par le fleuve, le golfe et l'Atlantique: cabine à 2 et tous repas à bord — 2 jours à N.-York: chambre à 2; visites diverses — Retour par l'Hudson à Albany; de là, par rail à Mont- \$67.50 réal

VOYAGE DE 9 JOURS

Comme ci-dessus à l'aller — 3 jours à New-York: hébergement, visites, divertissements — Toute une journée sur l'Hudson en bateau — Coucher à Albany; de là en autobus à Mont- \$70.00 réal

ALLER ET RETOUR PAR MER

"Duchess of Atholl" — De Montréal et Québec 16 et 25 juillet, 5 et 15 août — Une journée à N.-York. Durée 9 jours \$75.00

Liste des voyages d'été gratuite sur demande.

LE DEVOIR-VOYAGES

430, Notre-Dame est BEloir 3361 Montréal

Produit de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu

Surplus de \$88,183 sur les prévisions budgétaires — Montréal reçoit une somme de \$5,238,183

La taxe de vente municipale a rapporté pour l'année financière terminée le 30 avril dernier un revenu brut de \$4,407,513. et l'impôt sur le revenu, une somme de \$1,683,073, plus des intérêts de \$15,268, soit un total de \$6,105,854.

Cette taxe de vente et cet impôt sur le revenu sont en vigueur dans les villes de Montréal, Westmount, Verdun, Outremont, Montréal-Ouest, Montréal-Est, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Michel et Montréal-Nord. Les deux taxes ont rapporté \$88,183 de plus que l'estimé budgétaire de \$5,150,000.

Voici maintenant deux tableaux qui indiquent les revenus bruts et les revenus nets pour chacune des municipalités intéressées:

Table with 4 columns: Municipalité, Taxe de vente, Taxe sur le revenu, Intérêts, Total. Lists data for various municipalities like Montréal, Westmount, Verdun, etc.

LE REVENU NET

Voici l'état établissant le revenu net pour chaque municipalité, donnant aussi le pourcentage de la population de chacune:

Table with 4 columns: Municipalité, Pourcentage de population, Dépenses, Revenu net. Lists data for various municipalities.

Un parc provincial pour l'élevage du castor

Un territoire de 1,000 milles carrés dans le nord-ouest de la province — Pour les Sauvages — A la demande de Mgr Breynt

Québec, 30. — La création d'un immense sanctuaire de 1,000 milles carrés, dans le nord-ouest de la province, pour l'élevage naturel du castor et les fins exclusives des Sauvages vient d'être décidée par M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries dans le gouvernement Duplessis.

Le ministre a fait remettre hier, à ce sujet, le communiqué suivant par son sous-ministre, M. L.-A. Richard, à la presse: "L'an dernier, S. Ex. Mgr G.-J. Breynt, vicaire apostolique de Mackenzie et grand missionnaire des Sauvages au Canada, a rendu visite au ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries. Mgr Breynt a raconté au ministre, comme il l'avait fait dans toutes les capitales des provinces du Canada, la grande misère de nos Sauvages, d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient."

"Les fourreaux ont perdu leur valeur. Nous sommes dans un cycle où les animaux se font de plus en plus rares. Les blancs ont envahi les terrains de chasse des Sauvages et ont tout saccagé. De telle sorte que leur existence est plus misérable qu'elle ne l'a jamais été dans toute leur histoire."

"Voilà en résumé ce qu'a dit le vicaire apostolique de Mackenzie, qui a demandé au ministre s'il ne pourrait pas faire quelque chose, tant pour aider à nos Sauvages que pour donner un bon exemple aux gouvernements des autres provinces."

"Pour répondre à la demande de Mgr Breynt, le ministre, de concert avec le ministre des Affaires indiennes d'Ottawa, vient de créer un immense sanctuaire de 1,000 milles carrés, pour l'élevage naturel du castor et pour les fins exclusives des Sauvages."

"Ce sanctuaire est borné au nord par la rivière Rupert, à l'ouest par les frontières de l'Ontario, au sud par la rivière Harricana et à l'est par une série de lacs, dont le lac

LE ZODIAQUE DEUXIEME

Les douze volumes de la première série du Zodiaque ont reçu le meilleur accueil de la part du public lecteur. Aussi les promoteurs de cette série, désormais fameuse, ont-ils décidé de persévérer dans la même ligne de conduite.

Voici les titres actuellement parus et en vente:

- 1—L'abbé Lionel Groulx Directives
2—Lady Tweedsmuir Carnets canadiens
3—Emile Benoist L'Abitibi, pays de l'or

A paraître prochainement:

- 4—Robert Rumilly Mgr Lafliche
5—Dr Léo Pariseau Mon frère l'Ours
6—Eugène Achard Le Vinland, terre d'Amérique
7—Marie Le Franc et Paul LeBlanc La grande pitié gaspésienne
8—Léopold Richer Silhouettes du monde politique
9—L'abbé Albert Tessier La vie canadienne au temps des Patriotes
10—Eugène Achard Les contes du Saint-Laurent

Prix de chaque volume, édition ordinaire \$0.75.

Prix de chaque volume, édition de luxe numérotée \$1.00. On peut s'abonner à l'édition de luxe aux conditions suivantes (douze volumes):

- 1—\$10.00, payables sur réception du premier volume.
2—\$12.00, payables \$1.00 sur réception de chaque volume.

N.B.—Des dispositions ont été prises pour que les abonnés reçoivent leurs douze volumes marqués au même numéro. On s'abonne à la Librairie du "Devoir".

Advertisement for Dupuis Brothers hats. Includes text: 'Chez DUPUIS CHAPEAUX de PAILLE "PALMIER" à l'épreuve de la pluie pour hommes et jeunes gens'. Features an illustration of a man in a hat and a price tag of 1.69.

Advertisement for Pepsi-Cola. Includes text: 'STIMULE ET RAFRAÏCHIT PEPSI-COLA EST EXCELLENT POUR TOUS, GRANDS ET PETITS. 5¢'. Features a large illustration of a Pepsi-Cola bottle.

L'électricité Nouvelle sous-station de la "Montreal Light"

Cette installation occupera une superficie totale de plus de 40,000 pieds carrés, angle des rues Hochelaga et Jeanne-d'Arc

Le territoire qu'elle desservira

La construction d'une nouvelle sous-station à ciel ouvert, à fonctionnement semi-automatique, v'ent d'être entreprise par la Montreal Light, Heat & Power Consolidated à l'angle des rues Hochelaga et Jeanne-d'Arc.

Cette nouvelle sous-station, conçue par les ingénieurs de la compagnie, desservira le territoire allant de l'avenue Delorimier à l'ouest à l'hôpital Saint-Jean de Dieu à l'est et du port au sud au nord de Rosemont. En construisant cette sous-station, la compagnie reste fidèle à sa coutume d'anticiper les demandes de service de ses abonnés industriels, commerciaux et domiciliaires.

Elle comportera les plus récents perfectionnements et occupera une superficie totale de plus de 40,000 pieds carrés. Elle contribuera, une fois terminée, à l'embellissement du district, car la propriété appropriée d'un paysage décoratif amélioré et les fils de distribution aériens dans le voisinage immédiat de la sous-station seront remplacés par des câbles souterrains.

L'énergie électrique v' sera amenée par quatre câbles souterrains de 12,000 volts venant de la station terminus de Shawinigan, rue Orléans. Deux groupes de transformateurs de 15,000 kilo-volts-ampères seront installés pour alimenter les barres de distribution, chaque groupe étant raccordé à deux des câbles souterrains.

Dix-neuf artères de distribution seront outillées pour le service; et il y aura une arrière servant de réserve. Chaque arrière est munie d'un interrupteur à l'huile avec dispositif de réenclenchement qui interrompt immédiatement le flot électrique en cas d'accident, comme par exemple lorsqu'une branche d'arbre tombe sur les fils de distribution. Ces interrupteurs à l'huile restent ouverts pendant un temps fixé d'avance, après quoi le dispositif de réenclenchement ferme les interrupteurs et rétablit le circuit. Ce procédé peut se répéter une seconde ou même une troisième fois, tant que la défectuosité n'a pas été réparée.

Les artères de distributions partiront de la sous-station à 4,000 volts et les transformateurs dans les rues réduiront ce voltage suivant les besoins des abonnés à 600 volts pour force motrice et à 115-230 volts pour éclairage, cuisson, chauffage et autres besoins domestiques.

L'éclairage de la station sera réglé au moyen d'une cellule photoélectrique (œil électrique) qui allume les lampes au crépuscule et les éteint à l'aurore.

Les travaux de construction ont été assignés aux maisons suivantes: fondations: Brenner, Norris & Co. Ltd.; conduits: Bédard, Girard, Ltd.; interrupteurs à l'huile: Canadian Westinghouse Co. Ltd., sectionneurs, Eastern Power Devices Ltd.; isolateurs, Canadian Ohio Brass Co. Ltd.; et Canadian Porcelain Co. Limited.

Dans Mercier

M. Charles-Auguste Bertrand, c.r., ancien procureur général dans l'administration Godbout, a été hier soir le principal orateur à une assemblée de l'Association de la Jeunesse libérale de Mercier.

Il a dénoncé les loix ouvrières du gouvernement Duplessis et a accusé le premier ministre Duplessis d'avoir trahi les ouvriers au lieu de les protéger.

Loué un autre mois

Le bureau actuel de l'Office d'initiative économique a été loué pour un autre mois en attendant la réorganisation définitive de cet organisme municipal